



MÉMOIRE DE M1

pour l'obtention du

Master Alimentation Durable et Résilience Territoriale **Mention : Gestion des territoires et développement local**

Année 2024 - 2025

Mesurer l'impact de la Sécurité Sociale de l'Alimentation en Gironde via la méthode participative URBAL

TARIS Yohan

Stage réalisé au : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (**CIRAD**) – *M. Lepiller Olivier*

Sous la direction de Mme CORADE Nathalie, Maître de Conférence à Bordeaux.

Sommaire

Sommaire	2
Remerciements :	3
Introduction :	4
Partie 1 : Une SSA en Gironde pour un système alimentaire durable	6
1.1. La non-durabilité des systèmes alimentaires	6
1.2. La SSA en Gironde une réponse à la non-durabilité du système alimentaire girondin	13
Partie 2 : La mise en place de la méthode URBAL appliqué à la SSA en Gironde	28
2.1 La méthode Urbal : un outil qui mesure les changements des innovations	28
2.2. Application de la méthode URBAL sur mon terrain :	39
Partie 3 : La méthode URBAL à l'épreuve du terrain : retour critique sur son application à la SSA en Gironde	52
3.1. Les limites de la méthode URBAL	52
3.2. Adapter la méthode URBAL au contexte de l'expérimentation girondine	55
Conclusion	58
Bibliographie :	60
Livres :	60
Ouvrages et chapitres d'ouvrages :	60
Sitographie :	62
Tables des matières	65
Tables des figures :	67
Tables des annexes :	68

Remerciements :

Je tiens à remercier Élodie Valette et Olivier Lepiller pour leur accueil chaleureux au sein du CIRAD et leurs précieux conseils tout au long de mon stage, mais aussi de leur périple pour venir sur Bordeaux pour mon atelier URBAL.

Un grand merci à tous les membres du labo du Ceds pour leur accueil, en particulier à Sylvain Bordiec, mon référent, et à Marthe-Aline pour ses précieux conseils.

Merci également à l'équipe d'Acclimat'action dans son ensemble, et en particulier les animatrices Lucile, Camille et Clémence qui m'ont accompagné sur le terrain.

Merci à David Glory pour son accueil et l'aide qu'il m'a apportée tout au long de ce stage et à ses précieux conseils qui m'ont aidé à comprendre la SSA.

Un grand merci à tout le corps enseignant de l'Université Bordeaux Montaigne dont les enseignements ont été précieux et m'ont aidé à écrire ce mémoire.

Merci à Nathalie Corade et Margaux Alarcon, mes tutrices pédagogiques qui m'ont accompagné dans l'écriture de ce mémoire.

Et enfin je remercie ma sœur qui m'a aidé à finir ce mémoire.

Et bien sûr à ma compagne pour la relecture évidemment, mais aussi pour son soutien au quotidien.

Introduction :

Le CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement) est un organisme public français de recherche qui travaille à la construction de systèmes agricoles et alimentaires durables, principalement dans les pays du Sud mais aussi en France. Sa mission s'inscrit dans une démarche de partenariat, en lien étroit avec des institutions locales, des chercheurs, des collectivités et des acteurs de terrain. Le CIRAD mobilise la recherche, l'expertise et la formation pour accompagner des transitions agroécologiques, renforcer la résilience des territoires et soutenir les innovations sociales. Il accorde une attention particulière aux systèmes alimentaires territorialisés, aux politiques publiques de l'alimentation et aux dynamiques de solidarité, en France comme à l'international.

Dans ce cadre, le CIRAD participe au projet de recherche Alimentation – Mesures, Analyses et Politiques (A-MAP), financé par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) et coordonné par Antoine Bernard de Raymond (INRAE, Bordeaux Sciences Économiques). Ce projet étudie la précarité alimentaire en France : il cherche à en comprendre les mécanismes et les effets, ainsi qu'à analyser les initiatives innovantes qui tentent d'y répondre. A-MAP s'appuie sur plusieurs enquêtes de terrain, menées sur plusieurs territoires : la Gironde, l'Hérault et la Seine-Saint-Denis. Le but est de documenter à la fois les expériences vécues par les personnes concernées par les précarités alimentaires et les initiatives qui tentent d'apporter des solutions, comme les expérimentations de Sécurité sociale de l'alimentation (SSA).

Mon stage consiste à appliquer la méthode URBAL (URBan food innovation for sustainable food systems) à l'expérimentation de SSA en Gironde portée par l'association Acclimat'action. URBAL est une démarche qualitative et participative développée par le CIRAD pour évaluer les impacts des innovations sociales dans le domaine alimentaire, sur la durabilité des systèmes alimentaires. L'application de la méthode permettra à terme de réaliser une étude comparative entre les expérimentations de SSA en Gironde et à Montpellier – qui a déjà été soumise à la méthode en 2024 – pour en tirer des enseignements et en comprendre les dynamiques territoriales.

Dans ce travail, mon approche se voudra critique de la méthode URBAL et tentera de répondre à une interrogation centrale :

En quoi la méthode URBAL est-elle pertinente pour évaluer l'impact sur la durabilité des systèmes alimentaires de la SSA en Gironde ?

Dans un premier temps, je commencerai par démontrer la non-durabilité des systèmes alimentaires actuels, avant d'analyser en quoi la SSA pourrait constituer une réponse pertinente. Puis, dans un second temps, je présenterai la méthode URBAL et la manière dont elle a été appliquée à l'expérimentation de SSA en Gironde. Enfin, une dernière partie plus réflexive s'attardera à présenter les limites de la méthode et les moyens mis en place pour l'adapter à la réalité du terrain.

Partie 1 : Une SSA en Gironde pour un système alimentaire durable

1.1. La non-durabilité des systèmes alimentaires

1.1.1. Qu'est qu'un système alimentaire durable ?

Selon Louis Malassis, un système alimentaire est *“la façon dont les hommes s'organisent pour produire, distribuer et consommer leur nourriture”* (Malassis, 1994, p.209-210). Charvet (2007, p.43-45) enrichit cette définition en y intégrant une dimension territoriale, soulignant que les systèmes alimentaires s'articulent à différentes échelles : les individus s'organisent et échangent entre plusieurs territoires afin d'assurer la pérennité de leur alimentation. Ainsi, ce réseau s'articule grâce à une multitude d'acteurs sur différents territoires qui agissent sur le système alimentaire. Ce dernier peut être apparenté à une chaîne, dont chaque maillon est un acteur : la production agricole en constitue le point de départ (sols, intrants, cultures, élevage), suivie par les étapes de transformation des produits alimentaires (conditionnement, abattage, industrie agroalimentaire). Une fois les produits transformés, la distribution - qui inclut le transport, le stockage, la vente en gros et au détail et le marketing - répartit ses produits jusqu'au dernier maillon : les consommateurs (ménages, restaurants, restaurants collectifs, etc.). Le parcours ne s'arrête pas là : il se prolonge avec la gestion des déchets, qu'il s'agisse de valoriser les restes organiques ou de recycler les emballages. Par conséquent, le système alimentaire constitue un réseau complexe de collaborations et d'échanges (produits, savoirs-faire, outils, techniques, etc.) à différentes échelles : locale, nationale et internationale. Ces interactions affectent directement la santé des individus à travers leur alimentation et la durabilité des écosystèmes impactés par les produits polluants de l'agriculture.

Néanmoins, le système alimentaire actuel montre aujourd'hui de nombreuses limites. Bien qu'il produise assez de nourriture pour nourrir la population mondiale, il échoue à garantir un accès équitable à une alimentation saine. Ainsi, on constate que la malnutrition persiste dans de nombreux pays et que les taux d'obésité explosent, alors même que de nombreux pays sont confrontés à la famine. C'est là tout le paradoxe de l'ère moderne : des millions d'individus souffrent de la faim, quand d'autres sont confrontés à des maladies liées à une surconsommation alimentaire. Cette situation apparaît d'autant plus injuste qu'environ un tiers des aliments produits dans le monde est gaspillé.

De plus, l'agriculture moderne repose sur des pratiques agricoles intensives qui dégradent les sols, polluent les écosystèmes et nuisent à la santé humaine. Elle contribue à près

de 30 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, tout en accélérant la déforestation et l'appauvrissement de la biodiversité (OCDE, 2020, p.201-237).

Par conséquent, il est nécessaire d'opérer une transition vers un système alimentaire durable, dans une approche systémique visant à intégrer des considérations environnementales, sociales et économiques à toutes les étapes de la chaîne alimentaire. Rappelons que la durabilité peut être définie comme ce qui permet *“la satisfaction des besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins”* (Définition des Nations Unies, citée par Géoconfluences, 2002). Selon la FAO (Site internet, 2017), cette définition de la durabilité s'applique également au système alimentaire. Dans cette perspective, le système alimentaire doit chercher à garantir la pérennité des ressources naturelles tout en créant des bénéfices sociaux et économiques à long terme. La durabilité, dans ce contexte, repose sur plusieurs axes essentiels :

- La réduction des impacts environnementaux
- La gestion durable des ressources naturelles
- La mise en place de solutions pour l'équité sociale

La réduction des impacts environnementaux d'un système alimentaire se traduit par la mise en place de mesures visant à réduire l'empreinte carbone de l'agriculture et de l'alimentation. Dans cette optique, il est nécessaire d'accompagner les acteurs du système pour qu'ils adoptent des pratiques agricoles moins polluantes, inspirées de modèles plus pérennes - à l'instar de l'agroécologie. Une meilleure gestion de nos déchets permettrait de réduire notre impact sur les sols, d'autant que certains d'entre eux peuvent être valorisés – par le recyclage ou la transformation – pour produire de nouvelles ressources, comme du compost ou des biocarburants.

L'équité sociale dans le cadre de la durabilité du système alimentaire consiste à adopter des mesures qui favorisent la réduction des inégalités d'accès à l'alimentation. En parallèle, cela comprend également l'amélioration des conditions de travail dans le secteur alimentaire, et la promotion d'une alimentation saine et équilibrée pour tous. Intégrer les principes de durabilité rend le système alimentaire plus solide face aux crises, en particulier face aux dérèglements climatiques — sécheresses, tempêtes, grêle, inondations — qui deviennent de plus en plus fréquents. C'est aussi un levier pour créer des emplois locaux, durables, qui participent à faire vivre les territoires ruraux et à leur redonner un second souffle.

Cet enjeu de transition est un objectif majeur de l'ONU qui, à travers les Objectifs de Développement Durable (ODD), souhaite, d'ici 2030, initier un modèle agricole qui inclut les critères de durabilité. Le système alimentaire est une composante essentielle des ODD, notamment à travers l'ODD 2 *“Faim Zéro”*. Cet objectif a pour priorité d'assurer la sécurité

alimentaire dans le monde tout en réduisant l'impact de l'agriculture sur la biodiversité et sur la pérennité des ressources (OCDE, 2020, p. 201-237).

1.1.2. Un système qui ne garantit pas la sécurité alimentaire

En 2023, la faim a touché 733 millions de personnes à travers le monde, soit environ une personne sur onze (Druhen G., 2024, p. 1). Selon la FAO, *“une personne est en situation d'insécurité alimentaire lorsqu'elle n'a pas un accès régulier à suffisamment d'aliments sains et nutritifs pour une croissance et un développement normaux et une vie active et saine”* (FAO, 2020). Ces chiffres témoignent d'un recul préoccupant. À l'échelle globale, les niveaux de sous-alimentation sont aujourd'hui comparables à ceux observés lors de la crise de 2008-2009, effaçant ainsi plus de quinze ans de progrès. Selon l'UNICEF (2024), environ 2,3 milliards de personnes ont été en situation d'insécurité alimentaire modérée ou sévère en 2023, et plus de 864 millions ont souffert d'une insécurité grave, impliquant parfois une privation alimentaire totale sur une ou plusieurs journées. L'Afrique reste la région la plus touchée, avec près de 60 % de sa population concernée.

L'accès économique à une alimentation saine reste hors de portée pour plus d'un tiers de la population mondiale. En 2022, on estime que 2,8 milliards de personnes n'avaient pas les moyens de se nourrir sainement, une situation particulièrement marquée dans les pays à faible revenu où cette proportion atteint plus de 70 %. Ces inégalités structurelles se retrouvent aussi dans les indicateurs nutritionnels : stagnation du retard de croissance, taux d'anémie en hausse chez les femmes, et progression constante de l'obésité chez les adultes. Ce double fardeau – sous-nutrition et surpoids – illustre bien la complexité des enjeux actuels. Ces déséquilibres sont aggravés par une série de facteurs systémiques : inflation des prix alimentaires, conflits armés, impacts du changement climatique et ralentissements économiques.

La France n'est pas épargnée par les dynamiques mondiales d'insécurité alimentaire. Plus de 7 millions de personnes y sont en situation de précarité alimentaire, dont 2,1 millions dépendent directement de l'aide alimentaire (FAO, 2024). Cette précarité, définie comme *“l'incapacité à accéder à une alimentation saine et suffisante trois fois par jour durant une semaine”* (Baromètre Ipsos-SPF 2018, cité par le Secours Populaire, 2019), touche aujourd'hui 16 % de la population française. Face à cette réalité, les politiques publiques continuent de s'appuyer largement sur des dispositifs d'aide alimentaire hérités des années 1980, comme les Restos du Cœur ou la Banques Alimentaire. Si ces structures jouent un rôle essentiel, elles s'inscrivent davantage dans une logique de réponse à l'urgence que dans une transformation

structurelle du système alimentaire. Elles “donnent à manger” plutôt que de garantir à chacun les moyens de se nourrir de façon autonome et digne.

Cette situation de précarité s’inscrit dans un contexte plus large de fragilité du système alimentaire français. Celui-ci repose en grande partie sur un modèle agro-industriel intensif, responsable de lourds impacts environnementaux. En 2019, le système alimentaire représentait à lui seul 24 % des émissions de gaz à effet de serre des ménages français, soit 163 millions de tonnes équivalent CO₂, dont la majorité provient de la production agricole (ADEME, 2019). La transformation du système alimentaire apparaît comme une condition indispensable pour respecter les engagements de l’Accord de Paris et contenir le réchauffement climatique sous la barre des +1,5 °C d’ici 2030 (Nations Unies, 2023).

En outre, l’accès à une alimentation saine et durable reste marqué par de fortes inégalités sociales. La capacité économique des individus à se nourrir correctement conditionne largement leur rapport à l’alimentation, et les politiques actuelles peinent à enrayer cette reproduction des inégalités. Dans ce contexte, la souveraineté alimentaire de la France est elle aussi mise à l’épreuve. Le système alimentaire national est de plus en plus dépendant d’une industrie agroalimentaire puissante, mondialisée, et souvent déconnectée des territoires. Bien que ce secteur constitue un pilier économique majeur, avec 7,8 milliards d’euros d’excédent commercial en 2021, plaçant la France au 6e rang mondial des exportateurs (Ministère de l’Agriculture et de l’Alimentation, 2021), il tend à concentrer les pouvoirs de décision et à éloigner les citoyens des leviers d’action sur leur propre alimentation.

En conclusion, l’analyse du système alimentaire au niveau international et national a mis en lumière les limites du modèle agricole actuel. Ce dernier produit des inégalités d’accès à une alimentation saine, une dépendance aux importations de denrées alimentaires, des impacts néfastes sur l’environnement et questionne la souveraineté des territoires sur leur capacité à nourrir leur population. Ces questions se posent aussi à l’échelle de notre territoire d’expérimentation : la Gironde, territoire mondialement reconnu pour sa filière viticole, est lui aussi concerné par cette incapacité à assurer la sécurité alimentaire de ses habitants.

1.1.3. Le système alimentaire en Gironde : une spécialisation viticole incompatible avec la sécurité alimentaire

Dominée par la vigne, l'agriculture girondine peine à nourrir son territoire

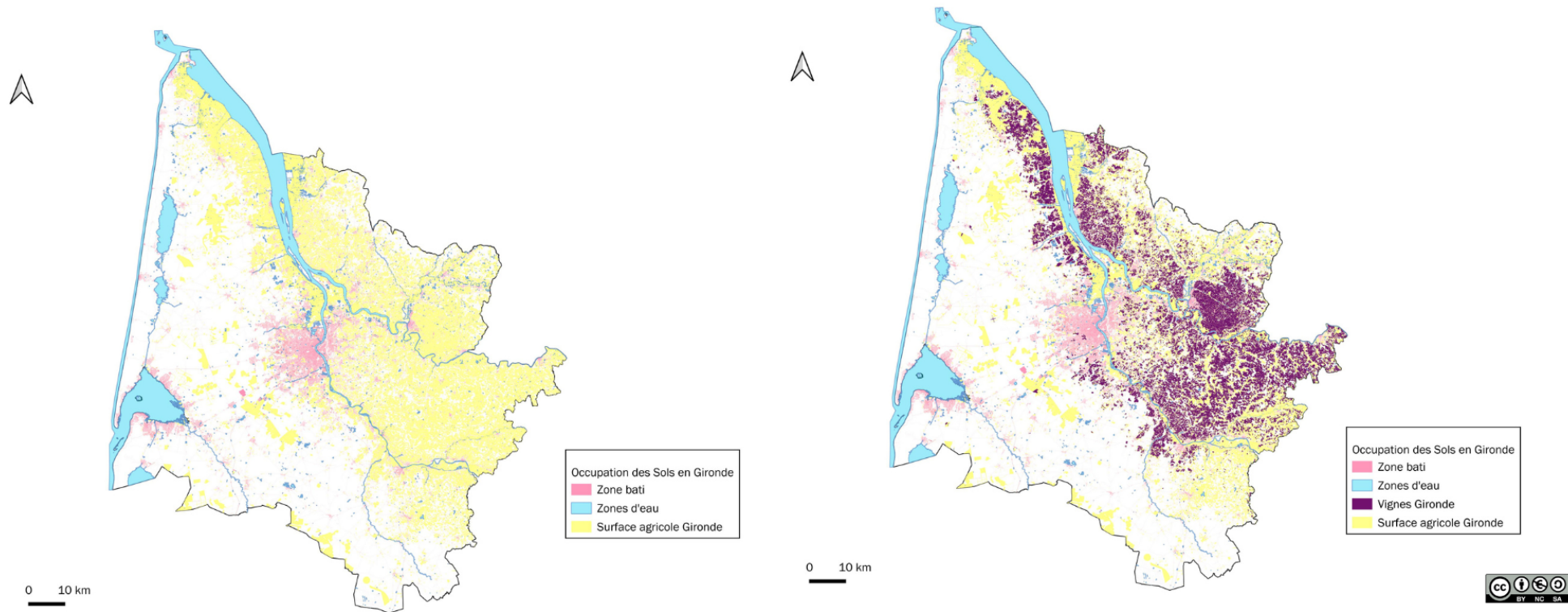


Figure 1 : Comparatif des surfaces agricoles en Gironde, la spécialisation de la vigne

Sources : IGN, géoservices, réalisé par Y.Taris (2025)

Ces cartes illustrent l'omniprésence de la vigne dans le département de la Gironde, avec près de 40 % des surfaces agricoles consacrées à la viticulture. On constate que les rives de la Garonne sont largement dominées par la vigne, notamment dans les grandes régions viticoles de l'Entre-deux-Mers, du Libournais, des Graves, du Blayais et du Médoc. L'ouest et le sud du département sont peu concernés par l'agriculture, étant davantage tournés vers la sylviculture, en lien avec la forêt des Landes. Selon la plateforme PARCEL, qui évalue le potentiel nourricier des territoires, la Gironde ne disposerait que de 57 % de potentiel nourricier.¹ Cela signifie qu'actuellement, ce qui est produit sur le territoire ne couvre que 57 % de la demande alimentaire.

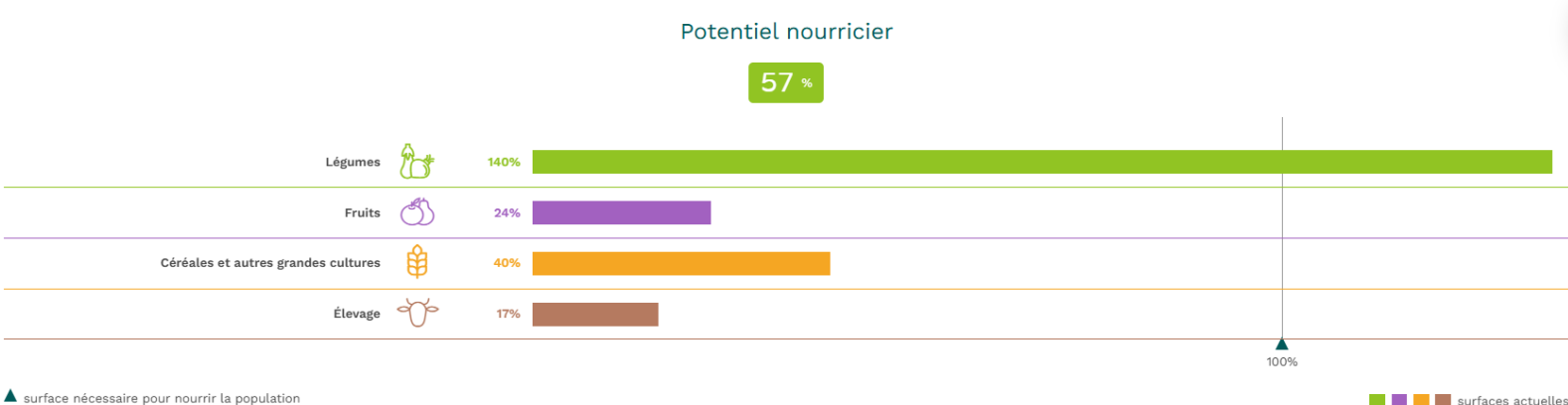


Figure 2 : Le potentiel nourricier de la Gironde

Source : plateforme PARCEL (2025)

Dans le détail, la Gironde peut fournir 142 % des légumes, mais ne parvient pas à répondre à la demande en fruits, céréales et viandes sur son territoire. Ce graphique met en évidence le manque de diversité des cultures et des productions dans le système alimentaire girondin, largement dominé par la vigne. En outre, la surface agricole mobilisée sur le territoire ne permet pas, avec le régime alimentaire actuel, de satisfaire les besoins alimentaires des habitants. Plusieurs facteurs expliquent cette incapacité : la viticulture, qui concurrence les autres formes d'agriculture (Clément Arnal, Lucette Laurens et Christophe Soulard, 2013, p.54), mais aussi la diminution progressive de la Surface agricole utile (SAU) en Gironde, au profit de l'artificialisation des sols et de l'expansion urbaine (Agreste 2024, p.1-2).

Par ailleurs, l'accès au foncier agricole devient de plus en plus difficile, en raison de la concurrence avec les projets immobiliers et de la hausse du prix des terres. En effet, les prix du

¹ Développé par Terre de Liens, la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique (FNAB) et le BASIC, PARCEL est un outil web gratuit, permettant d'évaluer pour un territoire donné les surfaces agricoles nécessaires pour se nourrir localement, ainsi que les emplois agricoles et les impacts écologiques associés.

foncier agricole ont fortement augmenté ces dernières années : en Nouvelle-Aquitaine, le prix moyen à l'hectare s'élève à 8 765 €/ha, plaçant la région au sixième rang des plus chères de France. Cette dynamique s'inscrit dans une tendance de fond : entre 1996 et 2016, la valeur des terres agricoles en France a augmenté de 54 % selon Terres d'Europe-Scarf. À titre d'exemple, selon le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Bordeaux Métropole, la ville ne dispose aujourd'hui que de sept jours d'autonomie alimentaire (PAT Bordeaux Métropole, 2022). Ainsi, le système alimentaire girondin ne peut pas assurer seul la sécurité alimentaire : il dépend des importations de denrées en provenance d'autres territoires nourriciers. Pour nuancer, à l'échelle régionale, la Nouvelle-Aquitaine est largement capable d'assurer l'alimentation des Néo-Aquitains (PARCEL, 2025), mais à quel prix ?

Comme explicité précédemment, le modèle productiviste actuel impacte fortement la biodiversité et les écosystèmes, en polluant les sols et les ressources en eau (Aubertot J.-N. et al., 2005, p.8). En outre, l'utilisation conséquente d'intrants, notamment dans la viticulture, et l'usage excessif de médicaments pour l'élevage impactent également la santé humaine (Griffon, 2013, p. 11-19). Pour limiter les effets de l'activité agricole sur le territoire, la FAO conseille l'adoption de pratiques plus durables comme l'agriculture biologique ou l'agroécologie, qui semblent être des solutions à court et à long terme à l'utilisation des intrants. Moins dépendantes de ces produits, elles contribuent également à limiter la prévalence des grandes monocultures — comme la vigne ou le maïs en Gironde — au profit de systèmes agricoles plus diversifiés et complémentaires, mieux adaptés aux besoins alimentaires actuels. De manière générale, la spécialisation d'un territoire sur un seul type de culture rend le territoire vulnérable. La crise viticole actuelle en Gironde en est un parfait exemple : un article récent de L'Humanité témoigne de la crise vécue par la filière viticole, avec un effondrement des exportations, l'arrachage généralisé des vignes, et de nombreuses entreprises en faillite ou fragilisées (De Quatrebarbes P.1, 2025). L'importance du secteur viticole sur l'emploi en Gironde n'est pas à négliger : sur les 7 000 exploitations agricoles du département, près de 5 400 sont orientées vers la viticulture (France Travail, 2025). La crise viticole que traverse la Gironde est donc bien une menace globale qui peut impacter de nombreuses filières, comme le tourisme, et fragiliser l'emploi.

Pour conclure, le système alimentaire de la Gironde n'est pas en capacité de garantir la sécurité alimentaire de ses habitants. Actuellement, il dépend des importations de denrées alimentaires venant d'autres régions ou pays, comme le Lot-et-Garonne ou l'Espagne, pour répondre à la demande alimentaire. De plus, la forte spécialisation d'un territoire sur une seule filière rend le territoire très vulnérable si la filière est confrontée à des difficultés financières ou, dans le cas de l'agriculture, à des intempéries comme la grêle, la sécheresse, ou encore à des maladies comme

le phylloxéra. Il est donc nécessaire de modifier le système alimentaire en profondeur pour aller vers une transition de notre modèle agricole. La Sécurité sociale de l'alimentation qui s'inscrit dans cette logique de transition, pourrait être l'une des réponses à la non-durabilité des systèmes alimentaires actuels.

1.2. La SSA en Gironde une réponse à la non-durabilité du système alimentaire girondin

1.2.1. Qu'est ce que la Sécurité sociale de l'alimentation ?

L'innovation sociale que j'analyse à travers cette méthodologie, est l'expérimentation de la Sécurité sociale de l'alimentation (SSA) menée en Gironde. Cette expérimentation s'appuie sur les trois grands principes de la Sécurité sociale de l'alimentation définis par le Collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation au niveau national (Site du Collectif SSA, 2021) :

- **L'universalité** : À l'instar du modèle de la Sécurité Sociale d'après-guerre, le dispositif bénéficierait à l'ensemble des citoyens, sans prendre en compte les niveaux de revenus. Cette universalité évite la stigmatisation des ménages les plus pauvres et justifie que l'ensemble de la population cotise pour ce dispositif.
- **Un financement basé sur la cotisation** : La SSA serait financée par un mécanisme de cotisation semblable à celui de la sécurité sociale. Sur ce point là, les réflexions sont toujours en cours, que ce soit sur le montant de l'allocation perçue par les citoyens ou sur le système de cotisation lui-même (unique, progressif, etc...). Néanmoins, il existe une volonté de financer ce système par des cotisations sociales plutôt que par des impôts. Ce fonctionnement permettrait à la SSA de conserver une indépendance vis-à-vis de l'Etat (ISF AgriSTA, 2023).
- **Le conventionnement démocratique des produits** : Le conventionnement des produits est défini par la SSA comme : *"Le mécanisme qui doit nous permettre d'assurer une orientation par les citoyens de la production agricole et alimentaire, en élaborant démocratiquement les types de produits et les critères de qualité auxquels nous aspirons avoir accès"* (site du Collectif SSA, 2021).



Figure 3 : Une plaquette pour la SSA - Sécurité sociale de l'alimentation

Source : Collectif SSA (2022)

Cette plaquette, réalisée par le Collectif SSA national, schématise la mise en œuvre du dispositif à l'échelle nationale. Ce projet a fait l'objet d'un projet de loi déposé par le parti politique "Les Écologistes" en février 2025, qui n'a cependant pas abouti. Notons que dans l'optique de construire un réel plaidoyer en faveur de la SSA et du droit à l'alimentation, les expérimentations de SSA continuent de se développer partout en France, afin de donner du poids au collectif ainsi qu'à cette initiative.

Le système de la SSA est théorique, chaque porteur de projet adapte le concept à la réalité du terrain. A titre d'exemple, le pilier de l'universalité est impossible à mettre en place à l'échelle du territoire d'expérimentation de la Gironde. En effet, l'expérimentation ne compte que 391 personnes, soit 178 foyers, répartis sur les 4 territoires de l'expérimentation : Bordeaux, Bègles, le Pays-Foyen et le Sud-Gironde (rapports d'activité Acclimat'action 2024-2025). De plus, la SSA en Gironde a décidé, dans son panel, de sur-représenter les personnes en situation de précarité dans un souci d'aide à la lutte contre les précarités, notamment alimentaires. Dans cette perspective, les expérimentations rencontrent des difficultés à autofinancer les caisses alimentaires sans subventions, car les participants ont des capacités financières limitées qui ne leur permettent pas de cotiser suffisamment. Les expérimentations locales s'approprient donc le concept de Sécurité sociale de l'alimentation, qu'elles adaptent aux logiques et dynamiques propres à leur territoire, en s'appuyant sur leur ancrage local.

1.2.2. La SSA en Gironde : une dynamique collective pour une démocratie alimentaire

Il est important de définir ce qu'est la démocratie alimentaire et son rôle dans la durabilité des systèmes alimentaires. Dominique Paturel et Patrice Ndiaye définissent la démocratie alimentaire comme :

“La revendication des citoyens à reprendre le pouvoir sur la façon d'accéder à l'alimentation, dans la reconnexion entre celle-ci et l'agriculture. La démocratie alimentaire émerge comme un terreau particulièrement propice à la construction d'une nouvelle citoyenneté, dans laquelle les citoyens retrouvent les moyens d'orienter l'évolution de leur système alimentaire à travers leurs décisions et pas uniquement leurs actes d'achat” (Paturel D., Ndiaye, 2019).

À travers cette définition, ils affirment la volonté des citoyens de reprendre collectivement la maîtrise de leur alimentation et de son système, dans une démarche visant à renforcer la justice sociale. L'alimentation ne doit plus juste être un acte de consommation mais un acte citoyen. Dans la vision de la SSA, le choix de notre alimentation ne doit plus être conditionné par nos revenus, afin de permettre à chacun d'être maître de son alimentation. Cette prise de pouvoir s'accompagne d'une volonté de transformer le système alimentaire pour le rendre plus durable et mieux adapté aux besoins réels des populations. En effet, *“considérer ces trois approches - système alimentaire, multiples fonctions de l'alimentation et modèle alimentaire - constitue les fondements de connaissances pouvant actionner la démocratie alimentaire. Et c'est l'accès global à l'ensemble de ces trois types de connaissances qui permet d'exercer une citoyenneté alimentaire (Paturel, Ndiaye 2019)”*. Néanmoins, cette démocratie alimentaire se doit de respecter les normes sociales et la diversité des cultures alimentaires, dans le but d'éviter d'exclure les citoyens de cultures et de pratiques alimentaires différentes (Fischler et al., 2008, p. 110-115).

C'est dans ce contexte que, dès 2021, l'idée de la Sécurité sociale de l'alimentation (SSA) commence à circuler localement, notamment au sein du collectif girondin Acclimat'action. Celui-ci s'en empare comme d'un horizon politique structurant, en cohérence avec les parcours d'engagement citoyen en faveur d'une démocratie alimentaire alors en cours de construction. Parallèlement, la Ville de Bordeaux et le Département de la Gironde s'y intéressent également. Jean-Luc Gleyze, président du Département, évoque, dès le début de sa campagne pour un second mandat en 2021, la volonté d'expérimenter une SSA sur le territoire. Ces convergences d'intérêts vont progressivement donner naissance à une dynamique collective.

À partir de la mi-2022, après plusieurs mois de dialogue et de co-construction, un projet commun se dessine entre Acclimat'action, la Ville de Bordeaux et le Département. Au début, ces trois partenaires n'avaient pas forcément les mêmes idées ni les mêmes objectifs, surtout concernant les endroits où tester leurs actions. Mais petit à petit, une vision commune a émergé: celle de représenter à la fois les zones rurales et urbaines, et de s'appuyer sur des dynamiques citoyennes déjà existantes.

En parallèle, Acclimat'action avait lancé des parcours citoyens en partenariat avec les associations et les partenaires du collectif, tels que Les Râteleurs (Sainte-Foy), le Centre social de l'Estey (Bègles), la Boussole (Sud-Gironde) et le Centre social de Bordeaux Nord (Bordeaux). Sur chacun de ces territoires, le collectif Acclimat'action a mis en place des parcours d'engagement citoyen d'une durée de six mois, entre janvier et juin 2023. Le but de ces parcours était de renforcer les compétences des habitants sur différents sujets : alimentation durable, politiques alimentaires, agriculture biologique, système agricole, conventionnement, système de cotisations, origine de la SSA, etc. Les sujets étaient nombreux ; l'objectif à long terme de ces parcours étant de co-construire un projet de Sécurité sociale de l'alimentation avec les citoyens du programme, les associations locales, le collectif Acclimat'action, la Ville de Bordeaux et le Département de la Gironde. Ainsi, pendant six mois, les participants ont assisté à des réunions pour approfondir leurs connaissances sur l'alimentation et contribuer à l'élaboration du projet. Dans chacun de ces territoires, une dizaine de citoyens ont initié les bases de la SSA en Gironde. Ces quatre territoires – Bordeaux, Bègles, le Pays-Foyen et le Sud-Gironde – définissent ainsi le périmètre de l'expérimentation girondine.

En plus de définir le territoire de la SSA, les parcours d'engagement ont servi de base à la co-construction du projet par l'élaboration de la charte de Conventionnement de la SSA (cf annexe 3). Ce document au cœur du projet définit les règles de conventionnement, point central du projet.

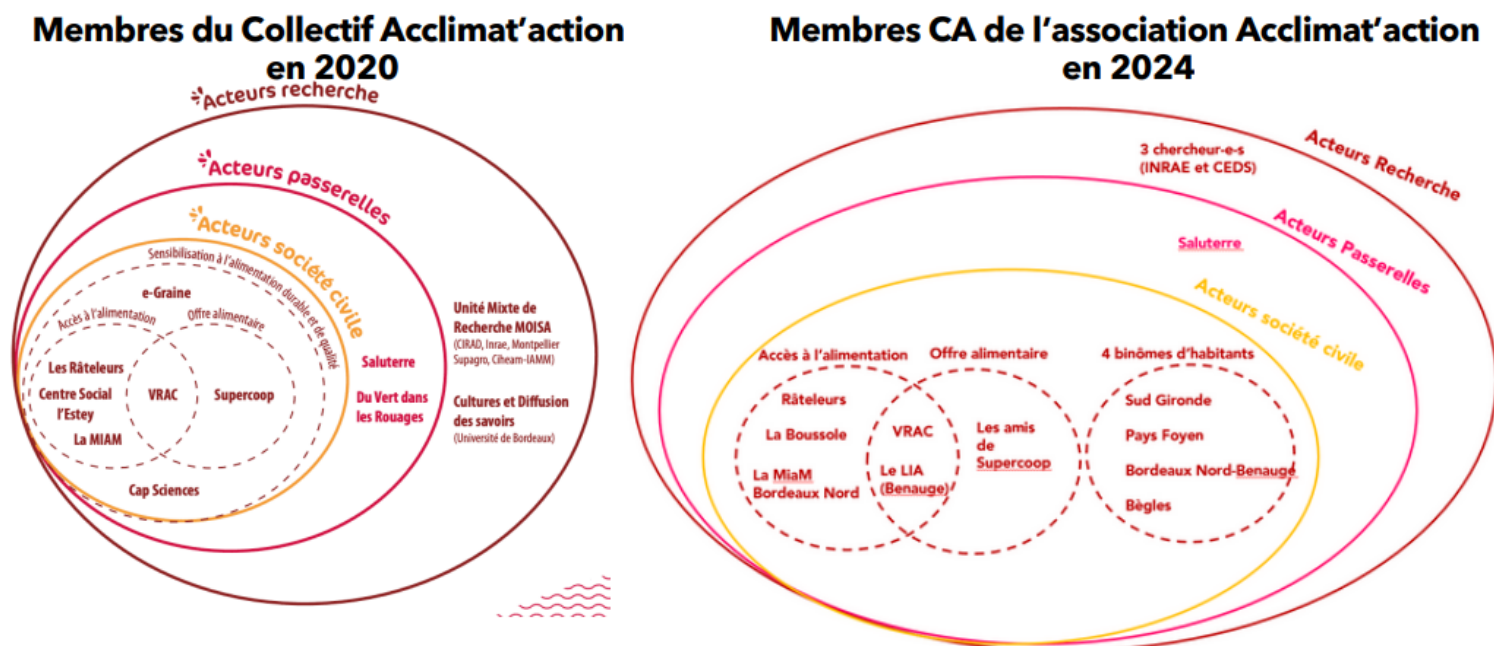


Figure 4 : Evolution du collectif Acclimat'action vers une association

Source : Rapport d'activités Acclimat'action (2025)

Le schéma ci-dessus témoigne de la volonté du collectif Acclimat'action de construire une gouvernance de la SSA en respectant l'impératif démocratique défendu par le projet. D'un collectif informel réunissant les acteurs impliqués, Acclimat'action a progressivement évolué pour devenir, en février 2024, une association porteuse de l'expérimentation. Son conseil d'administration regroupe à la fois des membres fondateurs du collectif et des représentants issus des territoires engagés dans l'expérimentation de la SSA. Le CA d'Acclimat'action est ainsi l'organe décisionnaire de la SSA : c'est elle qui va "juridiquement" prendre les décisions décidées et votées par la caisse commune de l'alimentation qui regroupe les quatre caisses locales.

Les acteurs publics – les villes de Bordeaux et de Bègles, le Département de la Gironde, la Métropole bordelaise et la Région – continuent de s'investir dans le projet, notamment en tant que financeurs. Ce projet a nécessité un important travail de réflexion, non seulement sur les fondements de la SSA, mais aussi sur sa mise en œuvre concrète : quelle forme de gouvernance adopter ? Quels rôles attribuer à chaque acteur ? Comment articuler compétences et responsabilités ? Et surtout, comment garantir une cohérence entre les principes portés par le projet et la réalité des territoires ? La gouvernance repose ainsi sur une collaboration étroite entre structures institutionnelles et collectifs citoyens, chacun apportant son expertise et sa

légitimité, avec l'ambition commune de construire, depuis les territoires, une sécurité sociale de l'alimentation expérimentale, mais profondément ancrée dans les réalités sociales et démocratiques locales.

La construction du projet a mis en évidence la volonté d'instaurer une expérimentation de démocratie alimentaire, où chacun peut participer en pleine conscience aux décisions liées à son alimentation. En ce sens, les parcours d'engagement citoyen constituent le socle de cette démocratie alimentaire : ils ont permis la formation d'un noyau de participants engagés, capables de comprendre les enjeux du projet et de mobiliser d'autres habitants autour de cette dynamique. Les participants sont ainsi placés au cœur du dispositif : ils sont régulièrement sollicités pour donner leur avis, prendre des décisions structurantes, ou encore contribuer activement à la mise en œuvre des actions.

Maintenant que les fondations du projet sont posées – en particulier sa volonté de mettre en place une démocratie alimentaire – il s'agit d'analyser les effets de cette innovation sur la durabilité du système alimentaire.

1.2.3 La Charte de conventionnement : cadre d'une alimentation durable et choisie

À la fin des parcours d'engagement citoyen de 2023, les participants des quatre territoires impliqués ont co-construit collectivement la Charte Commune de Conventionnement (*Cf. annexe 3 : charte commune de conventionnement des lieux et des produits*). Ce document vise à définir les grandes orientations et les valeurs de l'expérimentation de la SSA en Gironde, tout en servant de cadre de référence pour sa mise en œuvre concrète. Il précise les critères permettant de conventionner les lieux d'approvisionnement alimentaires ainsi que les produits pris en charge par le dispositif. La Charte a été pensée pour être à la fois, ambitieuse en matière de transition agricole et alimentaire, compréhensible par les mangeurs et les professionnels de l'alimentation, et réalisable. Tout au long de la période d'expérimentation, les Caisses locales se sont réunies régulièrement pour sélectionner les lieux à conventionner. La Charte constitue un outil politique fort, permettant aux citoyens de réaffirmer leur engagement à travers des critères exigeants (décrits ci-dessous), notamment en matière de protection de l'environnement.

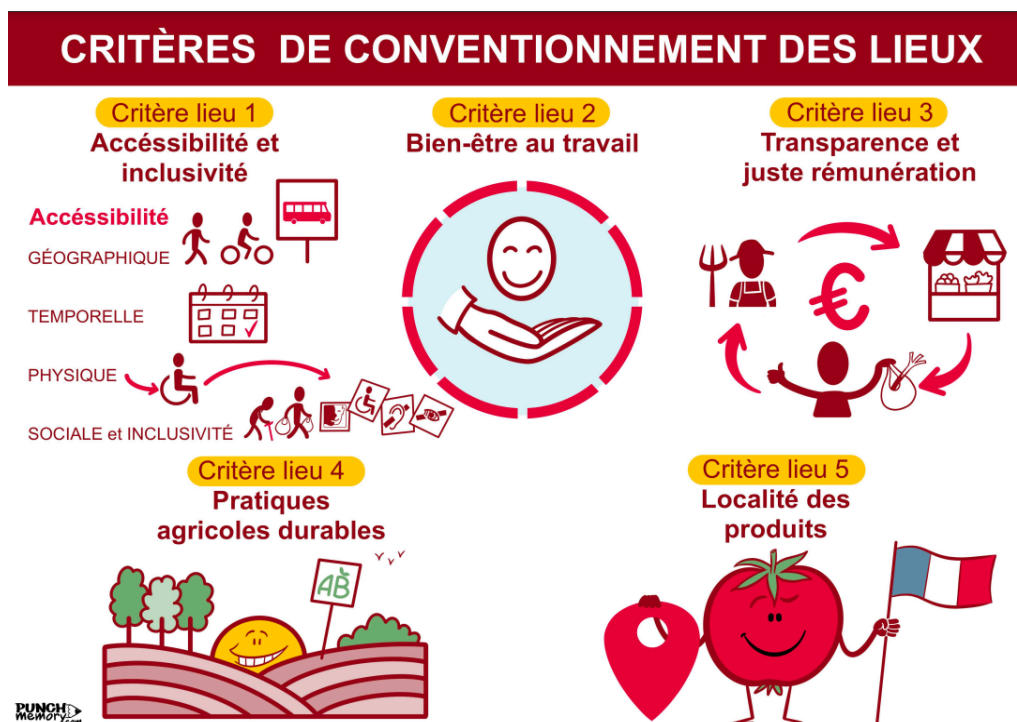


Figure 5 : Facilitation graphique des critères de conventionnement des lieux

Source : Wiki SSA

La charte stipule qu'un lieu doit remplir au minimum trois critères sur cinq pour être conventionné, ce qui témoigne de la volonté des habitant·es d'ancrer l'expérimentation dans une démarche à la fois écologique et sociale. Ce seuil a suscité de nombreux débats : certain·es le jugeaient indispensable pour porter une ambition forte, tandis que d'autres le trouvaient trop contraignant. En effet, certains lieux potentiellement intéressés n'étaient pas en mesure de répondre à cette exigence, notamment en raison du critère relatif à la présence d'au moins 50 % de produits issus de l'agriculture biologique. Cette question du bio a particulièrement divisé les participant·es : fallait-il s'appuyer uniquement sur le label, ou reconnaître aussi les pratiques de producteurs engagés dans une agriculture paysanne, durable mais non labellisée ?

Le niveau de prise en charge des produits en MonA (la monnaie alimentaire de la SSA) dépend directement du nombre de critères remplis par le lieu conventionné. Lorsque trois critères sont validés, les produits peuvent être réglés à hauteur de 50 % en MonA, le reste devant être payé en euros. Si le lieu remplit quatre critères, la prise en charge monte à 75 %, et lorsqu'il respecte l'ensemble des critères, elle atteint 100 %.

Le processus de conventionnement s'est déroulé tout au long de la phase d'expérimentation de mars 2024 à avril 2025. Les participant·es des Caisses locales proposent des points de vente à leur collectif. Chaque lieu pressenti reçoit une grille d'auto-évaluation pour

réfléchir à ses pratiques. Il est possible qu'un lieu se porte spontanément candidat au conventionnement.

Les structures intéressées reçoivent alors la Charte Commune de Conventionnement, une liste des produits de base conventionnables, ainsi qu'une grille d'analyse leur permettant de réaliser leur auto-évaluation. Un diagnostic croisé est ensuite réalisé par un binôme composé d'un·e citoyen·ne et d'un·e salarié·e d'Acclimat'action, parfois accompagné.es d'un représentant issu d'un autre territoire. Ce binôme formule un avis à destination de la Caisse locale, qui statue ensuite par un vote sur le niveau de conventionnement du lieu. Selon les résultats, les produits vendus pourront donc être payés en MonA à hauteur de 50 %, 75 % ou 100 %.

Après validation d'un lieu, un second échange est organisé avec ses responsables. Un binôme, composé d'un·e participant·e et, si possible, d'un·e salarié·e ou animatrice de la Caisse, se rend à nouveau sur place. Cette visite permet de déterminer précisément quels produits seront conventionnés dans le cadre de la SSA. Ces produits doivent impérativement répondre aux critères définis par la Charte.

Ainsi, La co-construction de cette Charte a permis de renforcer le pouvoir d'action et de décision des citoyen·nes dans l'organisation de leur système alimentaire. Elle a contribué à revaloriser leur rôle dans l'espace public, notamment par les interactions qu'il.elle.s ont noué avec les pouvoirs publics. Ces échanges se sont concrétisés lors de rassemblements interterritoriaux et par la présentation officielle de la Charte à la Métropole de Bordeaux ainsi qu'au Département de la Gironde. Le conventionnement peut être considéré comme l'élément définissant le territoire d'expérimentation de la SSA : les points de vente conventionnés déterminent ainsi le champ d'action de l'innovation, tout en matérialisant « physiquement » le territoire de la SSA.

La carte introduite ci-dessous présente les quatre territoires de la SSA en Gironde : Bordeaux, Bègles, le Pays-Foyen et le Sud-Gironde. Les points figurants sur la carte représentent les lieux de vie des participant.es ainsi que les points de vente conventionnés. Ils mettent en lumière les disparités et similitudes entre les territoires. On remarque que les territoires de Bègles et de Sainte-Foy-la-Grande sont très centralisés, avec une proximité marquée entre les lieux de vie et les points de vente. À l'inverse, le Sud-Gironde et Bordeaux apparaissent plus décentralisés, avec plusieurs pôles d'attraction. Bien que les pôles bordelais soient géographiquement proches, les temps de déplacement entre quartiers peuvent être significatifs. Par ailleurs, on constate que ces territoires n'incluent pas nécessairement l'ensemble des points de vente ou des lieux de vie. Certains se situent en dehors des zones définies. Sur le territoire du Pays-Foyen, par exemple, on distingue des points de vente situés hors du département de la Gironde. Le conventionnement peut être considéré comme l'un des éléments qui a permis de construire le territoire d'expérimentation de la SSA.

Les territoires de l'expérimentation de la Sécurité sociale de l'Alimentation en gironde

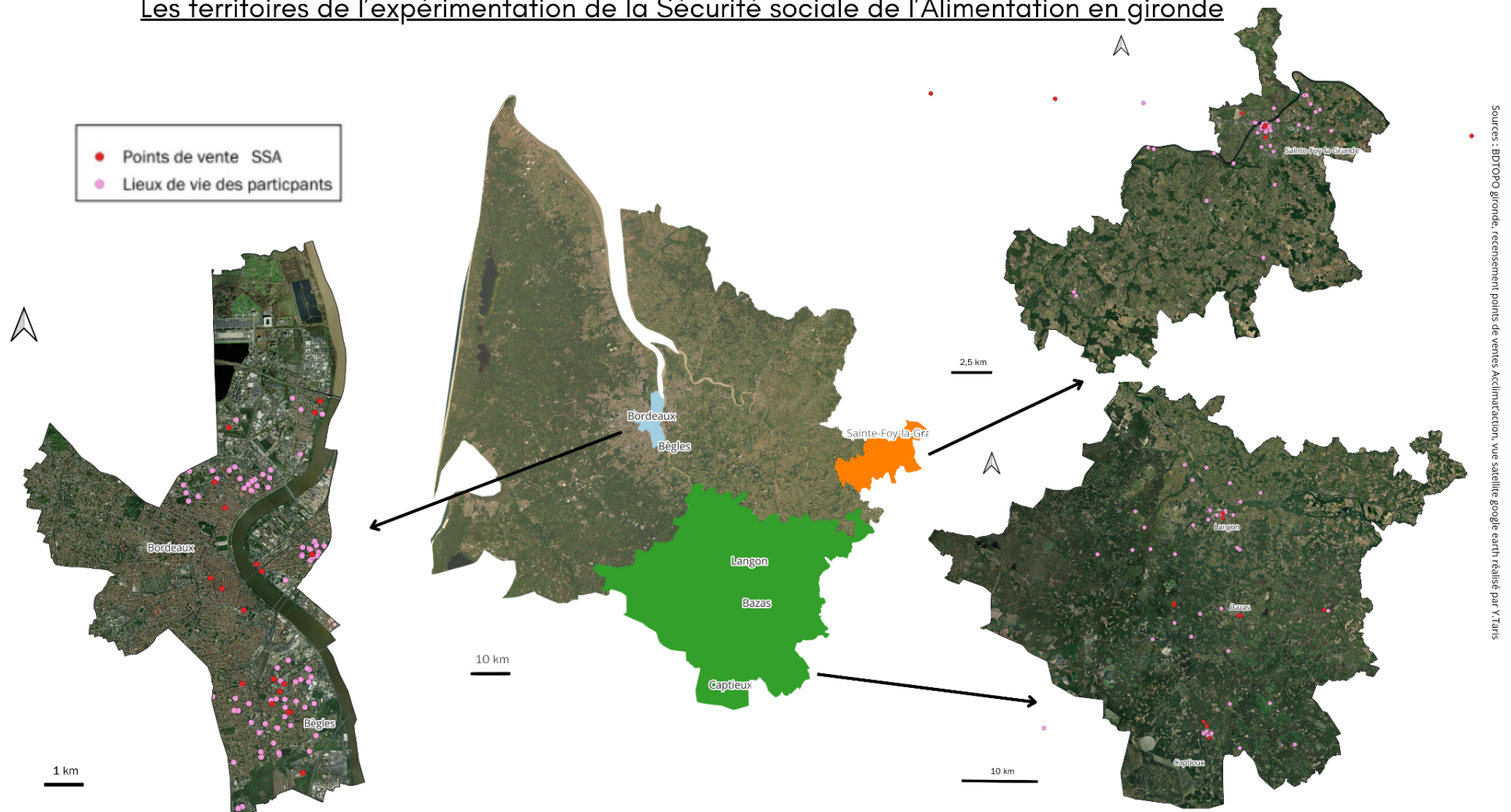


Figure 6 : Le conventionnement des points de vente sur l'ensemble des territoires

Réalisé par Y. TARIS, Source : recensement d'acclimat'action (2025), IGN, google Earth

En conclusion, le conventionnement, organisé autour de la Charte Commune de Conventionnement, garantit aux mangeur·euses une alimentation accessible, choisie et durable, en adéquation avec les ambitions de la SSA. Les produits et les lieux conventionnés répondent à des critères exigeants, respectueux de l'environnement et bénéfiques à la santé publique. Ces lieux s'inscrivent dans une logique de transition agricole et alimentaire, marquant une avancée significative vers des systèmes alimentaires plus durables. De plus, le conventionnement incite les participant.es à modifier leurs pratiques alimentaires notamment d'achats. Lors de l'atelier URBAL sur les questions de conventionnement, une participante témoigne : *“Depuis la SSA, je ne vais presque plus dans les grandes surfaces ... et si j'y vais, je prends en compte la charte pour choisir mes produits”*². Une autre habitante souligne néanmoins l'une des limites du processus de conventionnement : *“Il y a plus de produits que l'on ne peut pas conventionner que ceux que l'on peut conventionner.”*³ Cette remarque témoigne d'une prise en compte de l'enjeu de la qualité et de la durabilité des produits dans notre système actuel. Grâce au conventionnement, la SSA oriente les participant.es vers les points de vente et vers les produits de qualité et durables, mais ne dispose pas de l'influence nécessaire pour modifier le système alimentaire dans son ensemble.

Bien que cette transformation reste à l'échelle locale et ne touche pour l'instant qu'un nombre limité d'habitant.es, elle s'inscrit dans une dynamique nationale plus large. En ce sens, l'expérimentation girondine, comme d'autres initiatives en France, peut nourrir un plaidoyer en faveur d'une refondation collective de notre système alimentaire. Une telle révolution apparaît comme indispensable face aux enjeux écologiques, sociaux et climatiques de notre époque.

1.2.4. Fonctionnement et enjeux du système de dotation en MonA dans l'expérimentation girondine

Depuis le début de la SSA, la question du système de cotisation a été longuement débattue, notamment au regard du montant mensuel de la dotation : il fallait trouver un système de dotation qui réponde aux besoins budgétaires des participant.es. Cette question a été soulevée lors des parcours d'engagement citoyen, en parallèle des débats sur la charte de conventionnement – l'idée étant de décider de manière démocratique, avec l'ensemble de parties prenantes, de la direction qu'allait prendre l'expérimentation. De nombreux ateliers et réunions ont eu lieu dans l'optique d'étudier le sujet, en prenant appui sur différentes mises en situation. Les réflexions se sont aussi appuyées sur des éléments théoriques ou des études pour compléter les idées des citoyens.

² Atelier Urbal *“Identifier et conventionner les points de ventes en respectant la Charte”*, Bordeaux, 20 mai 2025

³ Atelier Urbal *“Identifier et conventionner les points de ventes en respectant la Charte”*, Sud-Gironde, 24 mai 2025

In fine, ce long processus de délibération à mené au système de dotation suivant :

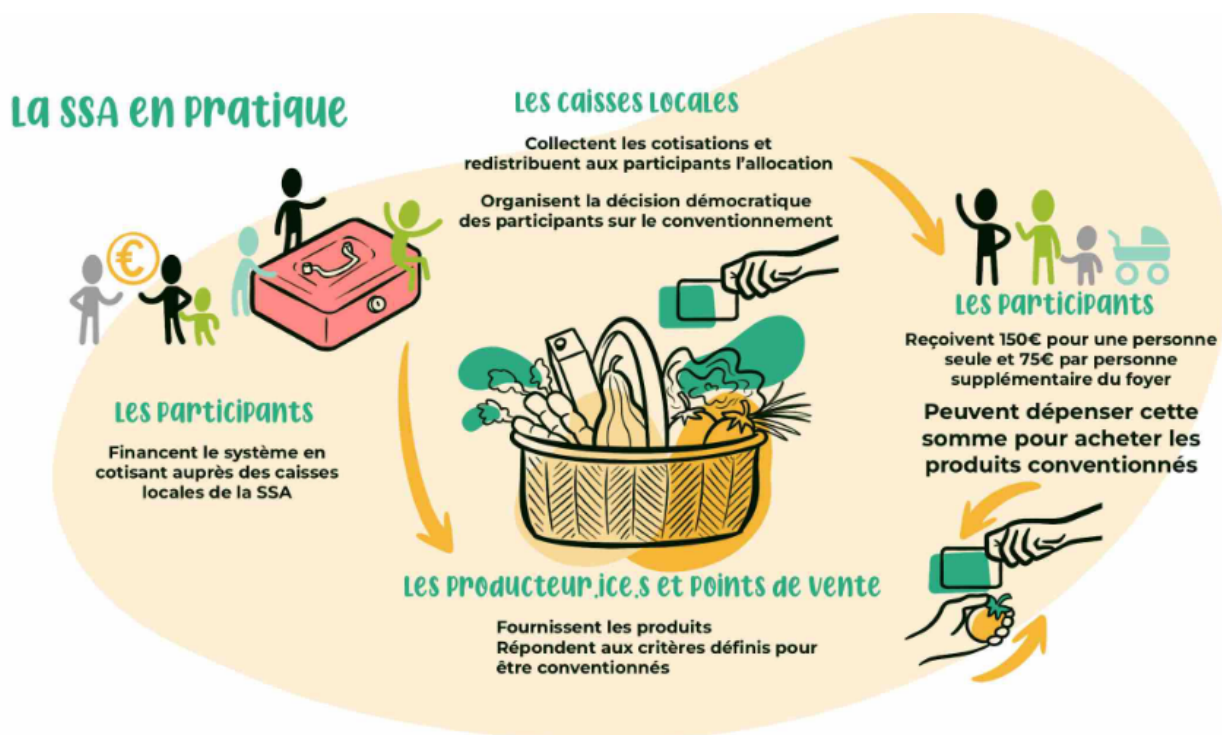


Figure 7 : Le fonctionnement de la SSA : un cercle vertueux

Source : collectif Acclimat'action.

Ce schéma illustre et résume le fonctionnement de la SSA entre les caisses locales, les participant.es et les lieux de vente (producteurs, commerçants, épiceries, etc.). Sur cette facilitation graphique, le plus important reste le système de dotation choisi par la caisse locale de l'alimentation. Mais comment fonctionne-t-il ? Chaque citoyen.ne perçoit une allocation de 150 € sous forme de MonA par personne et par mois, ainsi que 75 € supplémentaires par membre du foyer. En pratique, une famille de trois personnes composée de deux parents et d'un enfant percevra chaque mois 300 €, qu'ils pourront dépenser dans l'ensemble des lieux conventionnés par la caisse de l'alimentation. Ce système garantit à chacun de subvenir à ses besoins alimentaires tout en étant égalitaire, puisque tout le monde perçoit le même montant, peu importe le montant de sa cotisation ou de ses revenus.

Cependant, le collectif a identifié une faille dans ce système de dotation : la monnaie utilisée. En effet, depuis le début de l'expérimentation, la question du moyen de paiement utilisé par les mangeur.euses est une source de débat. Plusieurs cas de figures ont été envisagés, à

l'instar de la possible utilisation de la monnaie locale girondine – la Gemme – ou encore l'achat de produits en euros. Finalement, le collectif a décidé de s'inspirer de la caisse commune de l'alimentation de Montpellier mené par "Territoires à vivre" (Caisse commune de l'alimentation Montpellier, 2023) et de créer une monnaie de l'alimentation : la MonA (Monnaie Alimentaire). Servet définit les monnaies locales comme : *"des outils monétaires utilisés dans une zone géographique définie, visant à dynamiser l'économie locale en favorisant les échanges entre les acteurs économiques de la région et en soutenant des pratiques respectueuses de l'environnement et des valeurs sociales."* (Servet J.-M., 2012, p. 177-194). La MonA se distingue d'une monnaie locale, car elle n'est pas une monnaie à proprement parler : il s'agit davantage d'un moyen de paiement différé, à l'image d'un chèque. Lorsqu'un·e participant·e utilise une MonA dans un commerce, il ou elle ne paie pas directement le commerçant, mais lui donne la possibilité de recevoir, sous 15 jours, un virement de la caisse de la Gironde équivalent au montant dépensé. Une MonA équivaut à un euro. Les MonA sont versées sur un compte numérique et peuvent être dépensées dans les lieux conventionnés grâce à un code à 4 chiffres, comme pour un paiement par carte bancaire. La différence, c'est que la transaction se fait directement depuis un smartphone, une tablette ou un ordinateur. Le choix d'une monnaie virtuelle plutôt que de billets physiques a été fait par les citoyen.nes pour des raisons de praticité, aussi bien pour les commerçant.es que pour les participant.es. *Mais concrètement, comment se passe un passage en caisse ?*

Prenons l'exemple d'une famille habitant à Bègles qui se présente à la caisse avec 10 articles non conventionnés et 10 articles conventionnés, dans un commerce adhérant à 75 % à la Charte :

- Les articles non conventionnés sont scannés en premier. Leur paiement ne peut pas être couvert par l'allocation de la Sécurité sociale de l'alimentation et se fait donc en euros.
- Le second passage en caisse concerne les produits conventionnés, pour un montant total de 50 €. Étant donné que le commerce respecte 75 % des critères de la Charte, 75 % du paiement peut être pris en charge par leur solde de MonA. Le prix total est donc de 37.5 MonA et 12.5 €.

En conclusion, le système de cotisation citoyenne ainsi que l'usage de la MonA orientent le système alimentaire vers plus de durabilité. En fixant collectivement les règles d'allocation et en limitant l'usage de la MonA aux produits et lieux conventionnés en respectant les critères de la charte, les mangeur·euses redirigent volontairement la consommation vers des pratiques plus responsables. Ce fonctionnement favorise ainsi les circuits courts, les producteurs engagés, et instaure les prémices d'une démocratie alimentaire. Enfin, le dispositif facilite l'accès à tous à une alimentation de qualité sans distinction de revenus grâce aux allocations en MonA.

1.2.5. L'engagement collectif comme moteur d'une démocratie alimentaire locale

La construction d'une démocratie alimentaire prend racine dans les parcours d'engagement citoyen, qui ont constitué la fondation de l'ensemble de l'expérimentation. Ces quarante citoyen·nes engagé·es initialement ont joué un rôle d'ambassadeur·rices auprès des nouveaux arrivant·es dans les Caisses locales. Leur mobilisation a permis d'élargir la communauté de participant·es, atteignant environ 400 personnes, soit près de 100 par territoire.

Tout au long de l'expérimentation, des ateliers et des moments de partage ont été organisés par les animatrices de chaque territoire afin de créer les conditions favorables à l'émergence d'une véritable démocratie alimentaire. L'objectif était de permettre à chacun·e de devenir acteur ou actrice conscient·e du projet de SSA, et ainsi de participer activement aux décisions concernant son alimentation. Le témoignage de Farida, membre du parcours citoyen de Bègles, illustre bien les enjeux de compréhension liés à ce dispositif : *"Au début, je pensais que c'était juste une allocation tous les mois, mais finalement, on nous a fait comprendre que c'était bien plus que ça, c'est aussi apprendre à cuisiner et à acheter au marché."*⁴ Ce retour met en évidence l'importance pour le collectif d'expliquer clairement ce qu'est la SSA, au-delà de sa dimension financière. Dans cette optique, des événements réguliers sont organisés, à la fois pour sensibiliser, transmettre les principes de la SSA, et favoriser le débat entre participant·es.

David Fimat, coordinateur de l'association Acclimat'action, insiste sur cette ambition collective : *"Les caisses alimentaires doivent être l'occasion de discuter, d'échanger sur nos pratiques alimentaires tous ensemble"*, souligne-t-il, en opposition à l'approche de l'aide alimentaire traditionnelle. Il rappelle que cette expérimentation vise à résoudre un problème démocratique, en plaçant sur un même pied d'égalité élu·es, associations et citoyen·nes.

En intégrant pleinement les participant·es dans les processus de décision, cette démarche cherche également à limiter le sentiment de honte ou le manque de légitimité souvent ressenti par les bénéficiaires de l'aide alimentaire, tel que décrit par Ramel (2018, p. 53-61).

En outre, le système de cotisation constitue un véritable outil démocratique, permettant à chacun·e de participer activement au projet. Cotiser, pour chaque mangeur ou mangeuse, revient à légitimer sa place et son droit aux dotations, ce qui permet de sortir de la logique d'aide alimentaire classique. Contrairement à l'aide alimentaire, où les bénéficiaires sont dans une position passive face à leur alimentation, le système de cotisation favorise une posture active, fondée sur l'engagement personnel. Bien qu'il repose sur des principes solidaires, ce

⁴ Caisse commune de la Gironde, 29 mars 2025

système se distingue du modèle souvent perçu comme « assistanciel » de l'aide alimentaire. Il offre ainsi aux personnes en situation de précarité, largement représentées dans le panel de l'expérimentation, la possibilité de s'émanciper de cette logique d'aide. En agissant, elles reprennent du pouvoir sur leur alimentation et retrouvent la capacité de choix, grâce à leur propre contribution. Cette cotisation est autodéterminée par chaque participant.e, sur la base de critères indicatifs tels que le revenu, le reste à vivre ou encore le budget alimentaire mensuel.

Ainsi, cette expérimentation repose sur une ambition forte de démocratie alimentaire. Elle se veut exemplaire et pourrait servir de modèle pour repenser le rapport entre alimentation et citoyenneté. En capitalisant sur les expériences à travers toute la France, le collectif SSA prévoit d'engager un plaidoyer afin de porter les idées de la Sécurité sociale de l'alimentation à l'échelle nationale. Plus encore que le seul concept de SSA, ce plaidoyer vise à replacer au centre du débat public la question du droit à l'alimentation et la nécessité de transformer un système alimentaire aujourd'hui délétère pour le climat, les écosystèmes et les sociétés. Il s'agit également, dans une moindre mesure, d'interroger notre démocratie sur la participation citoyenne autour des enjeux alimentaires, en redonnant aux individus la capacité de choisir leur alimentation.

En résumé ...

L'étude du système alimentaire a mis en évidence les limites de notre modèle agricole actuel. Ce modèle ne parvient pas à remplir sa mission fondamentale : garantir la sécurité alimentaire des citoyen.es, c'est-à-dire permettre à chacun.e l'accès à une alimentation diversifiée, de qualité et durable. Il engendre de nombreux effets négatifs, tels que la surproduction, le gaspillage alimentaire, l'augmentation des maladies chroniques comme l'obésité, la dégradation des écosystèmes, la prolifération de produits ultra-transformés⁵, ainsi que des émissions de gaz à effet de serre en grande partie responsable du dérèglement climatique. Ce système contribue également à creuser les inégalités d'accès à l'alimentation, en raison de multiples facteurs, notamment la précarité économique et l'inégale répartition de l'offre alimentaire. Ainsi, le système alimentaire ne répond pas aux besoins de durabilité et de résilience recommandés par la FAO.

En réponse à ce système alimentaire défaillant, des innovations émergent, parmi lesquelles l'expérimentation de la Sécurité sociale de l'alimentation (SSA) en Gironde. Cette innovation permet aux participant.es de se réapproprier leur alimentation, en leur redonnant du pouvoir de choix. Le conventionnement constitue le pilier du projet : il identifie et valorise les

⁵ "Les aliments ultra-transformés sont des formulations d'ingrédients, principalement à usage industriel, résultant d'une série de procédés industriels. Ces formulations contiennent peu ou pas d'aliment intact" Monteiro et al, P. C. (2019).

points de vente respectant les critères de durabilité et d'éthique prônés par la SSA. Ce dispositif favorise les circuits courts, limite le nombre d'intermédiaires et oriente les participant.es vers des offres durables, composées en grande partie de produits issus de l'agriculture biologique, de qualité, et diversifiés. Par ricochet, les acteurs du territoire, en particulier les citoyens, sont sensibilisés aux enjeux de l'alimentation et de l'agriculture durables, ce qui conduit à une évolution des pratiques alimentaires chez les "mangeurs" de la SSA.

Néanmoins, les effets de cette expérimentation sur le système alimentaire restent limités, notamment en raison du nombre restreint de participants – seulement 400 citoyens répartis sur les quatre territoires de la Gironde. De plus, le modèle financier de la SSA en Gironde repose en grande partie sur des subventions publiques soumises aux choix politiques qui peuvent fluctuer dans le temps. Depuis mars 2025, le montant de l'allocation mensuelle versée aux participants a dû être réduit en raison d'une baisse des financements versés par le Département. Cette instabilité freine la diffusion du projet à plus grande échelle et limite ainsi son influence sur le système alimentaire.

Par ailleurs, le succès de la SSA engendre un risque d'appropriation du dispositif par d'autres acteurs, qui, ce faisant, peuvent altérer ses valeurs et ses principes. À titre d'exemple, une SSA à destination des étudiants de la métropole bordelaise a été initiée par le CREPAQ⁶ sur l'année universitaire 2023-2024. Cependant, ce dispositif n'avait pas instauré une véritable démocratie alimentaire : en tant que participant, j'ai eu le sentiment que mon avis, comme celui des autres étudiants bénéficiaires, n'était pas réellement pris en compte dans les décisions. Ce projet se rapprochait davantage d'un dispositif d'aide alimentaire à destination d'un public précaire – ici les étudiants. De plus, Nicolas Bricas, chercheur en socio-économie de l'alimentation au CIRAD, souligne que la multiplication des projets pourrait nuire à la volonté initiale de la SSA d'être une véritable alternative au modèle dominant.

Pour conclure, la SSA peut être considérée comme une alternative crédible au système alimentaire actuel, mais son ancrage reste encore trop local pour qu'elle puisse l'influencer sur le long terme. Elle propose un modèle plus durable, mais quels sont ses effets concrets ? De quelle manière peut-on analyser les transformations qu'elle produit sur la durabilité du système alimentaire ? L'application de la méthode URBAL, qui constitue l'objectif principal de mon stage, a pour but d'évaluer les impacts des actions menées dans le cadre de la SSA et d'apporter des éléments de réponse à ces interrogations. Mais cette méthode est-elle la plus appropriée pour étudier une telle innovation ?

⁶ Le CREPAQ, Centre ressource d'écologie pédagogique de Nouvelle Aquitaine est une association qui œuvre à l'émergence et au renforcement de la capacité d'initiative et du pouvoir d'agir des citoyens au travers de l'appropriation du principe « Penser global, Agir local » et de son expression concrète de Fabrique citoyenne des biens communs pour la transition écologique.

Partie 2 : La mise en place de la méthode URBAL appliquée à la SSA en Gironde

2.1 La méthode Urbal : un outil qui mesure les changements des innovations

2.1.1. Qu'est ce que la méthode URBAL ?

La méthode URBAL s'inscrit dans une volonté d'accompagner les acteurs de la transition (porteurs d'initiatives, financeurs, collectivités...) dans l'évaluation des impacts⁷ de leurs innovations sociales en lien avec les systèmes alimentaires. C'est un outil conçu dans le cadre du projet Urbal, financé notamment par la Fondation Agropolis via le programme Thought for Food Initiative, ainsi que par la Fondazione Cariplo et la Fondation Daniel et Nina Carasso, dans le cadre des Programmes d'Investissements d'avenir (Lepiller, Bricas et al, 2021, p. 244)⁸. L'approche Urbal se distingue par son caractère participatif, flexible et peu coûteux, ce qui en fait un outil particulièrement adapté aux innovations sociales⁹ ne disposant pas nécessairement de financements permettant de mener des recherches. Elle s'inscrit ainsi dans le champ de la recherche participative, définie par Houllier et Merilhou-Goudard :

“Les sciences participatives sont définies comme les formes de production de connaissances scientifiques auxquelles des acteurs non scientifiques professionnels, qu'il s'agisse d'individus ou de groupes, participent de façon active et délibérée” (Houllier, Merilhou-Goudard, 2016).

Dans cette dynamique, la méthode URBAL repose sur une approche proche de celle d'ImpresS (Blundo Canto et al., 2020), qui organise des ateliers multi-acteurs pour produire des données avec une diversité d'acteurs : usagers, experts, porteurs d'innovations et collectivités territoriales. Ces deux méthodes cherchent à évaluer l'impact d'une innovation en croisant les points de vue des différentes parties prenantes. Pour ce faire, URBAL s'appuie sur cinq dimensions auto-définies de la durabilité : environnementale, économique, socioculturelle,

⁷ Selon le CIRAD, “les impacts sont des effets à long terme, positifs et négatifs, intentionnels ou non, directs ou indirects, auxquels contribuent les changements de pratiques, comportements, interactions générés par l'intervention. Les impacts sont ce qu'il reste une fois que l'intervention est terminée. Il peut s'agir d'impacts de différentes natures : économiques, sociaux, environnementaux, politiques, sanitaires, territoriaux, etc.” (Blundo Canto et al., 2020, p.6)

⁸ Le PIA, ou Programme d'Investissements d'Avenir, est une initiative lancée par l'État français en 2010 dans le but de financer des projets innovants et stratégiques pour l'avenir du pays

⁹Le terme d'innovation sociale est entendu comme synonyme de “projet social”. Dans le cas présent, cela renvoie à un projet mis en place par une association, une entreprise ou une collectivité, visant à produire un changement sur le système alimentaire.

politique et sanitaire. L'idée est d'identifier les synergies potentielles, mais aussi les tensions ou contradictions entre ces dimensions, en lien avec les activités concrètes de l'innovation étudiée. URBAL est conçue pour être largement diffusée et utilisée par un grand nombre d'acteurs, ce qui explique sa libre mise à disposition sous licence Creative Commons.

La méthode est constituée de trois étapes principales, et d'une quatrième optionnelle.

1. Caractérisation de l'innovation

Cette étape vise à cerner et délimiter le champ d'intervention du projet. Elle s'appuie sur une analyse de la documentation existante (ou des initiatives similaires déjà mises en œuvre) ainsi que sur des entretiens menés auprès des parties prenantes : porteurs de projet, bénéficiaires, élu.es, etc.

À l'issue de cette étape, plusieurs documents sont produits par les chercheurs pour faciliter la compréhension du projet, dont deux sont obligatoires :

- Un chronogramme (*Cf. annexe 4 : chronogramme de la SSA*), qui retrace les grandes étapes du parcours de l'innovation : construction du projet, attribution des financements, parcours d'engagement, évolution du rôle des collectivités territoriales, etc.
- Une carte des acteurs, qui complète la vue d'ensemble de l'innovation : elle permet d'identifier les parties prenantes clés et de repérer les acteurs à mobiliser dans le cadre des ateliers à venir.

Ces documents permettent d'avoir une vue d'ensemble précise du projet : ses enjeux, ses objectifs et les actions concrètes qui s'y déroulent. Ils facilitent ainsi l'appropriation du projet par les chercheurs. Ces derniers jouent ici un rôle central : ils rassemblent les informations et en font le tri, et ils dressent un inventaire détaillé de tout ce qui se fait dans le projet - y compris les choses que les participants ne remarquent pas forcément eux-mêmes. Leur rôle consiste à rendre visibles les actions souvent invisibles ou implicites, et à mettre en lumière tout ce qui contribue, de manière plus ou moins évidente, au bon déroulement du projet. À titre d'exemple, ils peuvent identifier des actions comme suit : "mobiliser les participants dans les ateliers", "organiser l'accès des participants aux ateliers", "s'impliquer dans le projet", etc. Ce travail se fait en collaboration : une fois la liste d'actions établie, elle est discutée avec toutes les personnes concernées pour construire ensemble une vision partagée. L'objectif est de vérifier que rien d'essentiel n'a été oublié et que les chercheurs travaillent bien sur ce qui compte vraiment pour les acteurs.

Cette étape a un double objectif : donner à voir ce qui se passe vraiment dans le projet au quotidien et permettre aux acteurs de prendre du recul sur leurs pratiques, en distinguant ce qu'ils pensent faire de ce qu'ils font réellement.

2. Organisation d'un atelier participatif

On entre ici dans le cœur de la méthode. L'atelier rassemble les acteurs identifiés en amont pour co-construire les chemins d'impact¹⁰ à partir des actions de l'innovation listées au préalable. Concrètement, lors de l'atelier, les participants sont amenés à associer les actions concrètes identifiées à leurs effets réels, passés ou potentiels. Le support utilisé pour recenser les effets des actions est généralement un grand format papier (type A0), sur lequel sont placés des post-it. Les échanges sont facilités, notés, voire enregistrés pour en conserver la richesse. Sur chaque table, une activité est débattue avec les acteurs, sous la supervision d'un facilitateur. Son rôle est central : il stimule et oriente la réflexion à l'aide de questions telles que :

- “Que fait concrètement l'innovation avec cette activité ?”
- “Qu'est-ce que cela change, a changé ou pourrait changer ?”

Une attention particulière est portée à la régulation de la parole, afin que chacun puisse s'exprimer, sans que les experts (chercheurs, porteurs du projet) ne monopolisent les échanges. Les résultats prennent la forme de “posters” des chemins d'impact, enrichis par les données issues de la littérature et des entretiens menés lors de la première phase. Comme le rappelle Olivier Lepiller, chercheur au CIRAD et créateur de la méthode URBAL, *“il ne faut pas fétichiser les données de l'atelier participatif mais plutôt s'en servir pour construire les chemins d'impact”*. L'objectif n'est donc pas de simplement retranscrire les paroles des habitants, mais bien de réaliser un travail d'analyse à partir de leurs discours. Suite à l'atelier, des cartographies du changement sont produites en s'appuyant sur les résultats des ateliers, enrichies avec les données récoltées lors de la phase exploratoire. Ces rendus permettent de saisir les changements produits par les activités de l'innovation ciblées.

¹⁰ Selon le CIRAD, *“le chemin d'impact représente la description de la logique d'une intervention, mettant en évidence des relations de causalité entre les ressources existantes mobilisées par l'intervention, les produits de cette intervention, les changements chez les acteurs liés à l'appropriation de ces produits et les impacts auxquels contribuent ces changements.”* (Blundo Canto G. et al., 2020, p.6)

3. Restitution et diffusion

Une fois les chemins d'impact consolidés à partir des ébauches proposées par les participants, l'enjeu est de les partager avec l'ensemble des parties prenantes. Dans l'idéal, cela doit se traduire par une nouvelle réunion de restitution, au cours de laquelle les résultats sont discutés, critiqués, complétés. Deux grandes questions orientent cette phase :

- À qui s'adresse la restitution ? (Les financeurs ? Partenaires internes ?)
- Quel est l'objectif ? (Demande de financement, capitalisation, communication ?)

La cible des résultats peut amener à adapter la manière de retranscrire les données issues de l'atelier participatif. L'objectif est de faire ressortir les informations pertinentes pour les porteurs de l'innovation, en fonction de leurs besoins spécifiques. En outre, il est nécessaire de fournir des livrables clairs et lisibles pour les porteurs. Un des grands enjeux de la méthode consiste à représenter la complexité des chemins d'impact, tout en produisant des rendus accessibles et compréhensibles pour les lecteurs.

(+1) Création d'indicateurs

Dans certains cas, la méthode permet aussi de formaliser des indicateurs de suivi. Cela a notamment été expérimenté dans l'évaluation du projet La Cantine autrement¹¹ à Montpellier, où des indicateurs ont été définis avec les porteurs pour suivre l'évolution du projet dans le temps. Les indicateurs sont optionnels et sont particulièrement adaptés à des projets qui se poursuivent dans le temps. Dans le cas de la Cantine autrement, ces indicateurs ont servi à maintenir les points forts du dispositif mis en lumière par URBAL et ainsi à les maintenir dans le temps.

Finalement, URBAL offre un cadre souple, centré sur les effets concrets des innovations sociales, qui permet de mettre en lumière leurs contributions à la transition des systèmes alimentaires. Elle est particulièrement utile dans des contextes où les démarches sont encore en construction et où il est nécessaire de reconnaître des impacts qui échappent aux grilles d'évaluation internes. La méthode s'adresse aux acteurs de la transition - porteurs d'innovations, bailleurs, décideurs politiques - et, en ce sens, elle se doit de s'adapter à leurs besoins : évaluation, co-construction du projet, ou encore réalisation de bilans. URBAL s'attache aux effets réels du projet évalué et ne limite pas son analyse aux seules promesses de l'innovation ; il s'agit donc d'une méthode profondément ancrée dans la réalité du terrain. Cette réalité s'exprime à travers la parole des acteurs impliqués dans les ateliers participatifs, qui

¹¹ Le projet "Ma Cantine Autrement" à Montpellier s'inscrit dans une démarche globale d'optimisation de la restauration scolaire, visant à promouvoir et à développer une alimentation durable pour les enfants déjeunant dans la restauration scolaire de la ville (Let's food ideas, 2025)

permettent de faire émerger collectivement les enjeux de l'innovation. Par ailleurs, la méthode apporte un regard extérieur utile pour prendre du recul sur une innovation, un pas de côté souvent difficile pour les porteurs de projets plongés dans leur initiative.

Malgré toutes ces qualités, il est nécessaire de comparer la méthode URBAL à d'autres approches existantes afin d'en comprendre les spécificités et les avantages relatifs

2.1.2. Que vaut URBAL face aux autres méthodes d'évaluation ?

Pour répondre à notre question de départ - *En quoi la méthode URBAL est-elle pertinente pour évaluer l'impact sur la durabilité des systèmes alimentaires de la SSA en Gironde ?* - il est pertinent de proposer un travail comparatif avec d'autres méthodes similaires. Il s'agit de comprendre en quoi cette méthode est plus appropriée qu'une autre pour mesurer l'impact de la SSA sur le système alimentaire, mais aussi en quoi elle répond aux besoins des porteurs de projet - notamment le programme A-MAP, programme de recherche qui suit l'expérimentation de la SSA et qui a sollicité le CIRAD pour y appliquer la méthode URBAL. Ainsi, j'ai déterminé quatre critères permettant d'évaluer la pertinence d'une méthode d'analyse de la SSA :

1. La capacité à évaluer les effets de la SSA sur le système alimentaire, c'est-à-dire sa capacité à produire des changements auprès des différents acteurs de la chaîne alimentaire : producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs.
2. La prise en compte de la dimension sociale et politique de la SSA, notamment à travers l'instauration d'une démocratie alimentaire au sein du projet et la volonté de porter un plaidoyer pour une autre politique alimentaire.
3. La capacité à intégrer le caractère expérimental et en construction de la SSA, c'est-à-dire sa dimension innovante, évolutive et encore instable.
4. La prise en compte des contraintes budgétaires et en ressources humaines, auxquelles sont confrontés les porteurs de la SSA.

À partir de ces critères d'évaluation, j'ai ciblé quatre autres méthodes qui, selon moi, pourraient être appliquées à l'analyse de la SSA. Évidemment, cette sélection n'est pas exhaustive et se limite aux méthodes que mes recherches m'ont permis de découvrir et de comprendre.

2.1.2.1. SAFA (FAO)

La méthode SAFA (Sustainability Assessment of Food and Agriculture Systems) est un cadre élaboré par la FAO en 2013, conçu pour évaluer la durabilité à travers quatre piliers structurants: gouvernance, environnement, résilience économique et bien-être social, subdivisés en 21 thématiques et 58 sous-thématiques. Ces subdivisions permettent de réaliser une analyse approfondie de la durabilité avec un large éventail de thématiques. L'application de SAFA guide les évaluateurs via des outils tels que le SAFA Tool, avec un processus en quatre étapes : cartographie, contextualisation, sélection d'indicateurs et reporting visuel. Ces indicateurs sont notés selon des niveaux allant d' inacceptable à optimal (FAO, 2014, p. 3-7).

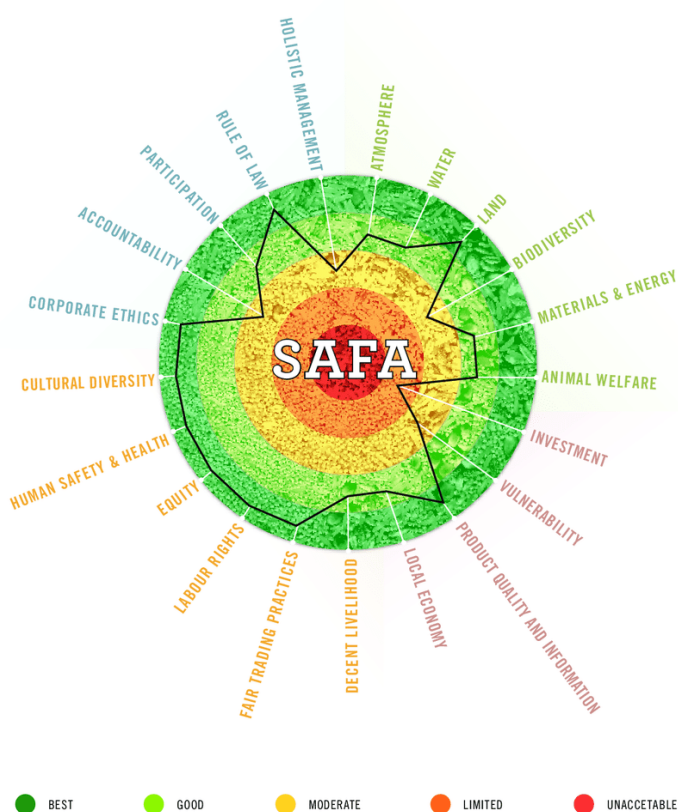


Figure 8 : SAFA TOOL, un outil pour mesurer la durabilité

Source : Safa, sustainability assessment of food and agriculture systems guidelines

Exemple d'application : dans le Yucatán (Mexique), la comparaison de fermes agroforestières à des élevages bovins a montré que les fermes qui respectaient les principes de l'agroécologie obtenaient de meilleurs scores en termes de biodiversité, de participation locale et de gestion du sol. SAFA se révèle ainsi être un outil pertinent pour éclairer les bénéfices des pratiques agroécologiques en comparaison avec les pratiques conventionnelles.

2.1.2.2. ImpresS (CIRAD)¹²

La méthode ImpresS a été développée par le CIRAD à partir de 2015. Elle vise à évaluer les impacts des projets de recherche et d'innovation dans les pays du Sud, une fois que leurs effets peuvent être observés. Elle repose sur une approche qualitative, participative et systémique, fondée sur la reconstitution des parcours de changement associés à un projet.

La méthode mobilise les parties prenantes du projet (chercheurs, partenaires, bénéficiaires, etc.) à travers des entretiens, des récits de changement de l'innovation et des ateliers participatifs. Ces données permettent de construire des chaînes de résultats et des cartes d'impact, afin de représenter les liens entre les actions du projet, les transformations générées, et les effets à différents niveaux (individuels, collectifs, institutionnels). Il s'appuie sur l'étude de cas comme cadre d'analyse, afin d'articuler rigueur méthodologique et adaptation aux contextes locaux :

“La méthode ImpresS se base sur l'analyse d'étude de cas, pour prendre en compte la complexité des processus d'innovation. Cette approche permet l'utilisation d'un cadre d'analyse commun entre cas, tout en permettant la prise en compte de la diversité entre les cas” (Yin, 2009.).

La méthode a été appliquée à de nombreux projets en Afrique, Amérique latine et Asie, dans des domaines variés comme l'agroécologie, la gestion des ressources naturelles ou l'élevage. Il est à noter que la méthode URBAL est inspirée d'ImpresS, notamment dans son approche participative et dans la création de cartographie du changement.

Bien que ces méthodes s'attachent toutes deux à évaluer des projets, elles procèdent de manières très différentes. ImpresS mise sur une approche plutôt quantitative pour mesurer l'atteinte des objectifs en fin de projet : même si elle peut techniquement intervenir au cours du projet, elle reste pensée avant tout pour en dresser un bilan final, souvent en termes de réussite ou d'échec. URBAL fonctionne différemment : elle s'immisce dans la réalisation du projet pour observer comment l'initiative modifie progressivement le système alimentaire. Cette approche plus qualitative est particulièrement adaptée pour intervenir lors de la phase opérationnelle d'une initiative. Plutôt que de s'arrêter sur un bilan de performance, elle s'intéresse aux mécanismes de transformation qui se mettent en place.

¹² Principes et outils / ImpresS [[ex post]] - impresS - Impact de la recherche dans le Sud. (2024).

2.1.2.3. Méthode ADEME / BASIC : Analyse d'un système alimentaire, de sa durabilité et de sa résilience

La méthode développée par l'ADEME et le BASIC, intitulée "*Analyse d'un système alimentaire, de sa durabilité et de sa résilience*" est une méthode permettant d'évaluer un système alimentaire à l'échelle territoriale. Elle a été conçue pour répondre aux besoins des acteurs publics locaux souhaitant s'engager dans des projets de transition alimentaire. Ce cadre méthodologique repose sur une combinaison d'analyse de données, de cartographie des flux et des acteurs, et d'ateliers participatifs. Il vise à diagnostiquer l'état actuel du système alimentaire d'un territoire, en tenant compte de ses performances en matière de durabilité (environnementale, sociale, économique) et de résilience, c'est-à-dire sa capacité à encaisser des perturbations (économiques comme l'inflation) et à évoluer face aux crises, notamment climatiques. Concrètement, la méthode s'articule autour de plusieurs étapes:

- Elle débute par une phase de diagnostic du système alimentaire local, qui consiste à analyser les flux de matières et d'argent, ainsi que les relations entre les différents acteurs de la chaîne alimentaire. Cette étape permet de rendre visible le fonctionnement du système dans sa globalité.
- Elle est suivie d'une phase prospective, qui s'appuie sur des ateliers multi-acteurs. Ces ateliers ont pour objectif de co-construire des scénarios de transition et d'identifier ce que le guide nomme les "*nœuds de transition*": des leviers stratégiques qui, s'ils sont activés, peuvent générer des transformations significatives du système.
- Enfin, un plan d'action est élaboré à partir des scénarios et des priorités identifiées, avec des propositions concrètes pour les collectivités territoriales, les acteurs économiques et les associations. Ce plan d'action est conçu pour être opérationnel, suivi et réajusté selon l'évolution du contexte local.

2.1.2.4. TAPE. Tool for Agroecology Performance Evaluation. (FAO)

TAPE, pour Tool for Agroecology Performance Evaluation, est un outil développé à partir de 2018 sous la coordination de la FAO. Il a pour objectif de produire des données harmonisées sur l'étendue des pratiques agroécologiques et sur la performance des systèmes agroécologiques dans cinq dimensions : environnement, société et culture, économie, santé et nutrition, et gouvernance.

La méthode a été élaborée selon un processus participatif regroupant les données sur l'agroécologie de plus de 450 participants à travers le monde. Un groupe de travail composé de 70 experts obtient, en s'appuyant sur les données, un cadre d'évaluation. TAPE repose sur plusieurs principes fondateurs. Il doit être applicable dans des contextes très divers, tout en produisant des données utiles à différentes échelles, et ce, à partir de l'unité d'exploitation ou du ménage. L'outil doit rester simple et flexible, sans compromettre sa rigueur scientifique. Les preuves générées doivent être en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

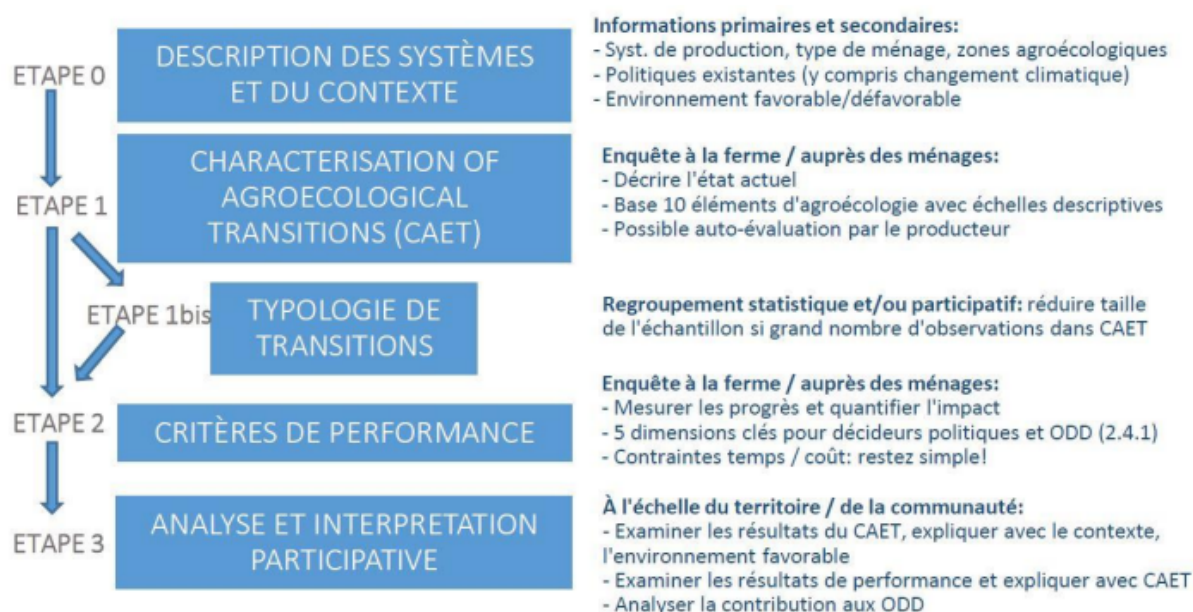


Figure 9 : L'approche par étapes de TAPE

Source : (FAO 2019, Lucantoni et al)

Le cadre analytique de TAPE s'organise en plusieurs étapes présentées dans le schéma ci-dessus. L'approche est conçue pour être participative, avec une implication directe des producteurs et des acteurs de terrain dans la collecte des données.

TAPE mobilise des indicateurs simples, issus des outils existants tels que MESMIS, SAFA ou le Memento GTAE, tout en les adaptant aux spécificités de l'agroécologie. Il est prévu pour être utilisé dans des projets de recherche, des évaluations de politiques ou des suivis de terrain. L'outil peut ainsi être appliqué dans une diversité de situations géographiques, techniques et institutionnelles.

Critères	TAPE (FAO)	SAFA (FAO)	URBAL (CIRAD)	ImpresS (CIRAD)	BASIC/ADEME
1. Capacité à évaluer les effets sur le système alimentaire (producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs)	Moyenne : se focalise sur les agriculteurs et les producteurs, peu sur les autres maillons du système alimentaire	Élevée : traite l'ensemble des acteurs du système alimentaire	Élevée : S'applique à l'ensemble des acteurs du système alimentaire mais nécessite des efforts de mobilisation pour récolter leurs avis lors des ateliers participatifs	Élevée : analyse qualitative fine des effets systémiques via les récits de l'ensemble des acteurs	Élevée : permet une vision large du système alimentaire et des interactions entre ses différents acteurs. Approche systémique
2. Prise en compte de la dimension sociale et politique (démocratie alimentaire, plaidoyer)	Faible : peu de place à la dimension politique, TAPE a une approche technique ciblée sur les pratiques agroécologiques	Moyenne : certains indicateurs sur la gouvernance mais ne prend pas en compte la question de démocratie alimentaire	Élevée : dimension politique et sociale centrale dans l'analyse, intégrée par les acteurs	Élevée : place accordée aux rapports de pouvoir, aux rôles institutionnels et politiques dans la méthode	Élevée : présence d'éléments sur la gouvernance, en particulier sur le rôle des collectivités territoriales
3. Capacité à intégrer le caractère expérimental et en construction de la SSA (émergente, instable)	Faible : outil structuré, normatif, adapté à des systèmes ou des innovations stabilisées	Faible : cadre rigide, peu adapté aux projets émergents est plus adapté à l'analyse d'un système bien défini	Élevée : pensée pour accompagner des initiatives en construction et évolutives	Moyenne à élevée : Plus adaptée pour analyser des projets terminés ou avancés mais reste pertinent pour des projets en cours	Moyenne : adaptable, mais repose sur une analyse systémique plus adaptée à une initiative terminée ou stable
4. Prise en compte des contraintes budgétaires et humaines des porteurs	Moyenne : outil simple d'usage mais nécessite une formation et accompagnement notamment pour les grilles d'auto-évaluation	Faible : long à mettre en œuvre, mobilise de nombreuses données, nécessite une équipe de chercheurs	Moyenne : méthode participative simple à appliquer, mobilisable avec peu de moyens mais nécessite un accompagnement méthodologique	Moyenne : méthode participative simple à appliquer, mobilisable avec peu de moyens mais nécessite un accompagnement méthodologique	Moyenne : besoin de compétences analytiques et d'animation, mais outils accessibles

Figure 10 : Tableau comparatif des méthodes d'évaluation de la durabilité des systèmes alimentaires

Source : Yohan Taris, 2 mai 2025

En suivant la grille d'évaluation proposée, URBAL et ImpresS apparaissent comme les méthodes les plus pertinentes pour analyser la SSA. Leur capacité à s'adapter aux spécificités du projet, ainsi que leur faible coût de mise en œuvre, en font des outils accessibles et cohérents avec les réalités du terrain. Leur souplesse méthodologique permet également une meilleure appropriation par les porteurs d'innovations, à la différence de méthodes plus structurées comme TAPE ou SAFA, qui peuvent parfois apparaître comme trop rigides. La méthode développée par l'ADEME présente l'intérêt d'un cadre solide, mais elle semble davantage pensée pour accompagner des démarches portées à l'échelle de collectivités ou de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT). Elle pourrait donc être mobilisée dans un second temps, si la SSA venait à se structurer à une plus grande échelle. Le même constat peut être formulé pour SAFA, dont la richesse et la précision en font un outil intéressant, mais qui reste plus pertinent pour des projets de grande ampleur.

Finalement, c'est la méthode URBAL qui a été retenue pour l'évaluation de la SSA en Gironde. Cette décision découle naturellement du fait que Montpellier a déjà utilisé cet outil pour son expérimentation. En effet, le projet A-MAP a privilégié cet outil dans l'optique de créer une véritable synergie entre les deux territoires : en adoptant la même approche, les équipes pourront comparer leurs résultats et tirer parti des enseignements de chacune. Cette stratégie commune donnera plus de poids au plaidoyer national de la SSA, tout en proposant une évaluation standardisée qui permettra aux chercheurs des deux sites d'échanger sur une base méthodologique commune.

La suite de notre travail visera à étudier l'application concrète de la méthode URBAL sur le terrain, et à comprendre si cette application demeure pertinente une fois éprouvée dans le contexte spécifique de la SSA en Gironde.

2.2. Application de la méthode URBAL sur mon terrain :

2.2.1. Phase exploratoire : s'immerger dans l'innovation pour en dégager les actions clés

Pour commencer la première étape de la méthode URBAL – c'est-à-dire la phase exploratoire de la SSA – je me suis appuyé sur un large éventail de données : des entretiens que j'ai moi-même menés avec les salarié.es de l'association Acclimat'action, les animatrices de la Caisse Commune, ainsi que des chercheurs impliqués dans le projet A-MAP comme David Glory ; et sur les entretiens réalisés par Béatrice Intoppa. Avant le début de mon stage, Béatrice Intoppa avait été mandatée par le CIRAD pour appliquer la méthode URBAL aux expérimentations de SSA à Montpellier et en Gironde, en vue d'un travail comparatif entre les deux initiatives. Pour compléter cette démarche, j'ai consulté la littérature scientifique sur le sujet et j'ai eu accès à la bibliothèque Zotero dédiée à la SSA en Gironde, qui recense de nombreux articles, rapports et vidéos liés aux différentes expérimentations de Sécurité sociale de l'alimentation en France.

Le but de cette phase exploratoire a été non seulement de m'approprier et de me familiariser avec la SSA, mais aussi d'en dégager une liste d'activités concrètes. Cette liste constitue la base des actions qui ont été étudiées lors de l'atelier URBAL que j'ai organisé le 15 juin 2025, à l'occasion d'une réunion de la Caisse Commune de la SSA.

En premier lieu, la phase exploratoire permet de produire un certain nombre de documents destinés à caractériser l'innovation sociale étudiée à travers la méthode URBAL. À l'aide des données récoltées, et en m'appuyant sur les travaux de Béatrice, j'ai ainsi produit plusieurs documents, à l'instar d'une actualisation du chronogramme de l'expérimentation et d'une reprise du schéma de présentation de la gouvernance de la SSA en Gironde (*voir ci-dessous*). Pour rappel, ces deux documents sont systématiquement produits durant la phase exploratoire et servent de base à l'élaboration de la liste des activités de la SSA.

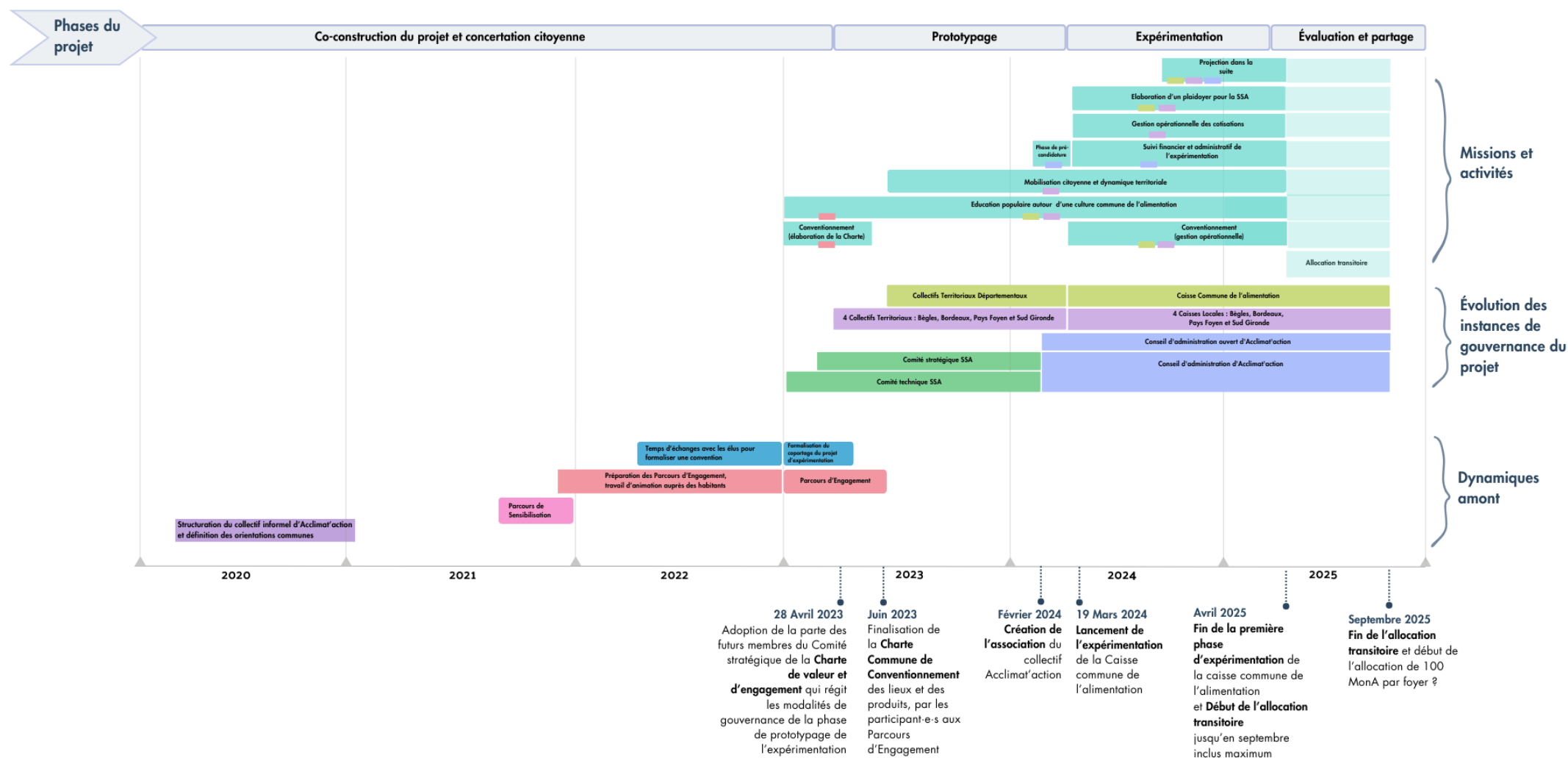


Figure 11 : Chronogramme de la SSA en Gironde

Source : Beatrice Intoppa (2024) et Yohan Taris (2025)

Ce chronogramme retrace l'ensemble des étapes préalables ayant permis d'aboutir à l'expérimentation telle qu'elle existe aujourd'hui. On comprend que la phase de préparation en amont, visant à co-construire la phase opérationnelle d'un an avec les dotations, a demandé beaucoup de temps. Les parcours d'engagement ont joué un rôle central en permettant l'adhésion des premiers participants et en posant les bases de l'expérimentation, notamment à travers la Charte de Conventionnement.

On observe également l'évolution de la gouvernance du projet : d'abord structurée autour d'un conseil informel composé des différents acteurs associatifs des quatre territoires, elle s'est peu à peu transformée en caisses locales. Le rôle des collectivités peut ainsi être suivi à travers les différentes étapes de l'expérimentation. Dans un premier temps, les collectivités territoriales ont été parties prenantes de ce conseil informel, mais elles n'ont pas été intégrées au conseil d'administration d'Acclimat'action pour éviter d'éventuels conflits d'intérêt dus à leur rôle de financeurs de l'expérimentation.

L'ensemble de ce processus a conduit à la gouvernance actuelle, décrite ci-dessous à l'aide du schéma de gouvernance.

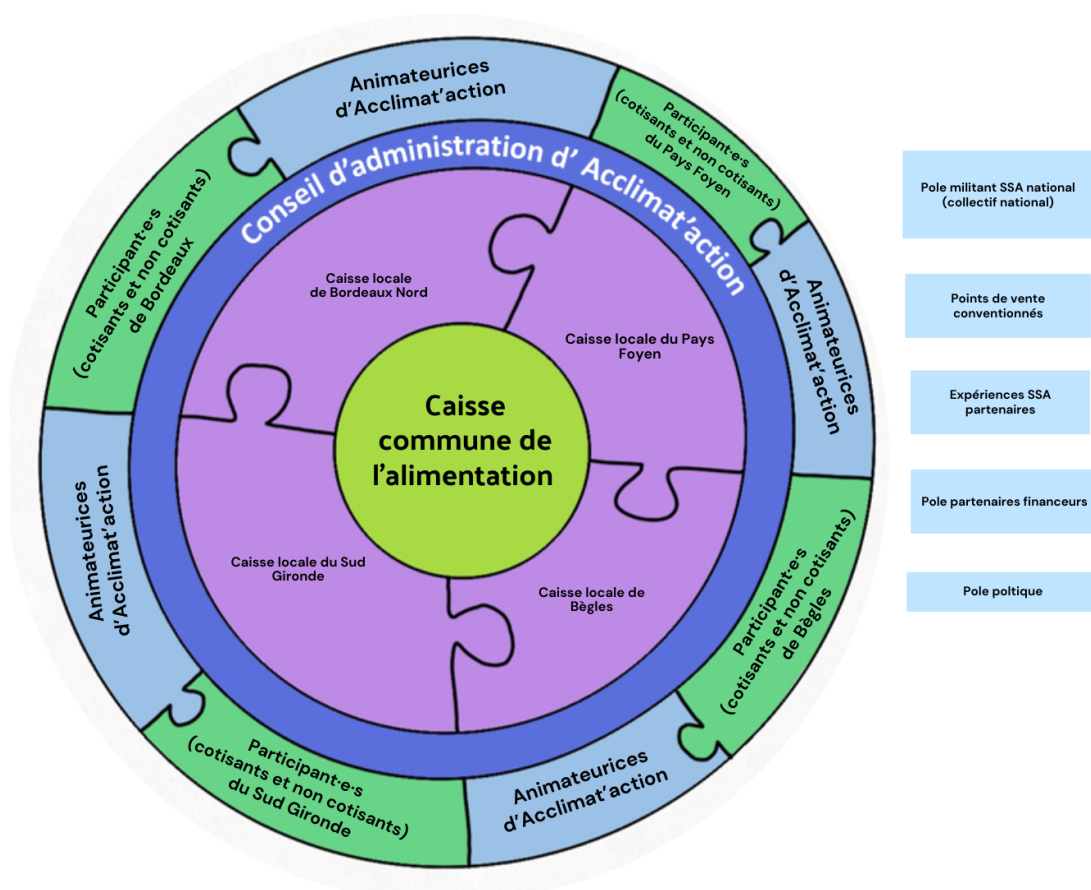


Figure 12 : Schéma de présentation de la gouvernance de la SSA

Source : Beatrice Intoppa (2024)

Ce schéma montre que la caisse commune occupe une place centrale dans l'expérimentation. Elle regroupe les différentes caisses locales et constitue l'organe de décision collective. Le conseil d'administration d'Acclimat'action, quant à lui, est chargé de mettre en œuvre les décisions discutées et votées au sein de cette caisse. La gouvernance montre que la SSA ne se limite pas aux cotisants, à Acclimat'action et aux animatrices : il s'agit également d'un ensemble d'acteurs divers, tels que les points de vente ou les financeurs, qui œuvrent ensemble pour expérimenter une démocratie alimentaire au sein de la caisse commune en Gironde.

Au terme de cette phase exploratoire, une première liste d'activités concrètes de la SSA a donc été établie :

1. Identifier et conventionner les points de vente au sein des caisses locales, selon les critères de la Charte
2. Conventionner les produits dans les points de ventes en respectant les critères de la Charte
3. Cotiser à la caisse
4. Prendre des décisions collective dans chaque territoire et en caisse commune
5. Mobiliser les participant.es dans les caisses locales
6. Utiliser des MonA
7. Répondre aux sollicitations extérieures des caisses
8. Organiser l'accès physique aux lieux conventionnés et réunions (covoiturage, carte, etc.)
9. Contribuer au suivi scientifique (répondre à des enquêtes , remplir les carnets d'approvisionnement)
10. S'impliquer dans le projet SSA

Cette liste a été modifiée à plusieurs reprises à la suite d'échanges avec les différents acteurs de la SSA, puis soumise à l'appréciation des participants lors d'ateliers préliminaires que j'ai organisés au mois de mai. Ces ateliers ont permis d'affiner la liste en tenant compte des avis et des propositions des participants. Une fois ce travail accompli, la deuxième phase de la méthode peut être déployée en organisant l'atelier URBAL.

2.2.2. Relancer une dynamique collective : la préparation de l'atelier URBAL

Une première réunion a réuni les porteurs de l'innovation, des chercheurs du programme SSATiété¹³, ainsi que les concepteurs de la méthode URBAL, Olivier Lepiller et Élodie Valette. Cela a permis d'initier une dynamique de travail, de dresser une première liste d'activités potentielles à étudier lors des futurs ateliers URBAL et de poser les bases d'un calendrier prévisionnel – notamment la fixation de la date de l'atelier URBAL. Lors de cette réunion, un enjeu important a été soulevé : la mobilisation des participants pour le prochain atelier. En effet, l'expérimentation de la SSA est entrée dans une phase transitoire. La première phase opérationnelle ayant vu ses subventions réduites, le montant des allocations versées à chaque foyer a également diminué. Cette baisse a freiné la dynamique du projet, entraînant un net recul de la fréquentation des caisses locales depuis le mois de mars. Cette tendance a donc suscité des inquiétudes quant à la participation des acteurs à un nouvel événement.

Dans ce contexte, il a été convenu d'intégrer l'atelier URBAL à la Caisse Commune de la SSA du 15 Juin, afin de capitaliser sur cet événement rassemblant l'ensemble des participants de la SSA. Cependant, pour garantir une mobilisation suffisante, j'ai choisi d'organiser, en amont, des ateliers intermédiaires dans chacun des territoires de la SSA afin de préparer collectivement l'atelier de Juin. Ces ateliers ont été l'occasion de tester deux activités issues de ma liste : identifier et conventionner les points de vente, et conventionner les produits. J'ai ciblé ces activités en particulier afin de mettre en lumière les disparités territoriales sur la question du conventionnement - une action centrale de la SSA – enjeu déjà révélé par la phase exploratoire.

Par ailleurs, ces ateliers intermédiaires m'ont permis de me former à l'animation des ateliers URBAL, tout en constituant un temps d'échange, d'information et de mobilisation des participants en vue de l'atelier du 15 Juin. De plus, dans une logique de co-construction, ces temps de travail ont également permis d'affiner collectivement la liste des activités. De facto, cela légitime le choix des actions étudiées et favorise l'appropriation de l'atelier par les participants, en leur permettant d'en comprendre les enjeux. Les premiers rendus obtenus au terme de ces réunions m'ont permis d'amorcer une réflexion sur la manière de restituer les résultats : *“Comment retranscrire la complexité des données pour qu'elles soient compréhensibles par tous ? Quels enseignements peut-on tirer des applications passées de la méthode URBAL ?”*

¹³ Le programme SSATiété, financé par la Région Nouvelle-Aquitaine (2024–2027), est une recherche collaborative qui accompagne l'expérimentation d'une Sécurité sociale de l'alimentation en Gironde, portée par l'association Acclimat'action. Il vise à analyser la co-construction du dispositif avec les citoyens et les institutions locales, à en mesurer les effets sur la précarité alimentaire et à évaluer l'implication démocratique des bénéficiaires, afin d'explorer les conditions de sa généralisation.

En prévision de l'atelier, un certain nombre d'actions ont dû être menées pour assurer la réussite du projet. Des réunions ont été organisées, d'une part avec les porteurs de l'expérimentation, et d'autre part avec les membres du CIRAD, afin de planifier la logistique de l'événement. Il a été décidé que les huit activités choisies lors des ateliers de mai seraient chacune animée par un-e facilitateur·trice. Le jour de l'atelier, huit tables ont été installées, avec pour chacune un-e facilitateur·trice chargé-e d'animer les échanges. Pour chaque activité, j'ai créé une fiche descriptive (*Cf. annexe 5 : Exemple de fiche descriptive d'activité pour l'atelier du 15/06*) résumant l'action, accompagnée de consignes et de repères pour orienter les discussions.



Figure 13 : Série photos : discussions des activités de la SSA entre les participants

Source : Photos prises par YTARIS à Hostens lors de l'atelier URBAL du 15 juin 2025

Les photos ci-dessus ont été prises lors de l'atelier URBAL du 15 juin 2025. Elles témoignent des échanges qu'il y a eu entre les participants sur les différentes activités de la SSA. On remarque que les facilitateur.rices distribuent la parole aux participants et prennent des notes sous forme de post-it pour relever et reformuler les idées émises par les citoyens. On peut aussi identifier les différentes tables où les participants se regroupent pour échanger sur les différentes activités sous la responsabilité d'un facilitateur.trice. Ces photos ont été réalisées dans le respect des règles du RGPD, avec l'accord des participants ayant préalablement rempli un formulaire autorisant l'utilisation de leur image.

Pour préparer cet événement, une semaine avant l'événement, j'ai organisé un temps de formation à destination des facilitateurs. L'objectif était d'harmoniser les styles d'animation, d'expliquer le déroulement de l'atelier, le calendrier de la journée, et de présenter clairement chaque activité et ses objectifs. Tous ces efforts d'organisation ont contribué au bon déroulement de l'atelier, rendant les échanges fluides et limitant les confusions souvent liées à ce type de dispositif. L'objectif était de permettre à chaque participant d'être dans les meilleures conditions pour s'impliquer dans l'atelier URBAL, et, dans un second temps, de faciliter la récolte et l'analyse des données à laquelle je devais me consacrer.

Finalement, si l'organisation logistique a été globalement un succès, les efforts de mobilisation mis en œuvre en Mai n'ont pas été pleinement satisfaisants. En effet, lors de la journée du 15 juin, le nombre de participants s'est révélé insuffisant pour former les huit groupes de trois à quatre citoyen·nes prévus initialement et pour permettre la tenue en parallèle d'un atelier organisé par Acclimat'action. Nous avons dû annuler cet atelier et limiter l'exercice à six groupes, ce qui a réduit le nombre de passages par table de trois à deux pour six des activités. Cela a eu pour effet de restreindre la récolte de données, et certaines activités n'ont pas pu bénéficier du traitement nécessaire pour permettre une analyse approfondie des changements induits par la SSA. Néanmoins, les difficultés de mobilisation et de participation n'ont pas nui à la mise en œuvre de l'atelier lui-même, même si la qualité des données se trouve légèrement affaiblie en raison du nombre restreint de passages.

La question qui se pose désormais est la suivante : de quelle manière les données récoltées permettent-elles de comprendre comment la SSA agit sur la durabilité des systèmes alimentaires ? Et à quelle échelle ces effets peuvent-ils être mesurés ?

2.1.3. Transformer la parole habitante en outils d'analyse collective

La temporalité de mon stage et de ce mémoire ne me permet pas de traiter l'analyse des données récoltées lors de l'atelier du 15 juin. Néanmoins, une partie des résultats issus des ateliers préparatoires du mois de Mai peut déjà faire l'objet d'une première analyse. Ces premiers travaux ouvrent des perspectives pour la suite du stage, et permettent de dégager des enseignements sur la manière dont les ateliers URBAL peuvent nourrir une réflexion sur l'impact de la SSA en Gironde sur la durabilité du système alimentaire.

Dans un premier temps, je me concentrerai sur le contenu des ateliers et sur les documents produits au cours de ceux-ci. Puis, dans un second temps, je me pencherai sur les premiers rendus issus des réunions en caisses locales organisées en mai.

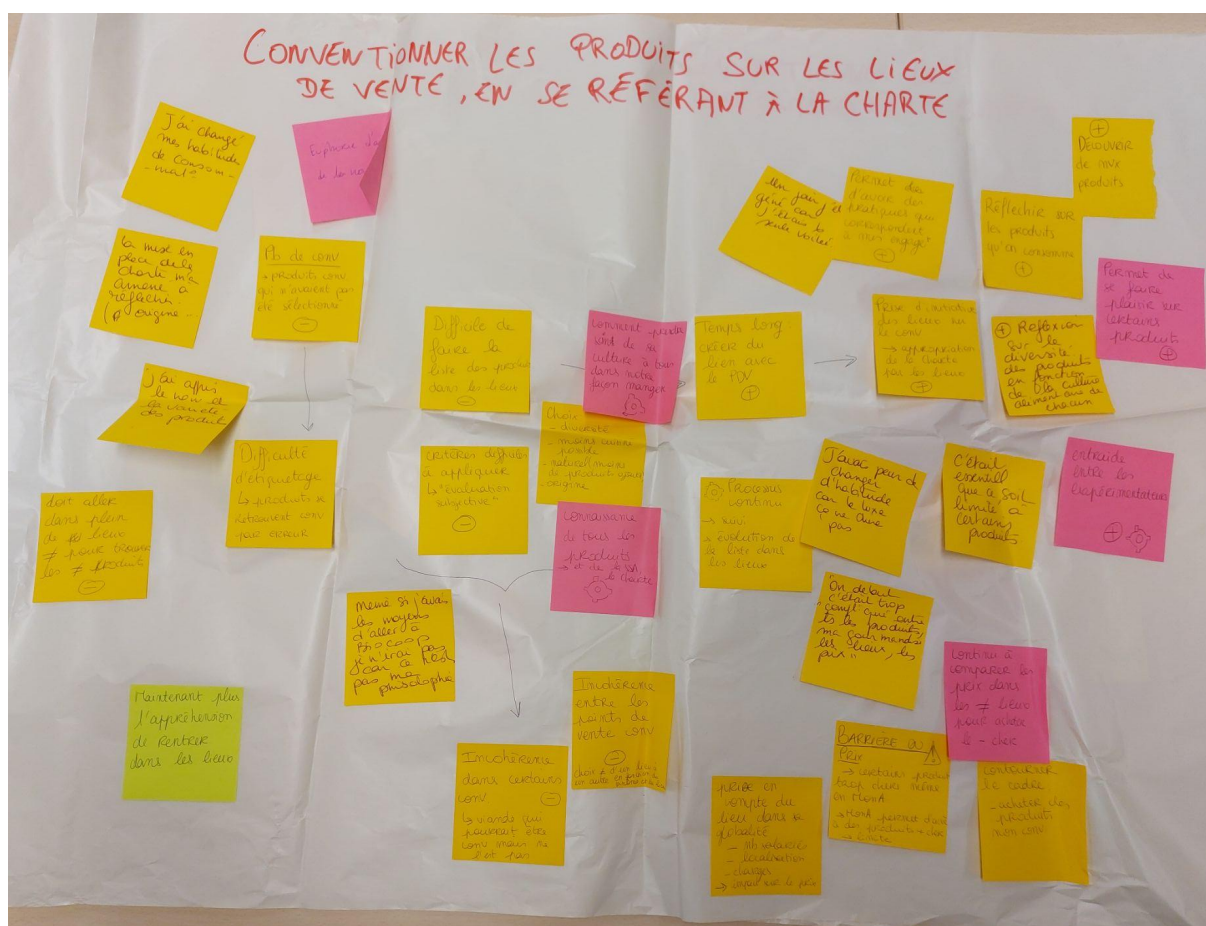


Figure 14 : Photo de l'atelier URBAL traitant de l'activité : Conventionner les produits sur les lieux de vente en se référant à la charte

Source : Yohan Taris, Atelier urbain du 20 mai 2025, Bordeaux

Au cours de ces réunions, j'ai recueilli les avis, pensées et raisonnements des participants sous forme de verbatims ou d'idées inscrites sur des post-it, eux-mêmes assemblés sur un paperboard. Les contributions des participants permettent de relier les effets concrets des actions menées à des changements observables, et d'en comprendre les implications sur le système alimentaire, le projet et les acteurs qui y participent.

Sur la photo ci-dessus, on retrouve les post-it qui illustrent les idées et les avis des participants sur l'activité traitée lors de cet atelier sur le conventionnement des produits. La couleur jaune représente les idées émises par le premier groupe, et la couleur rose celles du second échange. Des liens initiaux sont symbolisés par des flèches entre les idées pour montrer les relations de causalité des effets de l'activité de la SSA. Ces temps permettent aux participants de témoigner de leurs expériences et/ou de partager leur ressenti. C'est aussi l'occasion de faire le point sur le projet : ce n'est pas un objectif en soi, mais cela se révèle très intéressant pour les porteurs de projets, qui cherchent toujours à recueillir l'avis des participants pour mesurer l'efficacité de leurs actions.



Figure 15 : Cartographie du changement issu de l'atelier du 20 mai 2025 à Bordeaux : Comprendre les effets de l'activité

Source : Yohan Taris (2025)

Cette cartographie du changement retranscrit les données récoltées lors de l'atelier du 20 mai. L'intérêt de ce format est de consolider la réflexion collective menée pendant les ateliers tout en y intégrant des éléments issus de la phase exploratoire, afin d'enrichir l'analyse. Ainsi, de nouveaux aspects sont identifiés, tels que les conditions de réussite ou les prérequis nécessaires à la mise en œuvre de l'action. Ici, toutes les idées exprimées sont classées en fonction des changements qu'elles induisent sur l'activité, selon qu'elles sont perçues comme des effets positifs ou négatifs, ou encore comme des freins ou des limites à l'action. Le choix de cette classification m'appartient et revêt un caractère subjectif : j'ai en effet sélectionné, parmi l'ensemble des informations recueillies, celles qui me semblaient les plus pertinentes. Les propositions d'amélioration formulées par les participants sont représentées comme des actions facilitatrices. Ces dernières offrent des pistes de réflexion précieuses pour les porteurs de projet, qui pourront les mobiliser dans les prochaines étapes du projet SSA.

Notons que dans un souci de transparence, j'ai conservé les paperboards et les enregistrements des ateliers afin de documenter fidèlement les échanges. Comme évoqué précédemment, Olivier Lepiller nous rappelle que : *“Le but de ces ateliers n'est pas de fétichiser la parole habitante, mais de s'en nourrir”*, afin d'exprimer, à travers ces cartographies du changement, un point de vue aussi objectif que possible.

De manière générale, ce type d'exercice conduit à une réflexion sur les effets concrets de l'innovation : à la fois sur son écosystème, sur les parties prenantes, et, à une échelle plus large, sur le système alimentaire.

Dans un second temps, les données recueillies sur chaque territoire de la SSA sont synthétisées dans un document unique, qui met en évidence les similitudes, les différences et les dynamiques territoriales à l'œuvre. Ce travail est complété par un récit détaillant les enseignements tirés de chaque atelier, qui précise notamment les impacts que l'activité “Conventionner les produits” génère sur le système alimentaire (*cf. annexe 6 : Exemple de cartographie du changement pour l'activité « Identifier et conventionner les points de vente en respectant la Charte»*).

Les impacts sont classés selon les cinq critères de durabilité identifiés par la méthode URBAL (économique, sanitaire, environnemental, socioculturel et politique), que les porteurs de projets utilisent afin de définir la portée réelle de la SSA et d'en mesurer l'ampleur. Pour le chercheur, l'exercice de synthèse s'avère complexe, car il s'agit de représenter graphiquement les liens entre les effets de l'action tout en respectant les spécificités propres à chaque territoire.

Par la suite, une carte mentale sera réalisée pour chaque activité abordée lors des ateliers de mai et de la journée URBAL du 15 juin. Ce travail contribue à élaborer une vision d'ensemble de la SSA, telle qu'elle est perçue par les participant·es et les parties prenantes. Cela

a notamment été le cas lors de l'atelier du 15 juin, qui a réuni l'ensemble des acteurs : points de vente, bénéficiaires, salarié-es, chercheur-es, collectivités territoriales.

À l'issue de mon stage, lorsque l'ensemble des cartographies auront été réalisées, une journée de restitution sera organisée lors de la Caisse Commune d'octobre, afin de partager les résultats du travail mené. Ce temps de restitution offrira aux participants l'occasion de confronter mon analyse à leur propre ressenti, dans le but d'enrichir une réflexion collective sur ce que la SSA apporte à la fois au système alimentaire dans son ensemble, et, plus concrètement, aux participants au projet.

En résumé ...

L'analyse de la méthode URBAL et de son application à la SSA permet d'en proposer une première évaluation. En amont, la comparaison avec d'autres approches similaires avait souligné la pertinence théorique de cette méthode pour le cas de la SSA. Mais qu'en est-il une fois confrontée à la réalité du terrain ? Dans l'ensemble, la mise en œuvre de la méthode a pu être menée à bien. La phase exploratoire a permis de recenser une série d'activités, validées par les porteurs de projet, puis soumises à l'analyse lors des ateliers. Cette mise en œuvre a toutefois nécessité quelques ajustements, notamment l'organisation d'ateliers intermédiaires en mai, en amont de la journée URBAL. Ces temps d'échange, menés dans les caisses locales, se sont révélés particulièrement instructifs. Ils ont mis en lumière des dynamiques territoriales spécifiques, notamment autour des pratiques de conventionnement, qui seraient probablement restées en retrait dans un format plus centralisé réunissant tous les participants. Cette approche décentralisée a ainsi permis d'explorer la dimension territoriale de la SSA, un aspect peu mis en avant dans la méthode elle-même.

La journée URBAL du 15 juin a été saluée par les participants, qui y ont vu un moment de réflexion collective et de bilan bienvenu en vue de la mise en œuvre d'une nouvelle version de la SSA à venir. Nous avons ainsi obtenu des cartes mentales apportant une vue d'ensemble des actions menées par la SSA sur son territoire. Ce pas de côté donne l'opportunité aux porteurs de projet de prendre du recul sur ce qui a été réalisé jusqu'à aujourd'hui. Ce travail réflexif est nécessaire pour se projeter sur une deuxième version de la SSA en 2026, qui se devra d'être plus aboutie que la précédente. Ainsi, le travail effectué a vocation à participer à la construction d'une nouvelle version de la SSA plus en adéquation avec les besoins et les demandes exprimés par les bénéficiaires.

S'adapter aux besoins des porteurs de projet a été le plus grand enjeu du travail effectué. En effet, cette réflexion sur la pertinence de la méthode a eu une utilité pratique sur mon terrain

: légitimer mon action auprès des acteurs de la SSA. Certains pouvaient douter de son utilité : l'un des participants a mentionné que ce dispositif s'ajoutait à une liste conséquente de travaux effectués par l'équipe de recherche. L'adaptation aux besoins des porteurs a été essentielle pour trouver une place à ce travail de recherche parmi les autres.

Finalement, la méthode URBAL a trouvé sa pertinence aux yeux des porteurs de projet, non pas dans sa qualité à mesurer les impacts de la SSA sur la durabilité des systèmes alimentaires, mais plutôt dans l'opportunité que le dispositif a donnée aux bénéficiaires de s'exprimer et d'effectuer un travail réflexif sur ce qui a été fait. La caractérisation des activités concrètes de la SSA et la phase réflexive sur ces dites actions ont été les éléments pertinents de ma méthode. De l'évaluation collective du projet et des conclusions qui seront fournies par les cartes mentales découleront, je l'espère, des éléments qui faciliteront l'accomplissement d'une nouvelle version aboutie de la SSA.

Néanmoins, la suite de ce mémoire s'emploiera à montrer les limites, mais aussi les moyens mis en œuvre pour "*tordre*" cette méthode afin de l'adapter aux réalités du terrain. Cette dernière phase réflexive permettra de tirer les enseignements de la phase opérationnelle, tout en portant une analyse critique de ce qui a été réalisé.

Partie 3 : La méthode URBAL à l'épreuve du terrain : retour critique sur son application à la SSA en Gironde

3.1. Les limites de la méthode URBAL

3.1.1. Des rendus difficilement lisibles : à qui s'adressent les résultats URBAL ?

L'un des points faibles de la méthode URBAL réside dans la manière dont les résultats sont restitués. Les cartographies du changement produites lors des ateliers révèlent une grande complexité. Dérouler les effets d'une action génère de nombreux liens, ce qui peut rendre la lecture des trajectoires difficile. À ce jour, il me reste deux mois pour réaliser dix cartes mentales à partir des ateliers menés en mai et lors de la journée du 15 juin. Une première carte a été produite (*Cf. annexe 6 : Exemple de cartographie du changement pour l'activité*), portant sur la question du conventionnement dans les quatre territoires d'expérimentation en Gironde.

Si ce document a été apprécié par mes tuteurs de stage pour sa richesse et la mise en lumière des dynamiques territoriales, il s'est avéré difficile à lire pour d'autres. David Glory, chercheur affilié au projet SSA, m'a confié qu'il se perdait dans la lecture des trajectoires. Selon lui, *"le coût d'entrée de ce type de document est très élevé"*, en particulier pour une personne peu familière de ce format ou, plus largement, des lectures scientifiques. Ce constat pose la question de la destination de ces rendus : à qui doit s'adresser le travail ? Leur complexité semble les destiner en priorité à un public averti, comme les chercheurs ou les porteurs de projet disposant d'une connaissance approfondie du dispositif. Ainsi, URBAL ne serait destiné qu'à une minorité d'individus au fait du projet ; cela n'est-il pas contradictoire avec la volonté affichée de la méthode de s'appuyer sur des ateliers participatifs incluant l'ensemble des acteurs d'un projet, y compris les bénéficiaires ?

C'est pourquoi des efforts doivent être faits pour adapter les rendus à des publics variés. La complexité des cartographies doit être simplifiée ou, du moins, présenter plusieurs niveaux de lecture pour diffuser les résultats au plus grand nombre. Pour ma part, la solution que j'ai envisagée consiste à y associer un récit sous forme de narration, qui explique le déroulé de l'action en expliquant les changements apportés par celle-ci. Par exemple, pour l'activité "identifier et conventionner les points de vente", je décris comment le fait de sélectionner des

lieux respectant des critères de localité crée un lien direct entre les bénéficiaires de la SSA et les producteurs. Cette relation favorise, en retour, l'adoption de pratiques alimentaires davantage orientées vers les circuits courts. Pour aller encore plus loin, il est prévu de créer un support vidéo, qui permettra de décomposer les cartes mentales en plusieurs séquences, expliquées par un narrateur. Ce format permet de déplier les informations issues des cartes mentales, tout en effectuant un travail de synthèse des éléments les plus importants. Le support vidéo apparaît ainsi comme un outil intermédiaire, qui permettra d'introduire les participants à une certaine logique cartographique et narrative. En outre, le support vidéo est plus facile à diffuser et à partager, notamment à travers les réseaux sociaux.

En conclusion, la forme que prennent les résultats de la méthode URBAL est au cœur des préoccupations de ses créateurs. La création de nouveaux supports qui s'adaptent aux publics moins avertis est une piste pour rendre ces résultats plus audibles auprès du plus grand nombre. Si des efforts ne sont pas faits pour vulgariser les résultats, ceux-ci ne pourront être pertinents que pour les chercheurs et les porteurs de projets. L'orientation des résultats vers des documents à destination des chercheurs peut être un parti pris tout à fait légitime dans un cadre très professionnel. Toutefois, dans le cadre de la SSA, la création de supports plus accessibles semble pertinente dans un souci de diffusion des résultats et d'essaimage du projet.

3.1.2. Du panel idéal à la participation réelle : les ateliers URBAL face au terrain

Comme vu précédemment, la méthode URBAL s'appuie sur des ateliers participatifs où sont invités une variété d'acteurs liés à l'innovation. Dans mon cas, j'ai identifié un certain nombre de profils que je souhaitais faire participer à mes ateliers, en particulier lors de la journée du 15 juin. Les profils attendus étaient les suivants :

- Les bénéficiaires de la SSA, afin qu'ils partagent leurs ressentis, leurs éventuelles changements de pratiques ou de consommation alimentaires, ainsi que leur implication dans le projet de SSA.
- Les points de vente, afin de comprendre l'impact de la SSA sur leur activité commerciale et la manière dont ils ont intégré le dispositif dans leur fonctionnement au quotidien.
- L'équipe salariée porteuse du projet et les animatrices d'Acclimat'action, afin qu'elles puissent partager leur connaissance approfondie du projet.
- Les chercheurs du suivi scientifique, afin qu'ils témoignent de leurs recherches et apportent leur expertise.
- Des experts extérieurs à la SSA, spécialisés sur le système alimentaire, afin d'apporter leur regard sur les différents maillons de la chaîne ou sur les enjeux de durabilité.

- Les collectivités territoriales (municipalité, département, région, intercommunalité, métropole), afin qu'elles partagent leur rôle de financeurs et leur position politique sur la SSA

Cette liste de profils est clairement une condition de réussite de la méthode URBAL, pour garantir une variété de points de vue lors des ateliers. Cette richesse permet d'aborder en profondeur les différents aspects des activités de la SSA, en s'appuyant sur les savoirs et expériences de chacun.

Malheureusement, lors des ateliers de juin, je n'ai pas réussi à réunir l'ensemble des profils souhaités. La majorité des participants étaient des bénéficiaires de la SSA, accompagnés de l'équipe salariée et de quelques chercheurs. Sur les 27 personnes présentes lors de la journée du 15 juin, seul un point de vente était représenté, ainsi qu'un représentant des collectivités territoriales. Pourtant, cet atelier était greffé à un événement important d'Acclimat'action : la caisse commune de la SSA, qui invite sur deux jours l'ensemble des participants à la SSA. Les personnes invitées à la Caisse commune avaient la possibilité de dormir sur place le 14 juin, afin de participer à l'atelier URBAL le lendemain matin, suivi d'un moment de convivialité autour d'un repas partagé. La dynamique du projet, qui s'est détériorée suite à la baisse de l'allocation, a certainement joué un rôle dans cette participation amoindrie. De plus, bien que l'événement ait été prévu longtemps à l'avance, il s'est tenu un dimanche : un jour favorable à la participation des habitants, mais peu adapté aux professionnels ou aux collectivités. Il est à noter que la mobilisation des participants a été organisée par l'équipe salariée, et qu'il était difficile, dans ma situation, d'ajouter des noms à la liste des participants. Des efforts supplémentaires auraient dû être mobilisés de ma part pour permettre à d'autres profils, et à davantage de personnes, de venir à cet événement. Une question se pose : l'absence de ces profils limite-t-elle la qualité et la pertinence des résultats obtenus lors des ateliers ?

La réponse à cette question n'est pas binaire, mais elle est à prendre en considération dans l'analyse de mes résultats. La faible participation à la journée URBAL a, en effet, réduit le nombre de passages de trois à deux pour six des huit activités analysées, ce qui a restreint la richesse des échanges. Le manque de diversité des profils nuit à une vision large des sujets traités, en cantonnant l'analyse aux regards des bénéficiaires, de l'équipe salariée et de quelques chercheurs. Dans ce contexte, mon analyse ne bénéficiera pas de bases suffisantes pour produire des affirmations solides, mais permettra plutôt de formuler une liste de recommandations ou d'hypothèses sur les effets et les changements apportés par la SSA. Il ne s'agit pas forcément d'une faiblesse de mon travail, mais d'un élément à prendre en compte pour nuancer mes conclusions. Par ailleurs, mon travail et mes résultats pourraient être employés

pour compléter le travail quantitatif de l'équipe du suivi scientifique, en y apportant des éléments qualitatifs. Enfin, notons que les adaptations que j'ai apportées à la méthode URBAL – et que je décrirai dans la partie suivante – ont permis de dresser différents constats et évaluations de la SSA. Ces éléments seront importants pour les porteurs de l'innovation : ils leur permettront d'avoir une vision d'ensemble de la SSA, ainsi qu'un retour qualitatif de ses bénéficiaires.

3.2. Adapter la méthode URBAL au contexte de l'expérimentation girondine

3.2.1. URBAL et le suivi scientifique de la SSA : logiques croisées et complémentarité

L'une des principales difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode URBAL a été de convaincre les porteurs de projet SSA de la pertinence de mon approche. En parallèle de mon travail, un suivi scientifique était déjà mené par une équipe de chercheurs, notamment à travers des carnets d'approvisionnement – retraçant les achats alimentaires des participants avant et après la phase opérationnelle – ainsi que des entretiens réalisés auprès des bénéficiaires et des points de vente. Les carnets visent à mesurer les changements dans les pratiques alimentaires des participants à travers leurs achats. Les premiers résultats préliminaires – en juin 2025 – mettent en avant de nouvelles pratiques alimentaires, à l'instar de l'augmentation de la consommation de viande locale ou de la baisse de fréquentation des grandes surfaces. Les entretiens ont pour objectif quant à eux de documenter le ressenti des bénéficiaires et des commerçants dans le cadre de leur participation à la SSA. Généralement, URBAL s'appuie, lors de sa phase exploratoire, sur des entretiens auprès des différents acteurs de l'innovation. Or, dans mon cas, pour éviter une surmobilisation des participants, mon travail s'est appuyé sur les entretiens existants. Si cette situation a été un gain de temps dans ma phase exploratoire, elle ne m'a pas permis de confronter directement les enjeux spécifiques soulevés par URBAL lors d'échanges ciblés. Néanmoins, ces témoignages se sont révélés précieux pour établir la liste des activités concrètes mises en œuvre dans le cadre de la SSA. L'un des enjeux majeurs de l'application de ma méthode a donc été de prendre la mesure de l'innovation, sans sur-solliciter les participants, en m'appuyant sur les ressources déjà produites pour construire mon analyse.

Un autre enjeu a été d'informer les participants de la méthode afin de les mobiliser efficacement lors des ateliers. Les ateliers du mois de mai ont joué un rôle clef : en me rendant directement dans chaque caisse locale, j'ai pu rendre visible ma démarche tout en préparant les

participants à la journée URBAL. Ma participation à des événements antérieurs de la SSA, notamment lors de mon passage au sein de l'association VRAC, a sans aucun doute facilité les échanges avec les différents acteurs. Cependant, il a été nécessaire d'explicitier auprès des habitants et de l'équipe salariée d'Acclimat'action le changement de posture que j'adoptais désormais, passant d'un rôle d'animateur à celui de chercheur.

Finalement, la méthode a dû être adaptée pour qu'elle ne fasse pas "doublet" avec l'existant. Pour cela, une orientation de la méthode vers un bilan d'étape de la SSA a été choisie. Lors de l'introduction de la méthode aux participants, les animatrices ont d'ailleurs présenté URBAL sous cet angle, afin d'en faciliter la compréhension. Dans ce contexte, la méthode s'est muée en un outil de bilan participatif, visant à évaluer ce qui a déjà été mis en place – dans la perspective de construire une version plus aboutie de la SSA. Les ateliers ont offert un espace d'expression aux différents acteurs — bénéficiaires, équipe salariée, chercheurs, points de vente — à travers la sélection d'activités représentatives de la situation actuelle. La méthode URBAL a ici rempli un double objectif : mesurer les changements apportés par l'innovation à la durabilité du système alimentaire tout en permettant d'effectuer un bilan pour le projet. Cette redéfinition des objectifs initiaux a permis à la méthode de trouver sa place dans un dispositif de suivi scientifique plus large, en complémentarité des autres outils mobilisés. Enfin, comme explicité précédemment, l'application d'URBAL en Gironde pourra être comparée à celle réalisée sur l'expérimentation de SSA à Montpellier, enrichissant ainsi l'analyse globale du dispositif.

3.2.2. La dimension territoriale comme levier d'enrichissement de la méthode URBAL

La méthode URBAL n'a pas été initialement conçue pour appréhender les problématiques territoriales liées à une innovation. Toutefois, l'analyse des actions mises en œuvre dans le cadre de la SSA en Gironde nécessite une lecture territorialisée, afin de saisir les spécificités propres aux quatre territoires de l'expérimentation. Les caisses locales de la SSA s'ancrent dans des dynamiques territoriales distinctes : à l'échelle communale pour Bordeaux et Bègles, et à l'échelle intercommunale pour le Pays-Foyen et le Sud-Gironde. Ces territoires ne se définissent pas uniquement par des découpages administratifs, mais se construisent davantage autour des zones de chalandise des points de vente conventionnés. Par ailleurs, Bordeaux et Bègles s'inscrivent dans des contextes urbains, tandis que le Pays-Foyen et le Sud-Gironde relèvent de dynamiques rurales – ce qui implique des enjeux et des approches différenciées.

Un travail cartographique exploratoire a été fourni pour comprendre un certain nombre d'enjeux : le taux de pauvreté des ménages et la population des territoires. Ce travail a été fait pour comprendre certains enjeux des territoires. En effet, le Sud-Gironde a une faible densité de population qui se concentre dans 3 îlots : Captieux, Langon et Bazas, lieux qui centralisent les points de vente conventionnés (cf annexe 7: Des territoires ruraux à la population centralisée en îlots). Dans le pays-Foyen, cette logique s'applique avec la commune de Sainte-Foy comme îlot. Bordeaux se démarque par des quartiers centralisateurs à travers la ville à l'inverse Bègles est très centralisée (cf: Annexe 8 : Des villes marquées par des disparités de revenus) Il est à noter que le travail sur les taux de pauvreté n'a pas pu être appliqué aux territoires ruraux du Sud-Gironde et du Pays-Foyen par manque de données récentes.

En prenant en compte ces dynamiques territoriales, j'ai choisi d'intégrer à la méthode URBAL des ateliers intermédiaires dans chaque caisse locale de la SSA. Ces ateliers avaient un double objectif : préparer la journée du 15 juin en validant la liste des activités par les participants en les informant du dispositif, et initier un premier travail sur les actions suivantes :

- *"Identifier et Conventionner les points de vente au sein des caisses locales selon les critères de la Charte"*
- *"Conventionner les produits dans les points de vente en respectant la charte"*

Ces activités ont été choisies car elles permettaient de questionner la notion de territoire par le conventionnement des lieux et des produits. De plus, chaque caisse locale a appliqué la charte de manière différente : il est donc intéressant, dans une approche territoriale de la SSA, de l'analyser par ce prisme (*Cf. partie 1.2.3. Le conventionnement : la garantie d'une alimentation saine et durable ?*). Les différences d'application de la SSA ont révélé des similitudes mais aussi des différences entre les différents territoires. Cette approche a enrichi la méthode et s'est révélée pertinente pour les porteurs de projets et le suivi scientifique, qui tentent de saisir la complexité des différents territoires de l'expérimentation. La difficulté a été d'ajouter cette notion de territoire aux cartographies du changement sur les activités de conventionnement. Pour cela, j'ai employé un code graphique en attribuant à chaque territoire une forme géométrique distincte pour les différencier (*Cf. annexe : Annexe 6 : Exemple de cartographie du changement pour l'activité*). Ce procédé permet ainsi au lecteur de comprendre l'origine géographique des idées émises par les habitants et retranscrites dans les cartes du changement. Ainsi, les différences d'approches apparaissent dans les résultats.

Finalement, l'intégration des dynamiques territoriales dans les cartes mentales produites avec la méthode URBAL pourrait constituer une piste d'évolution intéressante pour ses futures applications à d'autres innovations. En effet, les dynamiques territoriales jouent un rôle central dans l'analyse des systèmes alimentaires, en particulier l'étude des flux (de produits alimentaires ou d'individus) ou des échanges entre territoires. En ce sens, cette adaptation semble pertinente, car elle permet d'enrichir la méthode URBAL en y introduisant une lecture territoriale, souvent absente mais essentielle dans la compréhension des systèmes alimentaires.

Conclusion

Revenons sur le terme de pertinence, que le dictionnaire Le Robert (2025) définit comme un élément qui est *“approprié”* ou *“bien fondé”*. Selon, Le Larousse (2025) ajoute la notion de logique dans la pertinence : *“un élément pertinent va de soi, son application fait sens”*. En prenant en compte cette définition, nous pouvons maintenant nous atteler à répondre à notre problématique : *En quoi la méthode URBAL est-elle pertinente pour évaluer l'impact sur la durabilité des systèmes alimentaires de la SSA en Gironde ?*

Plusieurs éléments de réponse ont été apportés tout au long de ce mémoire. En premier lieu, il est bon de rappeler que le système alimentaire actuel peut être qualifié de non durable, et dans ce contexte, des initiatives telles que la SSA sont développées. L'alternative qu'est la SSA, nous l'avons montré, a un impact limité mais réel sur le système alimentaire ; son influence demeure – pour l'instant – restreinte à un niveau local. Toutefois, le mouvement prend de l'ampleur : un projet de loi visant à développer la SSA à plus grande échelle sur le territoire national a été proposé à l'Assemblée. Dans cette optique de diffusion du dispositif, l'analyse des impacts des expérimentations de SSA sur le système alimentaire se révèle cruciale pour justifier des demandes de financements à plus grande échelle. Dans ce contexte, l'outil employé pour mesurer les impacts de la SSA se doit d'être le plus pertinent et adapté possible.

URBAL est une méthode de recherche parmi d'autres, pourtant certaines de ses caractéristiques la démarquent dans l'analyse de la SSA. En effet, la tenue d'ateliers participatifs et multi-acteurs à partir des actions menées dans ce cadre semble convenir. La SSA repose sur le principe de démocratie alimentaire, qui vise à faire de chacun un acteur de son alimentation en pleine connaissance de cause. Récolter, au sein d'ateliers participatifs, la parole citoyenne, en mettant tout le monde sur un pied d'égalité, prend ainsi tout son sens : l'avis de chacun a le

même crédit. En outre, la capacité qu'a URBAL à s'adapter aux demandes des porteurs de projet est un autre atout. Nous l'avons vu, prendre en compte les dynamiques territoriales dans son travail ou encore inclure un objectif de bilan d'étape est un point fort de la méthode.

Néanmoins, la méthode possède quelques défauts qu'il faut tenter de réduire pour garantir le succès de son application. Les rendus sous forme de cartographie du changement peuvent se révéler compliqués à appréhender pour un public non averti ; pour les diffuser à grande échelle, les adapter en format vidéo ou les simplifier s'avèrent nécessaires. En outre, dans l'optique d'obtenir un point de vue le plus global possible, il faut réussir à inviter un large éventail de profils différents et pertinents lors des ateliers. Si l'on parvient à prendre en compte ces limites dans l'application de la méthode, celle-ci peut être considérée comme pertinente dans le cas de l'analyse de la SSA. Ainsi, URBAL est un ajout pertinent à un suivi scientifique qui, grâce à une approche plus quantitative, donne lieu à une analyse plus fine du phénomène.

Au moment où j'écris ce mémoire, mon stage et l'analyse des résultats ne sont pas encore terminés. En m'appuyant sur les limites et les éléments soulevés par ce mémoire, je m'appliquerai à les prendre en compte et ainsi à fournir un travail de qualité qui répond aux besoins des porteurs de projet. Actuellement en cours de cursus universitaire, j'ai apprécié ce travail qui m'a aidé à découvrir le domaine de la recherche, complétant ma formation académique. Ainsi, ce stage a été l'opportunité pour moi de découvrir de nouveaux horizons dans mon futur parcours professionnel.

En conclusion, nous avons répondu à notre problématique : la méthode URBAL semble être un outil pertinent à l'analyse des impacts de la SSA en Gironde sur la durabilité du système alimentaire. Pour aller plus loin dans l'analyse, il pourrait être intéressant de croiser les résultats obtenus avec ceux de l'application de la méthode URBAL à Montpellier. Le comparatif de ces deux expérimentations pourrait, à terme, renforcer la portée du mouvement de la SSA en France. Les résultats ainsi obtenus contribueront au plaidoyer porté par le collectif SSA pour instaurer une SSA à plus grande échelle et repositionner la question du droit à l'alimentation au cœur du débat public.

Bibliographie :

Livres :

- Olivier Lepiller, T. Fournier, N. Bricas, M. Figuié (dir). (2021). Méthodes d'investigation de l'alimentation et des mangeurs - MIAM. Versailles, éditions Quae.

Ouvrages et chapitres d'ouvrages :

- Arnal, C., Laurens, L., & Soulard, C. (2013). Les mutations paysagères engendrées par l'arrachage viticole, un vecteur de mobilisation des acteurs territoriaux dans l'Hérault. Méditerranée, (120). [En ligne] <http://journals.openedition.org/mediterranee/6673>
-
- Blundo Canto et al.(2020). "Démarche pour co-construire ex ante les chemins d'impact de la recherche pour le développement " [En ligne] <https://agritrop.cirad.fr/596607/1/ID596607.pdf> ,p6,)
-
- Clément Arnal, Lucette Laurens et Christophe Soulard, (2013) « Les mutations paysagères engendrées par l'arrachage viticole, un vecteur de mobilisation des acteurs territoriaux dans l'Hérault », *Méditerranée* [En ligne], 120 |: <http://journals.openedition.org/mediterranee/6673>
- Griffon, M. (2013). Vers une septième révolution agricole. Revue Projet, 332(1), 11-19. [En ligne] <https://doi.org/10.3917/pro.332.0011>
- Jean-Noël Aubertot, J. M. Barbier, A. Carpentier, J.-N. Gril, L. L. Guichard, et al. (2005). Pesticides, agriculture, environnement. Réduire l'utilisation des pesticides et en limiter les impacts environnementaux. Résumé. INRA. <hal-03148883>[En ligne] <https://hal-lara.archives-ouvertes.fr/hal-03148883/>
- Lacombe, P. (1994). Louis Malassis, Nourrir les hommes. Persée, 209-210. [En ligne] https://www.persee.fr/doc/rural_0014-2182_1994_num_133_1_3467_t1_0209_0000_1

- Lhuissier, A., & Fischler, C., & Masson, E. (2008). Manger, Français, Européens et Américains face à l'alimentation. *Revue d'études en Agriculture et Environnement*, (89), 110-115. [En ligne] www.persee.fr/doc/reae_1966-9607_2008_num_89_4_2355
- Lucantoni, D., & Mottet, A., et al. (2021). Évaluation des transitions vers des systèmes agricoles et alimentaires durables : un outil pour l'évaluation des performances agroécologiques (TAPE). [En ligne] https://agronomie.asso.fr/fileadmin/user_upload/revue_aes/aes_vol11_n1_juin_2021/pdf/aes_vol11_n1_19_lucantoni-et-al.pdf
- Monteiro, C. A., Cannon, G., Levy, R. B., Moubarac, J., Louzada, M. L., Rauber, F., Khandpur, N., Cediel, G., Neri, D., Martinez-Steele, E., Baraldi, L. G., & Jaime, P. C. (2019). Ultra-processed foods : what they are and how to identify them. *Public Health Nutrition*, 22(5), p.936-941.[En ligne] <https://doi.org/10.1017/s1368980018003762>
- Ramel, M., & Boissonnat, H. (2018). Nourrir ou Se Nourrir. Renouveler le Sens Que L'on Porte à L'acte Alimentaire Pour Renouveler Nos Pratiques Face à la Précarité Alimentaire. *Forum*, 153(1), 53-61. [En ligne] <https://doi.org/10.3917/forum.153.0053>
- RASTOIN, Jean-Louis et GHERSI, Gérard, 2010. Chapitre 1 - Théorie et méthodes d'analyse du système alimentaire. In : *Le système alimentaire mondial Concepts et méthodes, analyses et dynamiques*. Versailles : Éditions Quæ. Synthèses, p.13-75. DOI : 10.3917/quae.rasto.2010.01.0013. [En ligne] : <https://shs-cairn-info.ezproxy.u-bordeaux-montaigne.fr/le-systeme-alimentaire-mondial--9782759206100-page-13?lang=fr>.
- Servet, J.-M. (2012). Monnaies locales et monnaies sociales : des dispositifs innovants pour une économie plurielle. *Revue Tiers Monde*, 209(1), 177-194.[En ligne] <https://shs.hal.science/halshs-00704263v1/document>

Sitographie :

- Agrifind. (2020). La France classée « premier Système Alimentaire Durable ». [En ligne] <https://www.agrifind.fr/la-france-classee-premier-systeme-alimentaire-durable/#:~:text=L'indice%20de%20durabilit%C3%A9%20des,%2C%20agriculture%20durable%2C%20enjeux%20nutritionnels>.
- Agreste Nouvelle-Aquitaine. (2024, avril). Études, n°48. [En ligne] https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/agrestena_etudes_48_avril_2024_assolements_v7.pdf
- Baromètre Ipsos-SPF 2018, une intensification de la pauvreté. (2019). Secours populaire. [En ligne] <https://www.secourspopulaire.fr/barometre-ipsos-spf-2018/>
- Caisse commune de l'alimentation Montpellier. (2023). Sécurité sociale de l'alimentation. <https://tav-montpellier.xyz/?Experimentation>
- Charvet, J.-P. (2017). Alimentation – Systèmes alimentaires. Dans J. Pissaloux (Ed.), Dictionnaire Collectivités territoriales et Développement Durable (p. 43-45). Lavoisier. [En ligne] <https://doi.org/10.3917/lav.pissa.2017.01.0043>
- Cirad. (2021, 6 juillet). ImpresS : mieux réfléchir la contribution de la recherche aux impacts sociétaux. [En ligne] <https://www.cirad.fr/les-actualites-du-cirad/actualites/2021/impress-contribution-de-la-recherche-aux-impacts-societaux>
- Collectif SSA. (2021). Les trois piliers du mécanisme de SSA - Sécurité sociale de l'alimentation. Sécurité sociale de l'alimentation. [En ligne] <https://securite-sociale-alimentation.org/la-ssa/les-trois-piliers-du-mecanisme-de-ssa/>
- Dequatrebarbes, P. (2025, 20 mai). Vignes arrachées, prix en chute libre... Pourquoi le vin de Bordeaux s'enlise dans la crise. L'Humanité. [En ligne] <https://www.humanite.fr/social-et-economie/vins/vignes-arrachees-prix-en-chute-libre-pourquoi-le-vin-de-bordeaux-senlise-dans-la-crise>

- Démocratie alimentaire : de quoi parle-t-on ? (Paturel, D., & Ndiaye, P.) (2019, mars). [En ligne] <https://www.chaireunesco-adm.com/Democratie-alimentaire-de-quoi-parle-t-on>
- Druhen, G. (2024, 24 juillet). La faim dans le monde persiste alors que les crises mondiales s'aggravent. UNICEF. [En ligne] <https://www.unicef.fr/article/la-faim-persiste-depuis-trois-annees-consecutives-alors-que-les-crises-mondiales-saggravent/>
- École normale supérieure de Lyon. (2002). Durabilité — géoconfluences. Géoconfluences ENS de Lyon.[En ligne] <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/durabilite>
- FAO. (2014). Safa sustainability assessment of food and agriculture systems guidelines (p. 3-7). [En ligne] <https://openknowledge.fao.org/items/84c84661-7172-415c-b66e-7c1eee5db675>
- FAO. (2017). Alimentation et agriculture durables. [En ligne] <https://www.fao.org/sustainability/fr/#:~:text=L'agriculture%20est%20durable%20lo,rsqu,l'%C3%A9quit%C3%A9%20sociale%20et%20%C3%A9conomique> .
- FAO. (2024). La faim et l'insécurité alimentaire. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. [En ligne] <https://www.fao.org/hunger/fr#:~:text=Qu'est%2Dce%20que%20l,une%20vie%20active%20et%20saine>
- France Travail. (2025). La filière viti-vinicole : un secteur incontournable en Gironde. [En ligne] <https://www.francetravail.fr/files/live/sites/nouvelle-aquitaine/files/Pages/Secteurs/Agriculture/La%20viti-viniculture%20en%20Gironde%202024%201.pdf>
- Hermans, T. (2025, 21 février). 25 minutes pour examiner une loi : frustré mais « optimiste », Charles Fournier n'a pas fini de se battre pour l. France 3 Centre-Val de Loire. [En ligne] <https://france3-regions.franceinfo.fr/centre-val-de-loire/indre-loire/tours/25-minutes-pour-examiner-une-loi-frustre-mais-optimiste-charles-fournier-n-a-pas-fini-de-se-battre-pour-la-securite-sociale-de-l-alimentation-3111622.html>

- ISF AgriSTA. (2023, mars). Pour une sécurité sociale de l'alimentation. Ingénieurs sans frontières.[En ligne]
<https://www.isf-france.org/articles/pour-une-securite-sociale-de-lalimentation>
- Larousse en ligne. (2025). Pertinence. [En ligne]
<https://www.larousse.fr/dictionnaires/synonymes/pertinence/15877> - Consulté le 24/06/2025
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2020). 6. Mettre En Place un Système Alimentaire Durable. Dans Accélérer l'action pour le climat Remettre le bien-être des personnes au centre des politiques publiques (p. 201-237). Éditions de l'OCDE. [En ligne]
<https://shs-cairn-info.ezproxy.u-bordeaux-montaigne.fr/accelerer-l-action-pour-le-climat--9789264728301-page-201?lang=fr>
- Principes et outils / Impress [[ex post]] - impresS - Impact de la recherche dans le Sud. (2024).[En ligne]
[https://impress-impact-recherche.cirad.fr/fr/activites/impress-ex-post/principes-et-outils#:~:text=La%20m%C3%A9thode%20ImpresS%20ex%20post%20se%20base%20sur%20l'analyse,cas%20\(Yin%2C%202009\).](https://impress-impact-recherche.cirad.fr/fr/activites/impress-ex-post/principes-et-outils#:~:text=La%20m%C3%A9thode%20ImpresS%20ex%20post%20se%20base%20sur%20l'analyse,cas%20(Yin%2C%202009).)
- Projet alimentaire de territoire de Bordeaux métropole. (2022). PAT Bordeaux métropole. [En ligne]
[https://www.bordeaux-metropole.fr/sites/MET-BXMETRO-DRUPAL/files/2023-07/Projet et Alimentaire de Territoire-interactif 24 11 2022.pdf](https://www.bordeaux-metropole.fr/sites/MET-BXMETRO-DRUPAL/files/2023-07/Projet%20Alimentaire%20de%20Territoire-interactif%2024%2011%202022.pdf)

Tables des matières :

Sommaire	2
Remerciements :	3
Introduction :	4
Partie 1 : Une SSA en Gironde pour un système alimentaire durable	6
1.1. La non-durabilité des systèmes alimentaires	6
1.1.1. Qu'est qu'un système alimentaire durable ?	6
1.1.2. Un système qui ne garantit pas la sécurité alimentaire	8
1.1.3. Le système alimentaire en Gironde : une spécialisation viticole incompatible avec la sécurité alimentaire	10
1.2. La SSA en Gironde une réponse à la non-durabilité du système alimentaire girondin	13
1.2.1. Qu'est ce que la Sécurité sociale de l'alimentation ?	13
1.2.2. La SSA en Gironde : une dynamique collective pour une démocratie alimentaire	15
1.2.3 La Charte de conventionnement : cadre d'une alimentation durable et choisie	18
1.2.4. Fonctionnement et enjeux du système de dotation en MonA dans l'expérimentation girondine	22
1.2.5. L'engagement collectif comme moteur d'une démocratie alimentaire locale	25
En résumé ...	26
Partie 2 : La mise en place de la méthode URBAL appliquée à la SSA en Gironde	28
2.1 La méthode Urbal : un outil qui mesure les changements des innovations	28
2.1.1. Qu'est ce que la méthode URBAL ?	28
2.1.2. Que vaut URBAL face aux autres méthodes d'évaluation ?	32
2.2. Application de la méthode URBAL sur mon terrain :	39
2.2.1. Phase exploratoire : s'immerger dans l'innovation pour en dégager les actions clés	39
2.2.2. Relancer une dynamique collective : la préparation de l'atelier URBAL	43
2.1.3. Transformer la parole habitante en outils d'analyse collective	46
En résumé ...	50
Partie 3 : La méthode URBAL à l'épreuve du terrain : retour critique sur son application à la SSA en Gironde	52

3.1. Les limites de la méthode URBAL	52
3.1.1. Des rendus difficilement lisibles : à qui s'adressent les résultats URBAL ?	52
3.1.2. Du panel idéal à la participation réelle : les ateliers URBAL face au terrain	53
3.2. Adapter la méthode URBAL au contexte de l'expérimentation girondine	55
3.2.1. URBAL et le suivi scientifique de la SSA : logiques croisées et complémentarité	55
3.2.2. La dimension territoriale comme levier d'enrichissement de la méthode URBAL	56
Conclusion	58
Bibliographie :	60
Livres :	60
Ouvrages et chapitres d'ouvrages :	60
Sitographie :	62
Tables des matières :	65
Tables des figures :	67
Tables des annexes :	68

Tables des figures :

Figure 1 : Comparatif des surfaces agricoles en Gironde, la spécialisation de la vigne	10
Figure 2 : Le potentiel nourricier de la Gironde	11
Figure 3 : Une plaquette pour la SSA - Sécurité sociale de l'alimentation	14
Figure 4 : Evolution du collectif Acclimat'action vers une association	17
Figure 5 : Facilitation graphique des critères de conventionnement des lieux	19
Figure 6 : Le conventionnement des points de vente sur l'ensemble des territoires	21
Figure 7 : Le fonctionnement de la SSA : un cercle vertueux	23
Figure 8 : SAFA TOOL, un outil pour mesurer la durabilité	33
Figure 9 : L'approche par étapes de TAPE	36
Figure 10 : Tableau comparatif des méthodes d'évaluation de la durabilité des systèmes alimentaires	37
Figure 11 : Chronogramme de la SSA en Gironde	40
Figure 12 : Schéma de présentation de la gouvernance de la SSA	41
Figure 13 : Série photos : discussions des activités de la SSA entre les participants	44
Figure 14 : Photo de l'atelier URBAL traitant de l'activité : Conventionner les produits sur les lieux de vente en se référant à la charte	46
Figure 15 : Cartographie du changement issu de l'atelier du 20 mai 2025 à Bordeaux : Comprendre les effets de l'activité	48

Tables des annexes :

Annexe 1 : Charte de stage Yohan TARIS	69
Annexe 2 : Notes d'appréciation du stage de Yohan TARIS	71
Annexe 3 : Charte Commune de Conventionnement des lieux et des produits	73
Annexe 4 : Chronogramme de la SSA , Béatrice Intoppa et Y.TARIS	83
Annexe 5 : Exemple de fiche descriptive d'activités pour l'atelier du 15/06 :	84
Annexe 6 : Exemple de cartographie du changement pour l'activité : Identifier et conventionner les points de ventes en respectant la Charte	85
Annexe 7: Des territoires ruraux à la population centralisée en îlots	86
Annexe 8 : Des villes marqués par des disparités de revenus	87

Annexe 1 : Charte de stage Yohan TARIS

Université Bordeaux Montaigne – UFR STC - Année 2024-2025

Charte de stage Master 1 ADRET



Le mémoire est composé de plusieurs documents :

- Le mémoire de stage proprement dit sous forme numérique (envoyé par courrier électronique aux deux membres du jury au plus tard 10 jours avant la date de soutenance ;
- Un document de 2 pages maximum, synthétisant les remarques et appréciations du/de la maître.sse de stage, relatives au déroulement du stage et au travail du stagiaire (annexé au mémoire) ;
- La présente charte signée par l'étudiant, son tuteur et son enseignant-référent (annexée au mémoire).

Afin d'éviter tout risque de retard de réception, une version numérique du mémoire (format pdf) est envoyée par mail via un serveur (et non en pièce-jointe) aux membres du jury **au plus tard 10 jours** avant la date de soutenance. Le mémoire comporte entre 40 et 50 pages maximum (hors annexes) pour un nombre total de signes (espaces compris) ne devant pas excéder 150 000 caractères, hors annexes.

Attentes sur les contenus en relation avec le stage :

Il s'agit d'une part pour le/la stagiaire de faire la démonstration de sa capacité à mettre en œuvre, en situation professionnelle, les apports conceptuels, méthodologiques et techniques dispensés durant l'année de formation. D'autre part, il s'agit de présenter dans le mémoire les principales réalisations effectuées dans le cadre du stage.

Parmi les attendus les plus importants devant figurer dans le mémoire, on relèvera :

- La compréhension des fonctionnements des territoires et des enjeux qui s'y déroulent, en lien avec la commande ;
- La capacité à problématiser et traduire la commande en protocole d'analyse ;
- L'analyse du jeu des acteurs, de leurs discours et de leurs représentations dans le contexte de la commande ;
- Une justification des méthodes retenues et une analyse critique des données utilisées ;
- La capacité de se positionner sur un plan éthique et professionnel, en situation ;
- L'utilisation d'outils (cartographie, analyses statistiques, enquêtes, photographies...). En particulier, un travail cartographique est obligatoire (et il ne peut se réduire à de simples cartes de localisation). Une attention aux photographies et à leur emploi est essentielle.

Le mémoire, problématisé et correctement structuré, devra notamment comporter (liste non exhaustive et non hiérarchique) :

- Une description de la ou des missions demandées ;
- Une présentation de la structure d'accueil contextualisée par rapport à la commande et au rôle du stagiaire ;
- Un état de l'art thématique et méthodologique du domaine abordé (15 références universitaires au minimum ; elles concernent la thématique du stage et l'espace dans lequel il se déroule) ;
- Une problématisation des enjeux relatifs à la mission ;
- Le détail et la justification de la méthodologie mise en œuvre afin de remplir la/les missions ;
- Une description et une analyse du réseau des acteurs concernés par le projet/territoire ;
- Un chronogramme ou un planning des activités réalisées durant le stage ;
- Une description des missions et des productions réalisées personnellement ;
- Les principaux résultats, actions, réalisations, présentés de manière détaillée et en contexte (y compris les actions qui n'ont pas pu être menées à bien en raison du contexte) ;
- Des préconisations ;
- Une partie réflexive mettant en évidence les apports et les limites du stage (regard critique sur la mission effectuée, les résultats, apports sur le plan professionnel et personnel, perspectives, ...)

- Dans certains cas sensibles, il sera possible de dissocier cette partie du reste du mémoire et d'en faire un document à part, fourni uniquement aux membres du jury en vue de la soutenance (à discuter avec le.tuteur.trice pédagogique de votre stage et/ou le responsable de formation).
- Des annexes nécessaires à la compréhension des résultats ;
- Des figures, cartes, schémas, photographies, tableaux, ... qui seront tous sourcés et référencés (avec appel dans le texte) ;
- Une bibliographie normée, complète et détaillée des sources mobilisées :
 - Les références bibliographiques feront l'objet d'un appel dans le texte (Dupont, 2016 ; Durand et Dupond, 2014 ; si plus de 2 auteurs : Dupont et al., 2017). Elles seront regroupées par ordre alphabétique en fin de manuscrit. Elles seront présentées en minuscules selon les normes suivantes :
 - Livre : Nom, Initiale du prénom, Année, *Titre de l'ouvrage*. Lieu, Éditeur, nombre de pages (xx p.) tous les auteurs sont cités.
 - Chapitre d'un ouvrage collectif : Nom, Initiale du prénom, Année, « Titre du chapitre », in Initiale du prénom Nom, *Titre de l'ouvrage*, Lieu, Éditeur, nombre de pages (p. x-x).
 - Article : Nom, Initiale du prénom, Année. « Titre de l'article ». *Nom de la revue*, volume, numéro, nombre de pages (p. x-x).
 - Document électronique : la source doit être clairement identifiée (auteur, date, titre du document) et le lien indiqué de façon précise [En ligne]. Il doit permettre de retrouver très exactement la source citée et non pointer vers une page d'accueil générique ou la racine d'un site web. La date de consultation doit être mentionnée.

Consignes relatives au tuteur pédagogique :

Il est demandé au.à la stagiaire, dès la prise de connaissance de la possibilité d'un stage, de prendre contact et d'obtenir l'accord d'un.e tuteur.trice pédagogique qui aura pour mission de suivre le travail du stagiaire durant toute la période de stage, sur les aspects universitaires du travail, à savoir principalement (mais ce n'est pas exclusif) : la méthode de travail mise en œuvre, la rédaction du mémoire de fin de stage. Le.la tuteur.trice pédagogique est choisi.e parmi les intervenant.e.s de la formation ADRET.

Date de soutenance : 1ere quinzaine de juillet 2025

Organisée par votre tuteur ou tutrice pédagogique, 2 membres de jury.

Date limite d'envoi des mémoires : 10 jours avant la date de soutenance

- La soutenance aura lieu en présentiel (à distance selon les conditions sanitaires du moment et/ou cas particuliers, à l'appréciation du jury).
- Durée de la soutenance : **45 minutes** (15 min. de présentation, 30 min. de questions/réponses avec le jury)
- Un support de présentation est attendu, synthétisant le mémoire sans en reprendre platement le contenu mais en insistant sur les aspects fondamentaux du stage : commande et problématique qui en découle, enjeux, retour réflexif sur les résultats obtenus, éléments de compréhension annexes non développés dans le mémoire, etc.
- Le.la maître.sse de stage peut assister à la soutenance. Son avis est sollicité en soutenance mais il.elle ne prend pas part à l'évaluation.

Le.la stagiaire

Date 19/03/2025

Nom TARIS Yohan

Signature



Le.la maître.sse de stage

Date 19/03/25

Nom Olivier LEPILLER

Signature



Le.la tuteur.trice

pédagogique

Date 19/03/2025

Nom Nathalie Corade

Signature



Le responsable de formation

Date R. Schirmer

Nom 28 03 2025

Signature



Annexe 2 : Notes d'appréciation du stage de Yohan TARIS

Evaluation du stage de Yohan Taris dans le cadre du projet ANR A-MAP, sur l'application de la méthode Urbal à la Caisse Commune de l'Alimentation de Gironde

Le stage de Yohan Taris se déroule dans le cadre du projet ANR A-AMAP, piloté par Antoine Bernard de Raymond (INRAE, Bordeaux Sciences Economiques, Université de Bordeaux), qui s'intéresse à la précarité alimentaire et aux dispositifs innovants de solidarité alimentaire. L'un des terrains concerne la Gironde avec l'analyse d'un dispositif d'expérimentation d'une sécurité sociale de l'alimentation (SSA) appliquée dans quatre territoires au sein du département. Le stage contribue à la mise en œuvre d'une évaluation du dispositif girondin via l'application de la démarche participative Urbal (<http://urbalfood.org>).

Pour appliquer la démarche Urbal à la Caisse Commune de l'Alimentation de Gironde, Yohan a travaillé sur trois tâches principales :

1. A partir d'une analyse et capitalisation d'une diversité de documents, retranscriptions d'entretiens, et consultation des parties prenantes de l'expérimentation girondine, il a produit un diagnostic succinct des enjeux, vision, acteurs et activités de l'expérimentation, en retraçant l'histoire.
2. A partir de ce diagnostic, Yohan a préparé, organisé et animé plusieurs ateliers participatifs multi-acteurs Urbal, où se sont discutées les dynamiques du changement impulsées par la Caisse et ses activités.
3. La phase actuelle – toujours en cours – est une phase de formalisation et analyse des résultats issus des 5 ateliers afin de rendre compte des points saillants de l'évaluation et organiser une restitution de ces résultats auprès des parties prenantes de l'expérimentation.

Yohan a jusqu'ici mené à bien toutes les missions qui lui ont été confiées.

Dans sa tâche, il a fait preuve d'une **grande autonomie**, fort utile compte tenu de l'encadrement à distance. Il a su prendre, toujours avec justesse, les décisions qui ne nécessitaient pas de se référer à ses encadrants, tout en les sollicitant pertinemment quand le besoin s'en faisait sentir. Il a su mobiliser les animatrices de l'expérimentation girondine de SSA pour coordonner l'organisation et animer les ateliers participatifs, ce qui a nécessité un travail de formation. Yohan a donc réalisé avec succès des tâches d'**animation de projet et d'encadrement**, tout en démontrant des capacités d'organisation indéniables. L'efficacité de son travail d'animation et d'organisation est largement due à des **compétences en termes de savoir-être** qui lui ont permis de lire la diversité des acteurs de la Caisse Commune de l'Alimentation de Gironde et de gérer avec finesse les relations avec ces derniers.

Yohan, qui connaît bien l'expérimentation de SSA girondine pour y avoir déjà participé via son expérience d'animation avec l'association VRAC, a également su adopter une **posture à la fois engagée et à distance**. Il a montré une capacité nécessaire à la mise en œuvre des approches participatives : garder un pied dedans – la méthode Urbal étant appliquée au service de la réflexivité collective des porteurs de l'expérimentation sur les effets de ses actions –, tout en étant capable de garder un pied dehors – pour analyser les résultats en tenant à distance la

conviction personnelle. Cette capacité à adopter et à **faire jouer des points de vue différents** et cette réflexivité témoignent selon nous d'une **disposition pour le travail de recherche**.

Au sein du collectif de recherche de l'ANR A-MAP, Yohan a su trouver sa place facilement. Il s'est rapidement emparé du sujet du stage, en mobilisant à propos sa **formation en géographie** pour adapter la démarche Urbal au cas spécifique de la caisse de Gironde, et en particulier pour trouver des moyens de rendre compte des effets produits par l'existence de quatre caisses locales réparties sur quatre territoires très différents au sein du département de la Gironde. Ainsi, la question proprement géographique (notamment celle des formes prises par l'expérimentation selon les caractéristiques de leurs territoires) a été abordée de manière pro-active dès le début du stage. Par ailleurs, Yohan a été force de proposition dans le cadrage des ateliers participatifs et dans l'analyse de leurs résultats, tout en adaptant de manière inventive la méthode Urbal aux caractéristiques de cette expérimentation multi-sites.

Au final, nous pouvons écrire sans aucune hésitation que Yohan a atteint et même **dépassé les attentes** que nous placions dans ce stage.

Fait à Montpellier, le 25/06/2025

Olivier Lepiller (Cirad, MoISA)

Elodie Valette (Cirad, ART-Dev)

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lepiller', with a stylized flourish extending from the end.A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Valette', written in a cursive style.

Charte Commune de Conventionnement des lieux et des produits

-

Expérimentation d'une Sécurité Sociale de l'Alimentation en Gironde

Table des matières

Introduction	2
Contexte d'élaboration de la Charte Commune de Conventionnement	3
1 - Périmètre et durée de la Charte	3
2 - Évolution et modification de la Charte	3
3 - Principe de conventionnement pondéré des lieux et des produits	4
4 - Critères de conventionnement des lieux	5
5 - Démarches complémentaires de conventionnement des lieux	6
6 – Liste locale des produits de base, durables et de qualité	7
6 - 1) Objectifs et utilisation des listes locales des produits de base, durables et de qualité	7
6 - 2) Critères de constitution de la liste de produits de base, durables et de qualité	8
7 - Protocole de conventionnement	9

Introduction

En Gironde, les évolutions climatiques de ces dernières années ont marqué les limites actuelles de la spécialisation des bassins historiques de production agricole (viticulture et sylviculture). Le niveau de production alimentaire du département est non seulement nettement insuffisant pour la consommation locale, mais la majorité des pratiques agricoles en cours sont préjudiciables à la biodiversité.

Parallèlement, nous assistons à l'accroissement des inégalités socio-économiques au niveau national, phénomène que l'on retrouve à l'échelle départementale. Selon l'Observatoire Girondin de la Précarité et de la Pauvreté, 200 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté dans ce département en 2022. Il est un domaine qui traduit cette forte augmentation des inégalités socio-économique, c'est le niveau de l'accès à l'aide alimentaire qui y est en constante augmentation. En 2021, la Banque Alimentaire a nourri 22 000 personnes par semaine contre 18 000 en 2018 et 12 000 en 2011. Si les réponses d'urgence mises en place par les pouvoirs publics pour répondre à cette accélération de la précarité alimentaire sont indispensables, elles apparaissent en revanche comme insuffisantes pour inverser la courbe des bénéficiaires de l'aide alimentaire tout en répondant aux impératifs de transition vers une alimentation durable, qui tiennent compte des impératifs de transition écologique. À ces aspirations de justice sociale et climatique s'ajoute une aspiration forte des citoyens à un exercice d'avantage direct de la démocratie, en phase avec les préoccupations quotidiennes des citoyens.

C'est à partir de ces multiples constats, que le collectif Acclimat'action, le Département de la Gironde et la Mairie de Bordeaux, s'engagent dans une réponse originale et prometteuse pour répondre à ces enjeux sociaux, écologiques et démocratiques : une Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA).

Le mécanisme de cette SSA, qui s'appuie sur la création de Caisses locales de l'alimentation, est directement inspiré du modèle du Régime Général de la Sécurité Sociale telle qu'il a été défini lors de sa mise en place en 1946. Il propose d'établir un droit à l'alimentation durable et de qualité qui se traduirait dans le régime général de la Sécurité Sociale par la création d'une nouvelle branche qui viendrait s'ajouter aux six branches existantes : Famille, Maladie, Accidents du travail – maladies professionnelles, Retraite, Autonomie, Recouvrement.

Concrètement, cette intégration de l'alimentation au Régime Général de la Sécurité Sociale se ferait selon les trois piliers définis en 1946 : universalité de l'accès, conventionnement des professionnels réalisé par des caisses gérées démocratiquement et financement par la cotisation sociale. Ce droit à l'alimentation durable se matérialiserait pour chaque citoyen par la possession d'une carte vitale de l'alimentation donnant accès à des produits conventionnés pour un montant que le collectif national pour la SSA estime d'environ 150 euros/mois par personne. Le montant précis et l'attribution par personne ou par foyer seront définis durant le prototypage de l'expérimentation. Le conventionnement des denrées alimentaires sera géré démocratiquement à l'échelle des Caisses locales (la gouvernance, le rôle et le périmètre des caisses locales seront définis durant le prototypage de l'expérimentation d'une SSA en Gironde), à partir d'une charte de conventionnement élaborée de façon démocratique par les mangeurs et les mangeuses.

Contexte d'élaboration de la Charte Commune de Conventionnement

La présente Charte Commune de Conventionnement, qui conditionne la mise en exercice d'un des trois piliers de la SSA, a été élaborée par 40 citoyens et citoyennes des territoires de Bègles, de Bordeaux, du Sud Gironde et du Pays Foyen dans le cadre d'un Parcours d'engagement vers une démocratie alimentaire qui s'est déroulé de Janvier 2023 à Juin 2023 (4 groupes de 10 citoyens et citoyennes par territoire). Les citoyens et citoyennes se sont d'abord réunis à 5 reprises pour des temps d'apprentissage commun et de déconstruction d'idées reçues sur l'alimentation et l'agriculture. Puis ils se sont retrouvés à 7 reprises pour élaborer une Charte de conventionnement de produits et de lieux commune aux 4 territoires. Le collectif Acclimat'action a animé le Parcours d'engagement et assuré la coordination de la rédaction et validation de la présente Charte par les 40 citoyens.

1 - Périmètre et durée de la Charte

Le périmètre d'application de la Charte Commune de Conventionnement recouvre les 4 territoires d'origines des citoyennes et citoyens du Parcours d'engagement : Bordeaux, Bègles, le Pays Foyen et le Sud-Gironde. Ces territoires constituent les territoires d'expérimentation de la SSA en Gironde.

La durée d'application de la Charte Commune de Conventionnement correspond à la durée de l'expérimentation de Sécurité Sociale de l'Alimentation en Gironde. Il pourra être décidé à l'issue de l'expérimentation de la poursuite de l'application de la Charte.

2 - Évolution et modification de la Charte

Cette Charte pourra être mise à jour durant l'expérimentation afin de prendre en compte les enseignements intermédiaires de sa mise en pratique.

La gouvernance de l'expérimentation devra prévoir qui et comment peut être modifiée la Charte durant l'expérimentation.

3 - Principe de conventionnement pondéré des lieux et des produits

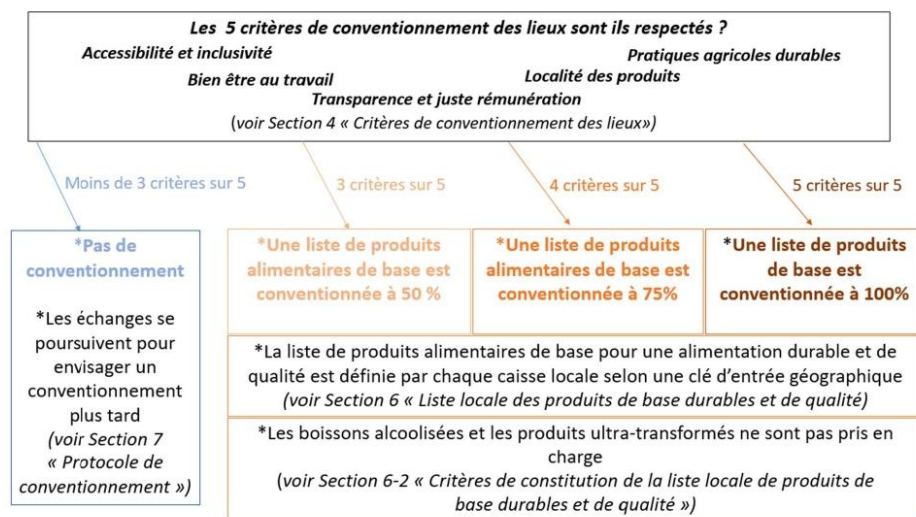
***L'objectif général du conventionnement** est de proposer une démarche à la fois ambitieuse en termes de transition agricole et alimentaire, accessible et incitative pour les lieux de distribution alimentaire candidats à l'expérimentation et également pour les mangeurs et les mangeuses en étant facilement compréhensible par tous. Ce conventionnement doit également permettre différentes formes de pratiques alimentaires. Il doit enfin être réalisable à court terme dans le cadre du démarrage de l'expérimentation en mars 2024.

***Le principe de conventionnement retenu par le Parcours d'engagement est un conventionnement pondéré.** Il consiste en une prise en charge différenciée des produits alimentaires en fonction du nombre de critères que respectent les lieux candidats à un conventionnement. Plus les lieux de distribution alimentaire respectent de critères, plus les produits conventionnés sont pris en charge. La liste des critères décidés par le Parcours d'engagement est présentée à la section 4 – Conventionnement des lieux. Quatre niveaux de conventionnement sont définis :

- Moins de 3 critères respectés : Pas de conventionnement
- 3 critères respectés : conventionnement à 50%
- 4 critères respectés : conventionnement à 75%
- 5 critères respectés : conventionnement à 100%

***Le principe de conventionnement est le même pour tous les lieux de distribution alimentaire, qu'ils respectent 3, 4 ou 5 critères:** Le conventionnement des produits alimentaires porte uniquement sur des produits définis au sein d'une liste locale de produits de base, durables et de qualité réalisée par chacune des Caisses locales (voir Section 6 -La liste des produits alimentaires de base, durables et de qualité). Lors du processus de conventionnement, les lieux de distribution alimentaire candidats procèdent à une auto-évaluation de leurs pratiques (voir le protocole de conventionnement dans la Section 7) sur la base de 5 critères afin de déterminer le niveau de prise en charge des produits de la liste locale.

RÉSUMÉ DE LA CHARTE COMMUNE DE CONVENTIONNEMENT DES LIEUX ET PRODUITS



4 - Critères de conventionnement des lieux

Pour être conventionnés, les lieux de distribution alimentaire doivent respecter au moins 3 des 5 critères suivants :

Critères lieux	Objectifs	Recommandations
<i>Critère lieu 1 - Accessibilité et inclusivité</i>	Un lieu accessible d'un point de vue spatial, temporel et social.	Accessibilité géographique : Les lieux conventionnés doivent être accessibles pour les mangeurs et mangeuses. Ils sont proches des lieux de vie, faciles d'accès car proches des voies de circulation ou accessibles en transport en commun. Accessibilité temporelle : Les lieux conventionnés sont ouverts toute l'année et au moins une fois par semaine. Cette obligation ne concerne pas les lieux de vente directe des producteurs de produits saisonniers. Accessibilité physique : Les lieux conventionnés prennent en compte la diversité des capacités de mobilité des mangeurs et mangeuses. Ils tendent à mettre en place des pratiques répondant aux enjeux des personnes à mobilité réduite. Accessibilité sociale et inclusivité : Les lieux conventionnés refusent toute forme de discrimination. Ils tendent vers l'accompagnement de la venue des personnes en situation de handicap, qui prévoit un lien avec les aides à domicile, les services de portage, etc. Si le lieu accompagne déjà la venue des personnes en situation de handicap, il doit faire l'objet d'un recensement et d'une identification par des pictogrammes ou une signalisation.
<i>Critère lieu 2 - Bien-être au travail</i>	Des pratiques respectueuses qui garantissent le bien-être du vivant et des humains indépendants ou salariés qui y travaillent ou qui s'y impliquent bénévolement.	Les lieux conventionnés ne dépendent pas seulement du bénévolat. Ils proposent une contrepartie pour le bénévolat comme de pouvoir bénéficier de paniers anti-gaspi.
<i>Critère lieu 3 - Transparence et juste rémunération</i>	Un lieu transparent sur les prix payés aux producteurs qui doivent être justes et rémunérateurs.	Les lieux conventionnés mettent en place des tarifs justes et rémunérateurs pour les producteurs. Ils appliquent des pratiques de transparence sur la rémunération des producteurs et ils partagent la construction de leur prix de vente.

Critère lieu 4 - Pratiques agricoles durables	Les lieux conventionnés proposent des produits issus d'une agriculture durable, basée sur des pratiques respectueuses de l'environnement et du vivant selon les principes de l'agriculture biologique et/ou de pratiques agroécologiques.	Un système de garantie est demandé (AB Bio, Nature et Progrès, système de garantie participatif ou équivalent minimum). En cas d'absence de système de garantie, c'est la capacité à expliciter et à vérifier l'effectivité des pratiques qui permet aux personnes chargées du conventionnement de déterminer si ce critère est respecté.
Critère lieu 5 – Localité des produits	Les lieux conventionnés proposent en priorité des produits alimentaires locaux, en fonction de la disponibilité de l'offre, du mode de production et de la saisonnalité.	Afin de déterminer si ce critère est respecté, il convient de se référer à la liste des produits de base, durables et de qualité établie par chacune des Caisses locales. Cette liste regroupe des produits selon leur disponibilité, en fonction du territoire et de la saisonnalité, selon les échelons géographiques suivants: - 1er rayon de 100km à la ronde, - 2ème rayon de 250 km à la ronde, - 3ème rayon national + DROM-COM, - 4ème rayon pays limitrophes, - 5ème rayon international lointain.

5 - Démarches complémentaires de conventionnement des lieux

Les lieux de distribution alimentaire conventionnés sont, en parallèle du respect des critères de conventionnement des lieux, invités à entreprendre des démarches complémentaires

Ces démarches ne conditionnent pas le conventionnement. Elles sont le sujet d'échanges permanents entre les instances de gouvernance locale de l'expérimentation de Sécurité Sociale de l'Alimentation et les lieux de distribution alimentaire conventionnés ou candidats au conventionnement.

Démarche 1 : Volonté de sensibiliser, conscientiser et informer

Les lieux conventionnés et candidats au conventionnement participent ou prévoient de participer à des actions de sensibilisation et d'information aux principes de la Sécurité Sociale de l'Alimentation, aux enjeux de l'alimentation durable et des produits qu'ils proposent.

Il s'agit ici par exemple de lieux qui mettent à dispositions des recettes, des fiches de sensibilisation, du matériel pédagogique ou encore du matériel de cuisine...

Démarche 2 : lutte contre le gaspillage alimentaire

Les lieux conventionnés et candidats au conventionnement mettent en place ou prévoient de mettre en place des pratiques de lutte contre le gaspillage alimentaire à différents niveaux de la chaîne de production, de distribution et de gestion des déchets.

Il s'agit par exemple de lieux qui vendent des produits hors calibres, valorisent des invendus, organisent avec les producteurs des actions de glanage, font du compostage ou encore, travaillent avec des associations de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Démarche 3 – intégration locale

Les lieux conventionnés et candidats au conventionnement jouent un rôle actif dans la vie de leurs localités. Ils participent à des dynamiques partenariales avec d'autres structures.

6 – Liste locale des produits de base, durables et de qualité

6 - 1) Objectifs et utilisation des listes locales des produits de base, durables et de qualité

Une liste locale de produits de base, durables et de qualité est constituée par les Caisses locales à l'échelle de chaque territoire. Cette liste est constituée en fonction des critères de produits proposés par le Parcours d'engagement et annexée à la Charte Commune de Conventionnement.

Cette liste de produits de base, durables et de qualité remplit trois objectifs :

- Rendre compte, en respectant la saisonnalité, de l'offre alimentaire disponible à différents échelons géographiques :
 - 1^{er} rayon de 100km à la ronde,
 - 2^{ème} rayon de 250km à la ronde,
 - 3^{ème} rayon : France métropolitaine et DROM-COM,
 - 4^{ème} rayon : pays limitrophes,
 - 5^{ème} rayon : international lointain.
- Servir d'aide pour les lieux de distribution alimentaire candidats afin de définir les produits de leur offre qui seront conventionnés dans le cadre de l'expérimentation de SSA en Gironde. Au tout début des échanges, la liste locale des produits de base, durables et de qualité est présentée aux lieux candidats (voir Section 7 - Protocole de conventionnement).
- Servir de guide de référence pour les personnes de la Caisse locale en charge du conventionnement des lieux et des produits alimentaires. Elles pourront ainsi vérifier si l'offre de produits conventionnés proposée par le lieu candidat correspond à la liste locale de produits de base, durables et de qualité.

6 - 2) Critères de constitution de la liste de produits de base, durables et de qualité

Pour établir cette liste, 7 critères communs sur les produits servent de référence aux personnes des Caisses locales chargées d'établir et de mettre à jour la liste.

Critères produits	Objectifs	Recommandations
<i>Critère produit 1 : pratiques agricoles durables</i>	Les lieux conventionnés proposent des produits issus d'une agriculture durable, basée sur des pratiques respectueuses de l'environnement et du vivant selon les principes de l'agriculture biologique et/ou de pratiques agroécologiques.	Un système de garantie est demandé (AB Bio, Nature et Progrès, système de garantie participatif ou équivalent minimum). En cas d'absence de système de garantie, c'est la capacité à expliciter et à vérifier l'effectivité des pratiques qui permet aux personnes chargées du conventionnement de déterminer si ce critère est respecté.
<i>Critère produit 2 : localité des produits</i>	Les lieux conventionnés proposent en priorité des produits alimentaires locaux, en fonction de la disponibilité de l'offre, du mode de production et de la saisonnalité.	Afin de déterminer si ce critère est respecté, il convient de se référer à la liste des produits de base, durables et de qualité établie par chacune des Caisses locales. Cette liste regroupe des produits selon leur disponibilité, en fonction du territoire et de la saisonnalité, selon les échelons géographiques suivants : - 1er rayon de 100km à la ronde, - 2ème rayon de 250 km à la ronde, - 3ème rayon national + DROM-COM, - 4ème rayon pays limitrophes, - 5ème rayon international lointain
<i>Critère produit 3 : saisonnalité</i>	Les produits conventionnés respectent la saisonnalité.	Ce critère s'applique uniquement aux aliments bruts.
<i>Critère produit 4 : emballage</i>	Les produits avec peu ou pas d'emballage sont privilégiés pour le conventionnement.	Les emballages consignés sont privilégiés.
<i>Critère produit 5 : produits bruts et peu transformés</i>	Les produits bruts et peu transformés sont favorisés.	Des produits bruts, ingrédients et produits transformés modérément correspondant aux catégories 1, 2, 3 de la classification NOVA. Sont donc exclus tous les produits ultra-transformés qui correspondent à la catégorie 4 de cette même classification.
<i>Critère produit 6 : produits essentiels pour cuisiner</i>	Les produits essentiels pour cuisiner sont favorisés	Des produits essentiels pour la transformation/cuisiner à la maison (pomme de terre, pomme, oeufs, farine, huile ...)
<i>Critère produit 7 : nutritifs et bons pour la santé</i>	Les produits conventionnés sont de haute qualité nutritive (nourrissant) et bons pour la santé.	Sont exclus tous les types de boissons alcoolisées.
<i>Critère produit 8 : Produits non raffinés</i>	Les produits non raffinés sont privilégiés	Les raisons du raffinage sont au départ d'un point de vue pratique et industriel (moins de temps de cuisson : praticité, présentation, et surtout conservation). Mais plus les produits sont raffinés, moins ils sont assimilables par le corps et moins ils sont bons pour la santé. Les produits pouvant être raffinés sont le sucre, le sel, les céréales (le blé, le maïs, l'avoine, le riz, l'orge etc.) et les huiles

7 - Protocole de conventionnement

Les participants au Parcours d'engagement ont élaboré une proposition de protocole de conventionnement. Cette démarche s'appuie sur un principe de confiance réciproque entre les lieux de distribution alimentaire et les Caisses locales. Il s'agit de créer un protocole qui soit à la fois :

- léger dans les moyens humains mis en œuvre et facilement applicable
- perçu comme une démarche d'accompagnement et un dialogue plutôt qu'un contrôle
- dynamique du côté des lieux de distribution alimentaire candidats et des Caisses locales
- garant du respect de la Charte par les lieux de distribution alimentaire

Celui-ci se compose de la façon suivante :

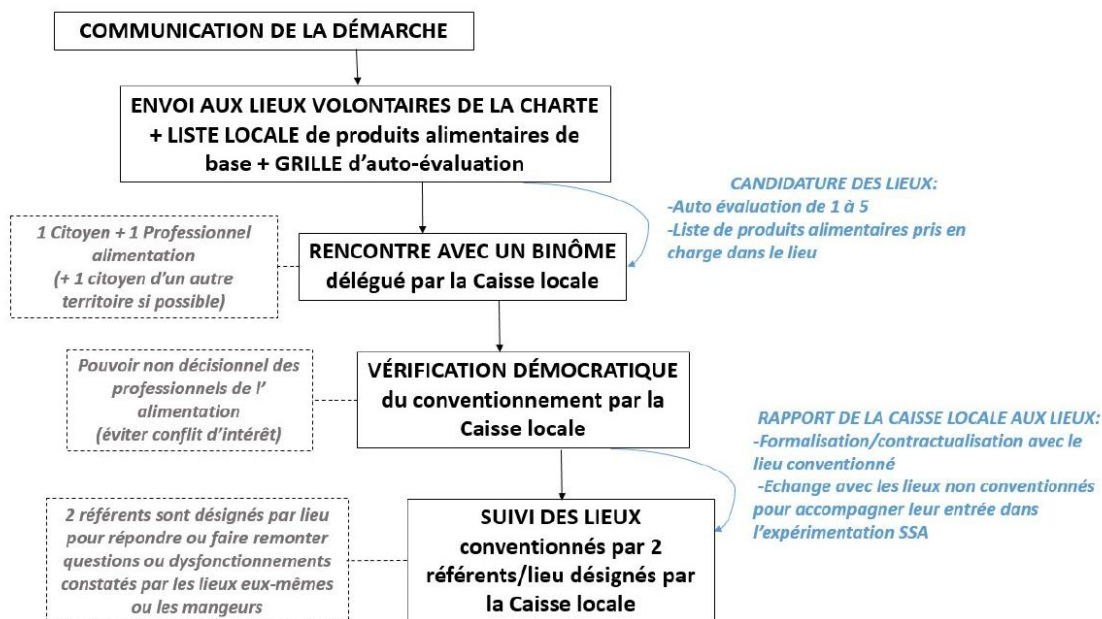
- La Caisse locale organise des actions de communication larges de la démarche de conventionnement auprès des lieux de distribution alimentaire afin de susciter des candidatures au conventionnement. Une grande journée d'information est organisée, suivie d'un deuxième pour approfondir et aller plus loin avec les lieux intéressés.
- Le lieu de distribution alimentaire candidat au conventionnement qui s'est manifesté reçoit un exemplaire de la Charte Commune de Conventionnement, la liste locale des produits de base pour une alimentation durable et de qualité, ainsi qu'une grille d'analyse afin de procéder à son auto-évaluation sur la base des critères de lieux établis dans la Charte.
 - L'auto évaluation se fait à partir d'une grille d'évaluation commune. Elle permet de préciser les modalités de validation du critère
- Le lieu de distribution alimentaire candidat au conventionnement rencontre une délégation de deux membres désignés par la Caisse locale afin de réaliser un diagnostic croisé du lieu candidat à l'aide de l'auto-évaluation réalisée par le lieu candidat.
 - Le binôme est composé à minima d'un citoyen et d'un professionnel de l'alimentation (producteur, transformateur, distributeur).
 - Le binôme peut être rejoint par une troisième personne issue d'une des trois autres territoires de l'expérimentation peut être déléguée
- Les deux membres désignés par la Caisse locale rapportent leurs avis à l'instance de gouvernance de la Caisse. La décision du conventionnement se fait par l'instance locale de gouvernance.
 - Par soucis d'éviter les potentiels conflits d'intérêts les professionnels de l'alimentation n'ont pas de pouvoir décisionnel sur le conventionnement.
- La Caisse locale assure un suivi de l'expérimentation :
 - Pour les lieux de distribution alimentaire conventionnés: 2 référents "mangeurs et mangeuses" sont désignés pour récolter ces infos et les transmettre à la caisse pour éventuellement déclencher une nouvelle rencontre avec le lieu
 - Une remontée d'information par les mangeurs et les mangeuses sur d'éventuels questions ou décalages avec la charte constatés dans le lieu de distribution alimentaire :
 - Une remontée d'information par les lieux conventionnés pour les questions, doutes ou éventuels dysfonctionnements constatés

- Pour les lieux de distribution alimentaire non conventionnés, la Caisse locale transmet son rapport à la structure pour lui indiquer des pistes d'amélioration permettant d'envisager un conventionnement ultérieur. La Caisse locale essaie d'instaurer un dialogue régulier avec le lieu non conventionné pour l'accompagner à entrer dans l'expérimentation de SSA.

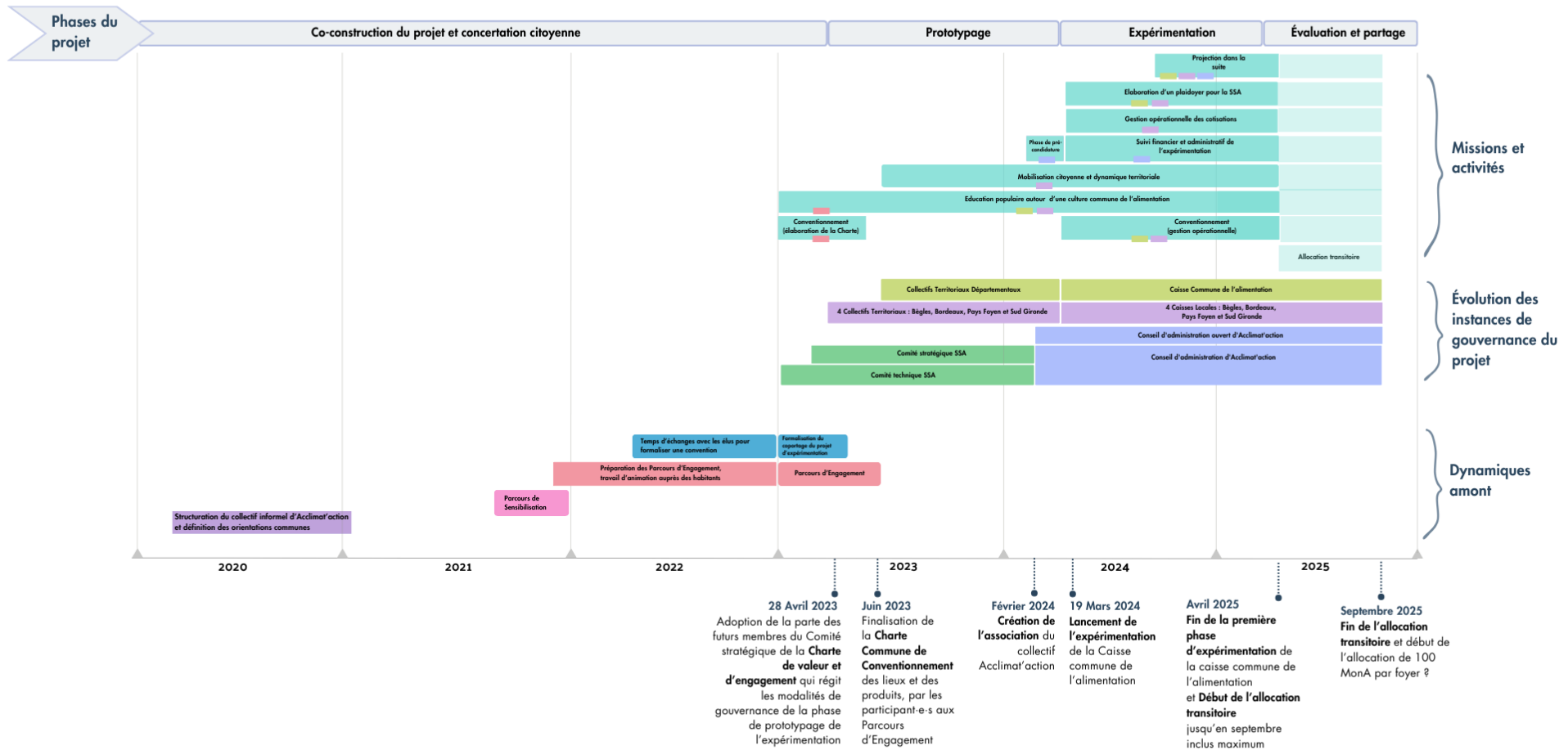
A réaliser par les collectifs territoriaux :

- Réaliser la grille d'évaluation commune selon une méthode à déterminer, qui peut être inspirée de la méthode d'élaboration de la charte commune de conventionnement des lieux et des produits entre les 4 territoires
- La contractualisation/formalisation et les conditions de sortie de l'expérimentation d'un lieu de distribution alimentaire

RÉSUMÉ DU PROTOCOLE DE CONVENTIONNEMENT DES LIEUX DE DISTRIBUTION ALIMENTAIRE



Annexe 4 : Chronogramme de la SSA , Béatrice Intoppa et Y.TARIS



1. Cotiser à la caisse

Les cotisations sont à prix libre, en conscience : pour aider les participant·es à se situer, la caisse commune a développé un "guide d'autodétermination", leur permettant d'évaluer le niveau de contribution recommandé.

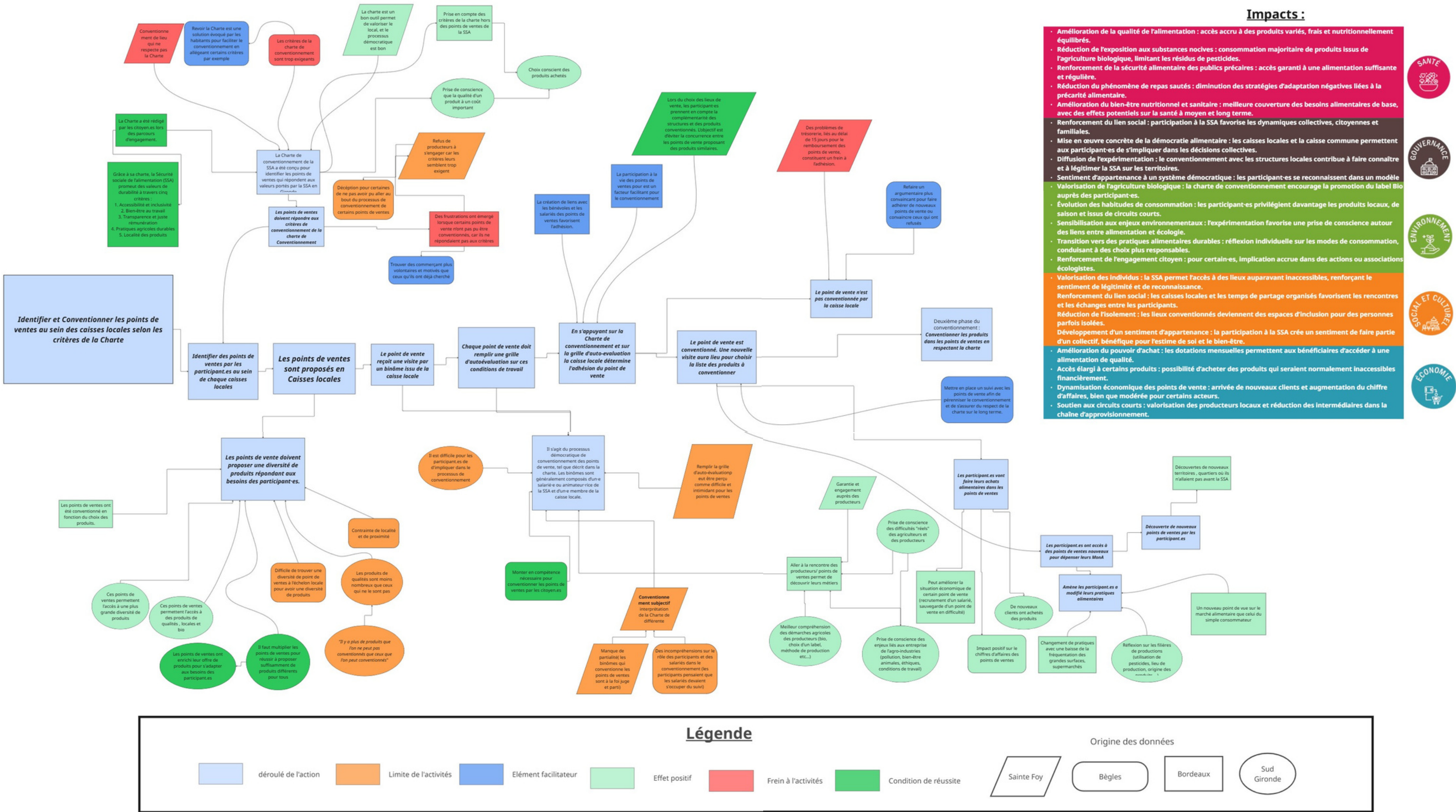
Le fait de cotiser ouvre droit à une dotation mensuelle de 150 MonA par foyer, à laquelle s'ajoutent 75 MonA par personne supplémentaire vivant dans le foyer. Depuis le mois d'avril, la cotisation a évolué avec un minimum de 10 MonA de cotisation par foyer et une allocation de 50 MonA.

Ce montant peut être dépensé dans des points de vente spécifiques, préalablement conventionnés par les caisses locales. Pour cela, les adhérent·es utilisent la MonA, une monnaie alimentaire (différent d'une monnaie locale/ moyen de paiement) créée spécifiquement pour les caisses.

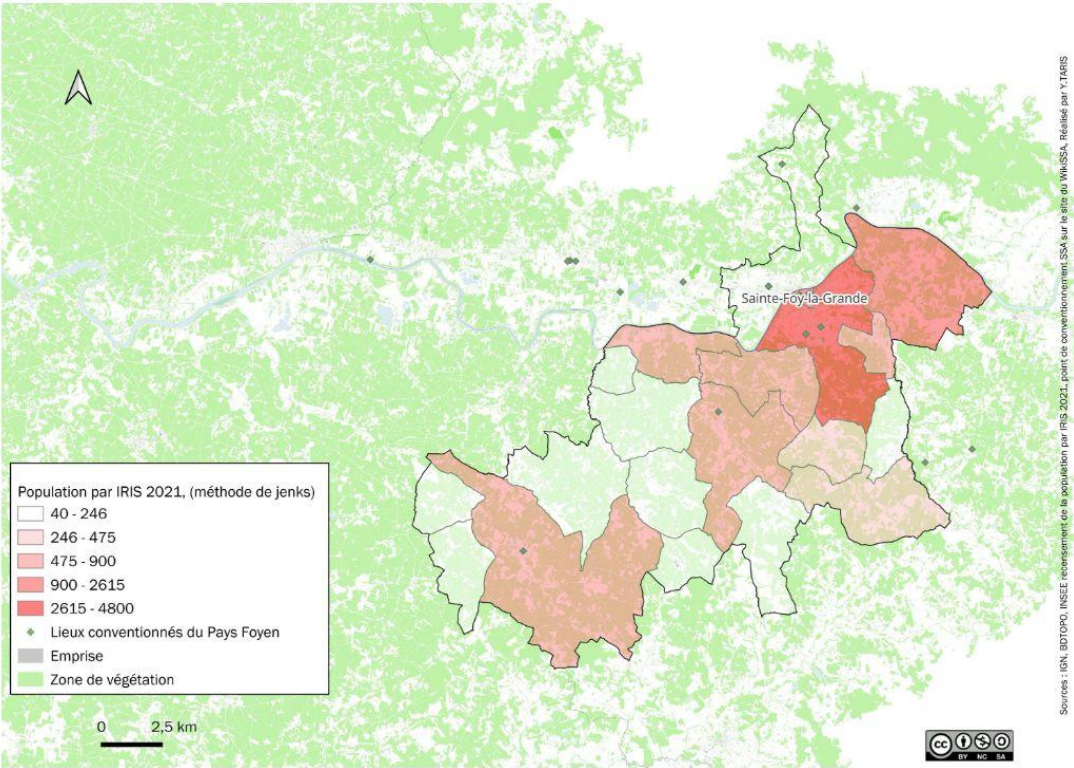
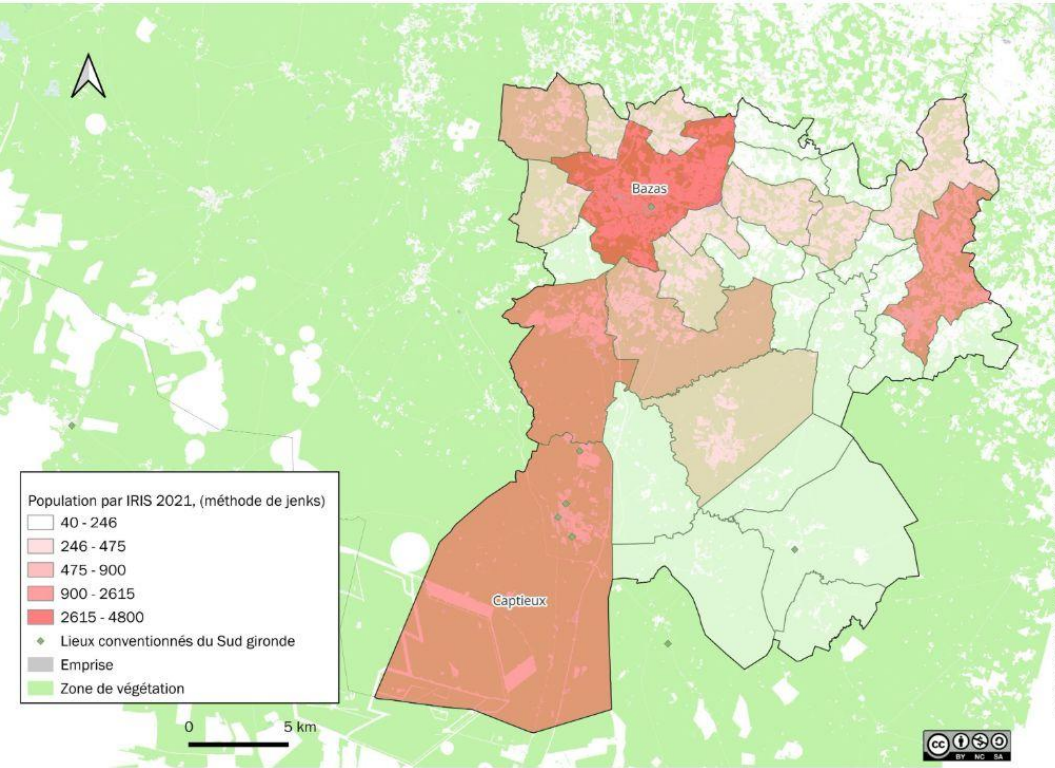
Pistes de réflexion pour orienter les débats :

- *Comment avez-vous vécu le principe de cotisation à prix libre et en conscience ? Facile à comprendre ? Juste selon vous ? Motivant ou compliqué ?*
- *Avez-vous utilisé le guide d'autodétermination pour évaluer votre contribution ? Utile ? Clair ? Quelles améliorations suggèreriez-vous ?*
- *Que pensez-vous du système de dotation mensuelle en MonA (150 MonA par foyer + 75 par personne supplémentaire) ? Ce montant vous paraît-il suffisant ? Adapté à vos besoins ?*
- *Comment percevez-vous l'évolution récente avec un minimum de 10 MonA de cotisation et une allocation de 50 MonA ? Impact sur votre participation ? Sur l'accès au dispositif ?*
- *Comment la cotisation influence-t-elle votre manière de consommer au sein des points de vente conventionnés ? → Plus réfléchi·e ? Plus engagé·e ? Plus contraint·e*

Annexe 6 : Exemple de cartographie du changement pour l'activité : Identifier et conventionner les points de ventes en respectant la Charte



Annexe 7: Des territoires ruraux à la population centralisée en îlots



Annexe 8 : Des villes marquées par des disparités de revenus

